



BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

Communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois
Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche

BILAN DU CONTINUUM DE CONCERTATION
Juillet 2023 à novembre 2024



sud-barrois-agrivoltaique.fr



SOMMAIRE DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

➤ P. 05

UN PROJET À L'ORIGINE D'UN COLLECTIF DE QUINZE AGRICULTEURS

➤ P. 06

LE CALENDRIER DE DÉVELOPPEMENT UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES ACTEURS LOCAUX, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DU TERRITOIRE

➤ P. 07

- Les principaux temps d'échanges et de rencontres de la concertation technique préalable
- Les principaux enseignements et apports de ces échanges

➤ P. 08

UNE CONCERTATION CITOYENNE PRÉALABLE VOLONTAIRE EXEMPLAIRE UN LARGE DISPOSITIF DE CONCERTATION SUR L'ENSEMBLE DES TROIS COMMUNES

- Les objectifs et le périmètre de la concertation

➤ P. 9

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

➤ P. 10

LES OUTILS D'INFORMATION POUR LANCER LA CONCERTATION

➤ P. 11

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC

- Les deux journées d'information et de participation en porte-à-porte
- Le stand d'information lors de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy
- L'atelier de co-construction sur l'intégration paysagère des îlots agrivoltaiques
- L'atelier sur « l'activité chasse »
- Les permanences en mairies
- Le site internet du projet : sud-barrois-agrivoltaique.fr

➤ P. 16

LES CHIFFRES ET STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION

- La perception du projet par les habitants du territoire
- La répartition des 128 participants / personnes rencontrées
- Les thématiques des 181 questions
- La répartition des 83 propositions

➤ P. 19

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- Une mobilisation satisfaisante autour d'un projet globalement bien accueilli
- Une attention portée à l'intégration paysagère des projets
- Peu de questions sur les futures activités agricoles, mais une vigilance sur leurs pérennités
- De nombreuses questions sur les caractéristiques techniques
- Des enjeux environnementaux exprimés, mais peu prégnants
- Le contexte énergétique et géopolitique change profondément le regard sur l'énergie solaire
- Une demande pour conserver et conforter les usages (promenade, chasse...) autour des projets
- L'importance des retombées économiques pour les élus et habitants

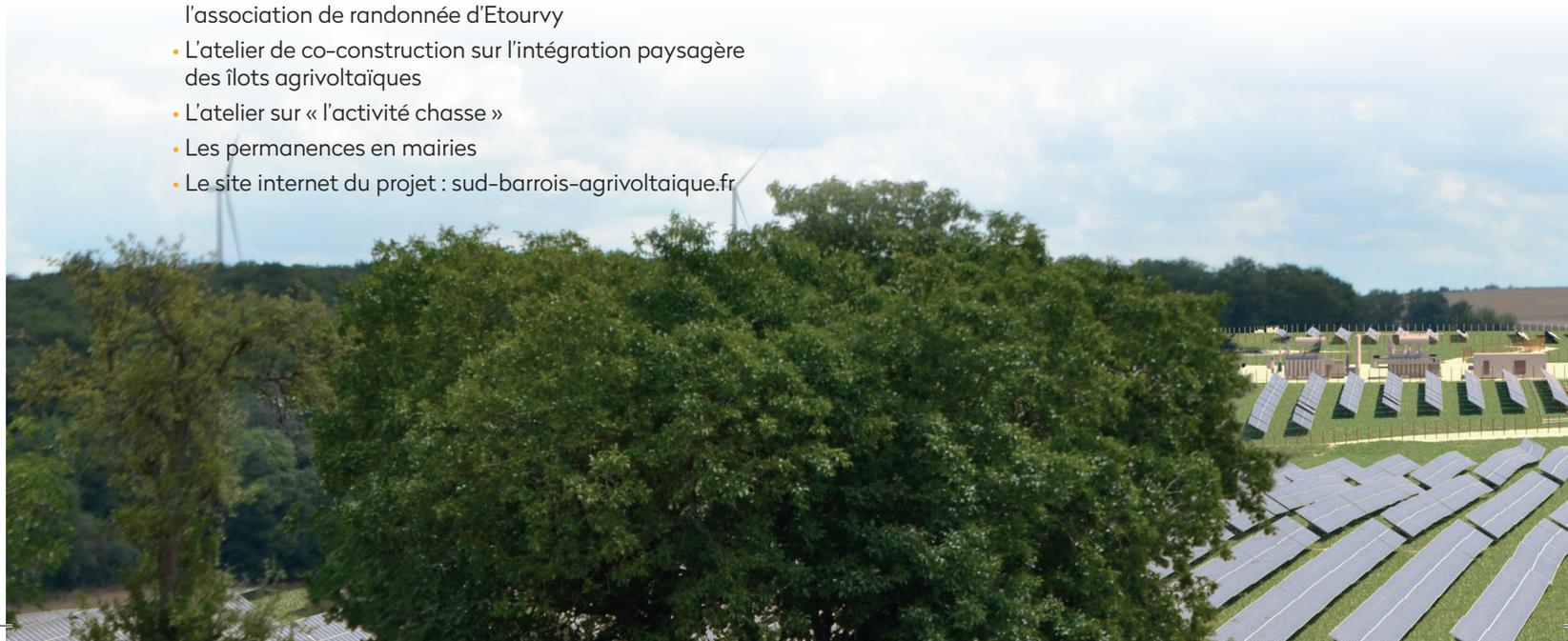
➤ P. 25

LE CONTINUUM DE CONCERTATION

- Le dialogue continuera avec le territoire / les suites de la concertation

➤ P. 118

LES ANNEXES



SOMMAIRE DU BILAN DU CONTINUUM DE CONCERTATION

➤ P. 28

LES FONDEMENTS DE LA DÉMARCHÉ CONCERTÉE

- Les opportunités du projet vues par le territoire
- Les réponses de la maîtrise d'ouvrage aux sujets relevés lors de la concertation

➤ P. 30

LES TRANSITIONS AGRICOLES PORTÉES PAR L'UPASB

- Les spécificités du contexte agricole du Sud-Barrois
- Un objectif agricole commun : la résilience
- La répartition des projets agricoles parmi les 14 îlots agrivoltaiques

➤ P. 33

LA POURSUITE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LES REPRÉSENTANTS LOCAUX

- La chronologie des rencontres avec les acteurs locaux et leurs enseignements
- Le passage en pôle technique départemental des énergies renouvelables du 26 mars 2024
- Le comité de projet du 19 juin 2024

➤ P. 38

LE DIALOGUE DE PROXIMITÉ AVEC LES CITOYENS

- Le porte-à-porte paysager de décembre 2023
- Une information continue et transparente
- La permanence du 18 septembre 2024

➤ P. 41

LES APPORTS CONCRETS POUR LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

- La création de synergies avec l'activité cynégétique locale
- Les mesures d'insertion du projet dans son paysage
- Les mesures de renouvellement et/ou de protection de la biodiversité
- Les mesures d'insertion du projet selon les usages de loisir locaux

➤ P. 46

L'IMPLANTATION FINALE DU PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

- Un projet conforme au regard de la loi et du risque incendie
- Les conséquences tirées du continuum de concertation

➤ P. 48

UNE ÉCOUTE ACTIVE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

➤ P. 118

LES ANNEXES



EN RÉSUMÉ

LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Green Lighthouse Développement (GLHD), en tant que maître d'ouvrage et l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, publient ce bilan de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaique Sud-Barrois et invitent tous les publics à prendre connaissance de ce document.

Il résume la façon dont cette consultation s'est déroulée autour d'un sujet aussi innovant que structurant pour l'avenir : l'agrivoltaïsme. Cette solution favorise le développement d'une agriculture raisonnée sous des panneaux photovoltaïques producteurs d'énergie renouvelable.

Mis en ligne sur le site internet du projet, le bilan présente l'ensemble des outils et des dispositifs mis en œuvre pour informer et concerter avec l'ensemble des parties prenantes.

Il retrace toutes les contributions recueillies du 16 juin au 18 juillet 2023 auprès des habitants et acteurs socioprofessionnels sur le territoire des trois communes concernées : Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

Pendant cette phase de concertation, tous les moyens ont été déployés pour permettre à tous d'y contribuer aussi bien physiquement que numériquement, à différents moments de la journée et de la semaine, week-end compris et durant les vacances scolaires (journées de porte-à-porte, ateliers thématiques, stand d'information, registres et permanences en mairies, plateforme de concertation numérique...).

Le cabinet Iddest, spécialiste de la concertation dans les projets de territoire, a entre autre animé les temps d'échanges et rédigé ce bilan.

Le porter à connaissance a été large, avec des avis de concertation publiés 15 jours avant le démarrage officiel, l'ouverture du site internet du projet, la diffusion d'une lettre d'informations dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Ce dispositif d'information a porté ses fruits et près des trois quarts des 60 habitants situés dans le périmètre de la concertation, rencontrés directement chez eux (en porte-à-porte), avaient déjà connaissance du projet, plus des deux tiers d'entre eux déclarant spontanément une opinion favorable.

Après ce mois de concertation, on peut constater que le projet est globalement bien accueilli par les habitants, sans faire l'objet de fortes controverses. Si certaines questions ont été soulevées (insertion paysagère, installations techniques...), le projet de fermes agrivoltaiques a été bien accepté dans la grande majorité des cas, du fait notamment des emplacements choisis, loin des centres-bourgs des communes. Des aménagements complémentaires sont souhaités par les promeneurs et les chasseurs près de certains îlots du projet.

L'ensemble de l'historique de la concertation ainsi que les supports de présentation et les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet : sud-barrois-agrivoltaique.fr

UN PROJET À L'ORIGINE D'UN COLLECTIF DE QUINZE AGRICULTEURS



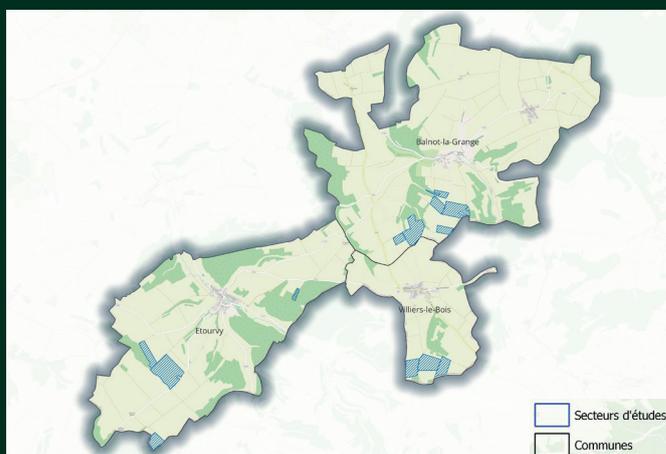
Installée sur des terres à faibles rendements, peu profondes et caillouteuses, une quinzaine d'agriculteurs s'est réunie en 2021 pour engager des réflexions sur la diversification de leurs productions agricoles, afin de rendre leurs exploitations plus résilientes.

En effet, face aux aléas climatiques (sécheresses répétées au printemps et en été, épisodes de grêles), aux incertitudes économiques (réformes de la Politique Agricole Commune, prix instables...), et aux baisses de rendements, a germé l'idée de mettre en oeuvre des projets agrivoltaïques sur les parcelles en déclin.

Après avoir étudié les pratiques des opérateurs du secteur de l'agrivoltaïsme, le collectif d'agriculteurs a choisi Green Lighthouse Développement (GLHD) dont les valeurs correspondaient aux attentes du groupe. En 2020, une zone d'études initiale de 220 hectares pour l'implantation de fermes agrivoltaïques est alors définie à partir d'études techniques et de rencontres avec les acteurs locaux. Elle est le résultat d'un travail d'identification des contraintes réglementaires, des contraintes visuelles et du choix des parcelles de plus faible qualité agronomique. En mai 2022, une rencontre avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne a donné lieu à un évitement de 70 hectares sur les secteurs d'études afin de répondre aux enjeux potentiels de co-visibilité sur les coteaux de l'AOC Champagne. Cette zone d'étude sera révisée en fonction des différents évitements d'enjeux identifiés par la concertation préalable et le continuum de concertation. Le projet final fera l'objet d'une enquête publique, seconde phase de concertation locale majeure qui se tiendra au cours de l'instruction du projet.

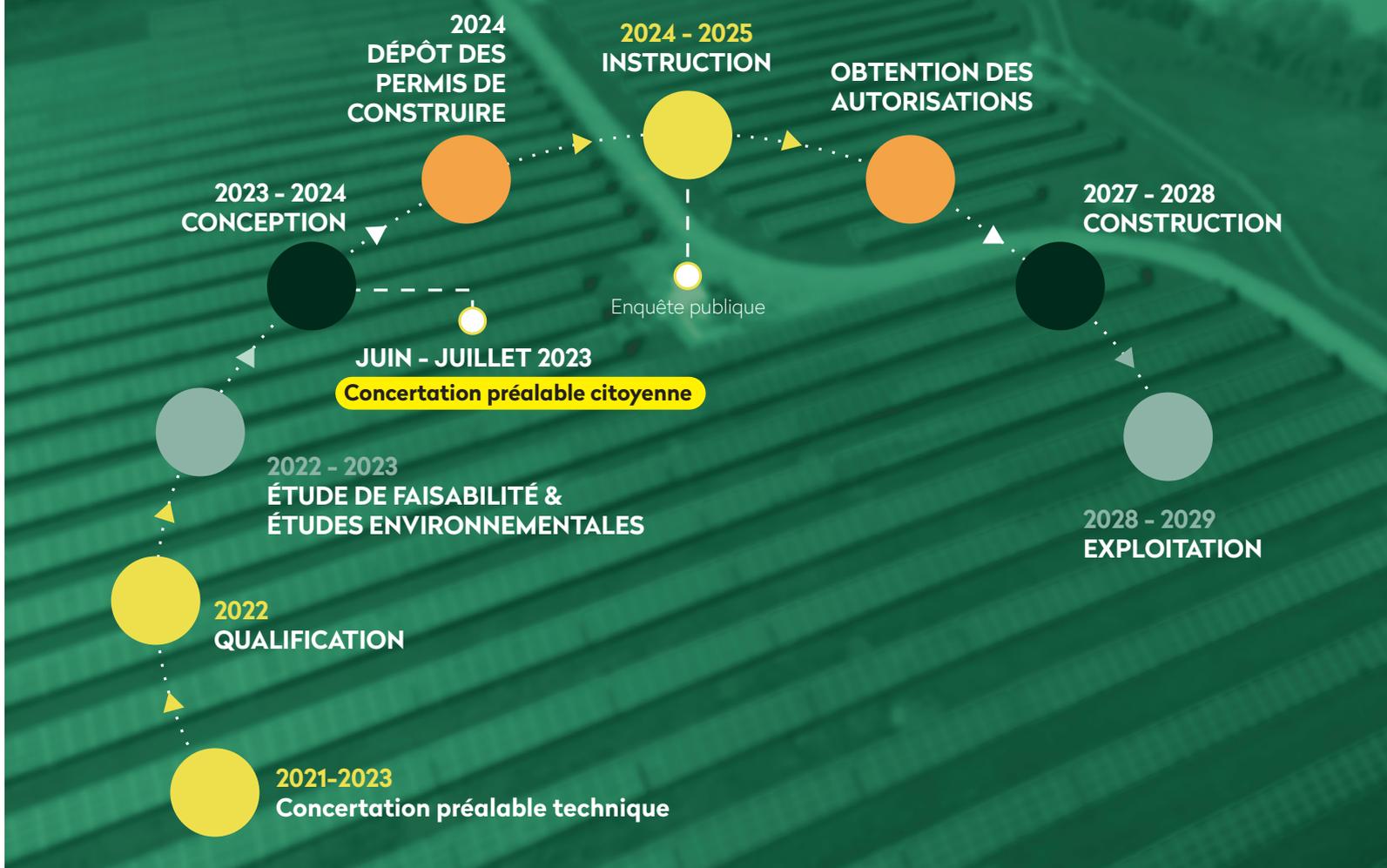
En parallèle, un projet agricole, fondé sur les aspirations des agriculteurs et le souhait d'avoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, est élaboré avec des productions compatibles avec la production d'électricité renouvelable.

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois (UPASB) est créée, en 2022, pour porter les projets agrivoltaïques sur les communes d'Etourvy, Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange. Elle a pour objectifs de mutualiser les ressources, pérenniser les exploitations et créer de nouveaux débouchés.



COMMUNE	SURFACE
BALNOT-LA-GRANGE	55 HA
ETOURVY	50 HA
VILLIERS-LE-BOIS	34 HA

LE CALENDRIER DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET



UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES ACTEURS LOCAUX, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DU TERRITOIRE

Dans l'objectif d'évaluer l'opportunité et les potentialités de ce projet agrivoltaïque, GLHD et les porteurs de projets, ont multiplié, à partir de fin 2020, les rencontres avec le monde agricole (fédérations, chambres d'agriculture, propriétaires, exploitants) et les parties prenantes institutionnelles (Communes, Communauté de communes, Département, services de l'État...).

Ces rencontres préparatoires ont permis de partager, expliquer et étudier la faisabilité du projet dans son territoire. C'est ainsi que la conduite des échanges avec les parties prenantes techniques a confirmé que le projet s'inscrivait bien dans les politiques et les dynamiques territoriales.

Un travail d'élaboration et de présentation du projet aux trois équipes municipales et à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche a été réalisé fin 2020 et en 2021. Celui-ci a abouti aux délibérations favorables concernant la poursuite de la conception des projets par les trois communes concernées (annexe 1).

LES PRINCIPAUX TEMPS D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES DE LA CONCERTATION TECHNIQUE PRÉALABLE :

- **Décembre 2020** : 1^{ère} rencontre avec la Chambre d'Agriculture (CDA 10) et présentation du projet à la Communauté de Communes
- **Février 2021** : Présentation du projet au président et au vice-président de la CDA 10 et CDA 52
- **Mars 2021** : 1^{ère} présentation du projet aux exploitants du chaourçois
- **Mars 2021** : Présentation du projet aux 3 maires
- **Juillet 2021** : Délibération favorable du conseil municipal de Balnot-la-Grange
- **Novembre 2021** : Délibération favorable du conseil municipal de Villiers-le-Bois
- **Décembre 2021** : Délibération favorable du conseil municipal d'Etourvy
- **Début 2022** : Lancement du projet avec la création de l'Union des producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois
- **Mars 2022** : Lancement des études environnementales et paysagères avec Envol Environnement et Vysages
- **Avril 2022** : Réunion d'avancement avec le président de la CdC et les maires de Balnot-la-Grange & Villiers-le-Bois
- **Mai 2022** : Demande de sécurisation du raccordement électrique auprès de RTE conjointe avec les projets des hauts-plateaux
- **Mai 2022** : Présentation du projet aux 3 sociétés de chasse des communes concernées par le projet
- **Mai 2022** : Seconde présentation du projet au Syndicat Général des Vignerons de la Champagne. Les conditions d'implantations vis-à-vis de l'Appellation Champagne ont été modifiées entre-temps et le SGV invite les porteurs de projet à revoir les secteurs d'études agrivoltaïques
- **Décembre 2022** : Début des réflexions sur les projets agricoles avec les agriculteurs
- **Mars 2023** : Cadrage de la future concertation volontaire préalable avec les maires des 3 communes
- **Avril à Juin 2023** : Accompagnement de la CDA 10 sur l'état des lieux des activités agricoles
- **Juin 2023** : Présentation du projet et de son avancement à la mission Coteaux, Maisons & Caves de Champagne, à l'INAO et à la DREAL

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET APPORTS DE CES ÉCHANGES :

- Les collectivités et de nombreux acteurs considèrent que le projet est opportun, car il apporte des réponses aux défis de la transition énergétique ainsi qu'au besoin de soutenir des exploitants agricoles soumis aux aléas climatiques.
- Le dialogue avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne a permis de réduire l'aire d'étude de 70 ha pour éviter toute co-visibilité.
- Les équipes municipales maintiennent l'avis favorable donné lors de l'initiation du projet et sont attentives aux retombées fiscales et économiques du projet.
- Le large dispositif de concertation prévu est apprécié des acteurs institutionnels qui ont été sollicités pour confirmer la cohérence du dispositif avec les caractéristiques du territoire.

UNE CONCERTATION CITOYENNE PRÉALABLE VOLONTAIRE EXEMPLAIRE

Conformément à l'Article L121-15-1 du code l'environnement, la concertation préalable concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 et ne relevant pas du champ de compétence de la Commission nationale du débat public en application des I et II de l'article L. 121-8.

En conséquence et dans le cadre de l'Article L121-17, le maître d'ouvrage a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16 (A savoir : pour associer le public à l'élaboration du projet, la concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois).

L'objectif était donc de mener une concertation préalable exemplaire dans des conditions de participation similaires à une concertation réglementaire, tel que précisé dans l'avis de concertation (voir annexe 2). Ce principe, ancré dans les valeurs de la maîtrise d'ouvrage, cherchait à encourager les citoyens et les acteurs locaux à s'informer et à s'impliquer dans le projet.

Pour organiser cette concertation, la maîtrise d'ouvrage a mandaté le cabinet Iddest, spécialiste de la concertation dans les projets de territoire. Sa mission était de s'assurer de la bonne information du territoire, d'animer les échanges avec impartialité lors des temps de concertation, de recueillir les contributions et de rendre compte de la participation du public.

Le dispositif d'information et de concertation qui a été déployé par Iddest, aux côtés des agriculteurs et de la maîtrise d'ouvrage, avait fait l'objet de plusieurs échanges avec les maires des trois communes qui ont permis de le co-construire et le valider.

UN LARGE DISPOSITIF DE CONCERTATION SUR L'ENSEMBLE DES TROIS COMMUNES

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- Informer l'ensemble du territoire sur le projet : objectifs, caractéristiques du projet, porteurs du projet, avancée des études, calendrier envisagé, etc.
- Intégrer les habitants et les acteurs des trois communes aux réflexions en cours sur le projet, en recueillant leurs avis, attentes et propositions. Cette participation portait notamment sur l'implantation du projet dans son environnement, les questions de l'intégration dans le paysage, le respect des usages ainsi que l'apport de nouvelles dynamiques territoriales.
- Débattre du projet, de son opportunité et de l'ensemble des enjeux associés, ainsi que des modalités d'information et de participation du public à l'issue de la concertation préalable pour créer une relation durable avec le territoire.

LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation couvre les trois communes sur lequel les projets sont envisagés :

- Balnot-la-Grange ➤ Etourvy ➤ Villiers-le-Bois

Le site internet créé spécialement pour le projet, une adresse postale et une adresse mail dédiées ont également été mises en place de façon à élargir le périmètre de la concertation.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable volontaire a été organisée du 16 juin au 18 juillet 2023, période à laquelle le projet agrivoltaïque était suffisamment avancé pour dialoguer et juste avant la conception des partis pris d'implantations des îlots prévus d'ici à la fin 2023.

Elle avait pour objectif d'expliquer le projet agrivoltaïque aux acteurs et habitants du territoire et de recueillir leurs questions, leurs avis, remarques et propositions.

Le dispositif de concertation a été déployé sur l'ensemble des trois communes de la zone d'étude. Une grande vigilance a été portée à la complémentarité des outils, actions et rencontres pour que les habitants puissent facilement s'informer et questionner les porteurs de projet.

Les temps de concertation ont été volontairement programmés en journée, en soirée, le samedi et à cheval sur les vacances scolaires pour permettre à tous les habitants et résidents secondaires d'y participer.

LE CALENDRIER SUR UN MOIS COMPRENAIT :

- Une action de porte-à-porte, menée par Iddest et les membres de l'association, s'est déroulée au début de la concertation. Sa finalité était de rencontrer, informer, mesurer le niveau de connaissance des riverains sur le projet, recueillir les questions et inviter aux ateliers de concertation.
- Un stand d'information et de participation sur le parcours de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy, événement local, très fréquenté des habitants du secteur. Il a permis d'échanger avec les participants sur les objectifs du projet et de recueillir leurs avis.
- Deux ateliers thématiques de co-construction pour étudier les questions d'insertion paysagère et les interactions avec les pratiques des sociétés de chasse locales. Ils ont produit plusieurs remarques et propositions étudiées par le maître d'ouvrage.
- Deux permanences ont eu lieu dans deux mairies des communes d'implantation envisagées. Menées par des représentants de GLHD, d'Iddest et de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois, elles ont permis de répondre aux interrogations des participants.
- Des registres de la concertation, disponibles dans les mairies des trois communes concernées par le projet pendant le mois de la concertation.
- Le site internet qui a permis durant toute la concertation d'informer en temps réel sur la tenue des échanges et le programme des rencontres à venir, mais aussi de questionner les porteurs de projet.

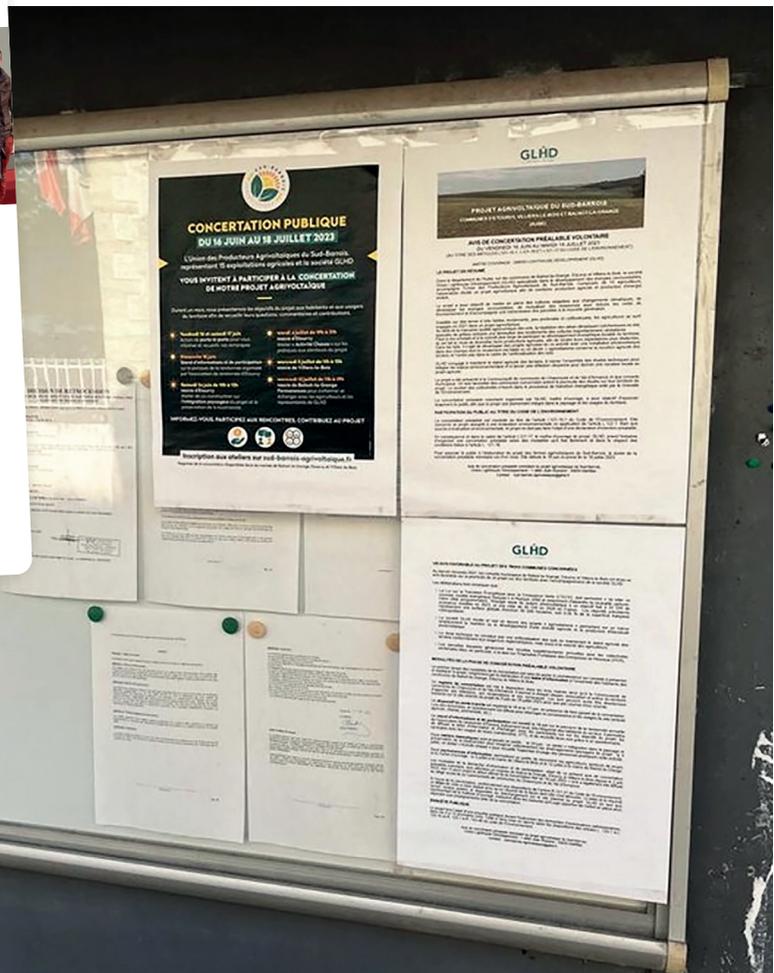
LES OUTILS D'INFORMATION POUR LANCER LA CONCERTATION

Conformément aux modalités de la concertation préalable au titre de l'article L121-16 du code de l'Environnement, le public a été informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation quinze jours avant le début de la concertation.

L'avis de concertation préalable volontaire et une affiche avec le calendrier des rencontres ont été affichés le 2 juin 2023, dans les panneaux d'information des trois mairies.

Une première lettre d'information du projet agrivoltaïque a été diffusée le 9 juin 2023 pour informer l'ensemble de la population du territoire. Elle présentait l'engagement des agriculteurs de l'UPASB, l'ambition du projet, ses chiffres clefs, son calendrier et les modalités de la concertation. L'équipe GLHD a assuré la distribution de ce dépliant dans toutes les boîtes aux lettres des trois communes.

Dès le 12 juin 2023, le site internet du projet a permis au public d'avoir accès à tous les documents d'information du projet et de prendre connaissance des modalités puis de l'avancement du dispositif de concertation.



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC

LES DEUX JOURNÉES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION EN PORTE-À-PORTE

Organisé du vendredi 16 juin au samedi 17 juin 2023 sur les trois communes, le dispositif d'information en porte-à-porte a permis d'aller au contact des habitants pour les informer et recueillir leurs questions et avis sur le projet de fermes agrivoltaïques.

Les deux animateurs de la concertation (iddest / agriculteurs membres de l'UPASB) ont «frappé à la porte» de 205 habitations desquelles 80 riverains étaient présents et 60 ont accepté d'échanger longuement sur le projet. Iddest a présenté les grandes lignes du projet, la démarche de concertation et recueilli les réponses au questionnaire, support de la conversation. Les agriculteurs ont présenté leur motivation et apporté des compléments d'information.

80 % des personnes interrogées sont favorables ou très favorables à l'agrivoltaïsme. Elles considèrent que c'est l'une des solutions qui peut répondre à la fois aux enjeux d'une profession en quête de perspectives pour sécuriser sa transformation et aux besoins de production d'énergie propre.

À de nombreuses reprises, la comparaison a été faite avec l'éolien, perçu très négativement. La faible hauteur des structures agrivoltaïques, l'absence de fondation en béton dans les champs et un recyclage à plus de 95% au démantèlement des installations sont perçus favorablement.

Quelques avis mitigés existent toutefois avec une crainte sur l'impact paysager du projet, la perte de surfaces agricoles ou la provenance étrangère des installations solaires. Un avis de passage a été laissé dans les boîtes aux lettres des maisons vides (absents et résidences secondaires). Le compte-rendu synthétique du dispositif est accessible en direct par ce lien (ou en annexe 6).



Un agriculteur, lors de la campagne de porte-à-porte à Etourvy



Avis de passage mis dans une boîte aux lettres et scotché sur une porte.

LE STAND D'INFORMATION LORS DE LA RANDONNÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DE RANDONNÉE D'ETOURVY



Autour des panneaux d'exposition, les randonneurs s'informent.

Dimanche 18 juin, en dépit d'un début de matinée pluvieux, plus de 80 randonneurs ont sillonné les chemins aux alentours d'Étourvy. Un stand d'information sur le projet agrivoltaïque a été installé face au premier ravitaillement et à proximité immédiate d'une future parcelle agrivoltaïque. Environ 40 personnes, dont plusieurs habitaient hors du périmètre du projet, se sont arrêtées pour s'informer.

Le chef de projet GLHD, un agriculteur et un animateur d'Iddest ont présenté les objectifs et l'intérêt de la cohabitation entre des structures agrivoltaïques et des activités agricoles.

Suite à des questions, des réponses détaillées ont été données sur la durée de vie des panneaux, leur recyclage ainsi que sur l'engagement des agriculteurs à développer de nouvelles pratiques agricoles.

L'ATELIER DE CO-CONSTRUCTION SUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÎLOTS AGRIVOLTAÏQUES

Organisé le 24 juin 2023, l'atelier « intégration paysagère » a réuni 9 participants, des agriculteurs et GLHD. Il fut riche en échanges et de nombreuses questions ont émergé avant de commencer le repérage des parcelles « avec des enjeux de covisibilité ».

La séance a débuté par une présentation de l'association des 15 agriculteurs à l'initiative du projet, du contexte dans lequel ils exercent leur métier et leurs projets agricoles. Les enjeux du volet paysager ont été présentés par Pierre Cugnart, paysagiste du bureau d'étude Vysages.

Le président de l'UPASB et le chef de projet GLHD ont répondu aux questions concernant les aspects techniques des implantations (hauteur, bruit, raccordement) ainsi que leurs impacts environnementaux.



Autour de cartes et vues aériennes en grand format, les participants repèrent les secteurs à enjeux paysagers.

Autour de cartes et vues aériennes en grand format, les participants ont relevé sur l'ensemble de la zone d'étude les lieux à étudier de près en termes de covisibilité. Le projet a été aussi perçu comme une opportunité de renouvellement de la biodiversité, avec la plantation de haies et d'arbres permettant d'inverser la tendance à la réduction du bocage sur le territoire. Le support de présentation de l'atelier est disponible en annexe 8 et le compte-rendu synthétique en annexe 9.

L'ATELIER SUR « L'ACTIVITÉ CHASSE »

14 participants dont une douzaine de chasseurs représentant trois Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et une société de chasse privée sont venus participer à cet atelier, le 4 juillet, dans une ambiance cordiale et studieuse.

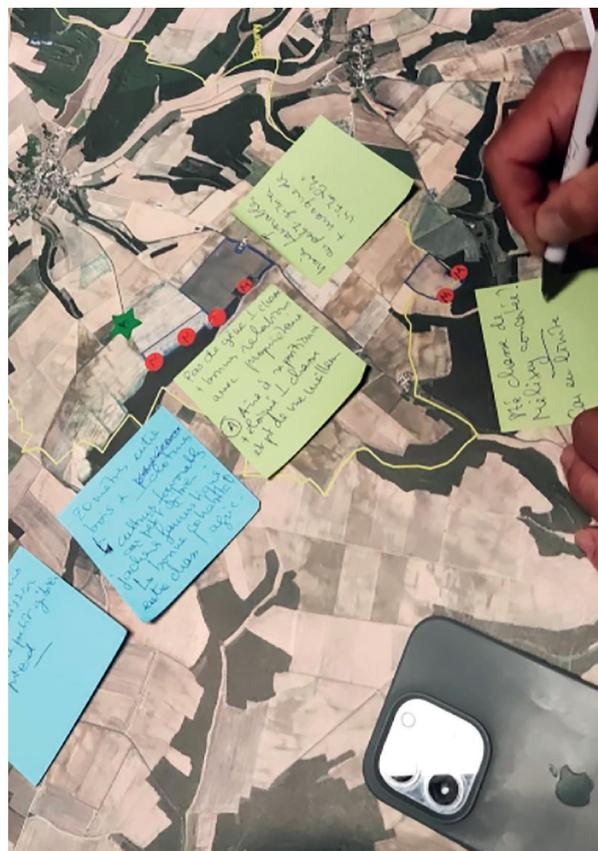
Après une présentation du projet, le travail cartographique en deux groupes a permis de relever auprès des chasseurs leur expertise d'usage du territoire.

Autour de deux tables, la première consacrée à la commune d'Etourvy et la seconde à celles de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, les chasseurs ont pris le temps de détailler leurs pratiques autour des îlots agrivoltaiques. Après avoir questionné sur les modalités de clôture des parcelles, les distances de retrait des installations, ils ont partagé leurs usages actuels, relevé les points d'attentions et discuté des opportunités que pouvait leur apporter le projet.

C'est ainsi que plus de quarante contributions et propositions d'aménagement ont été émises pour maintenir, voire développer les activités de chasse autour des installations.

À Etourvy, le projet a peu d'impact sur l'activité chasse. Les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors. Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé de mettre en œuvre des mesures de compensation qui permettent le maintien des pratiques de chasse dans les deux communes (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

À la fin de la séance, une restitution des deux groupes a permis de synthétiser les apports et les modalités de collaboration futures avec le maître d'ouvrage. L'ensemble des remarques et des propositions seront étudiées avec la Fédération des chasseurs de l'Aube pour être en cohérence avec les pratiques départementales. Le support de présentation de l'atelier est disponible en annexe 10 et le compte-rendu synthétique en annexe 11.



LES PERMANENCES EN MAIRIES

Deux permanences d'information ont été proposées aux habitants les 5 et 12 juillet 2023. Programmées sur des plages horaires larges (11h-15h et 11h-19h), pour se rendre disponible pour tous les publics, elles permettaient de rencontrer les porteurs du projet et la maîtrise d'ouvrage.

Deux panneaux de présentation pédagogique rappelaient les objectifs des projets agrivoltaiques et des supports tels que cartes et schémas venaient compléter les outils à la disposition des personnes intéressées.

Les agriculteurs et le chef de projet de GLHD ont répondu aux questions sur le maintien et la création de nouvelles activités agricoles, la localisation des parcelles concernées et la durée de vie des panneaux par exemple. Ils ont aussi longuement détaillé l'intérêt du modèle économique choisi, la répartition des recettes entre propriétaire et exploitants et les garanties contractuelles données par GLHD.



↗ Permanence à la Mairie de Villiers-le-Bois

LE SITE INTERNET DU PROJET : SUD-BARROIS-AGRIVOLTAIQUE.FR

Dès le démarrage de la concertation, un site internet dédié au projet a été mis en ligne. Cet espace digital offrait également des fonctionnalités de concertation grâce à un formulaire permettant d'interroger les porteurs de projets.

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'informer sur les projets agrivoltaiques et sur la démarche de concertation préalable à travers un site internet dédié : sud-barrois-agrivoltaique.fr

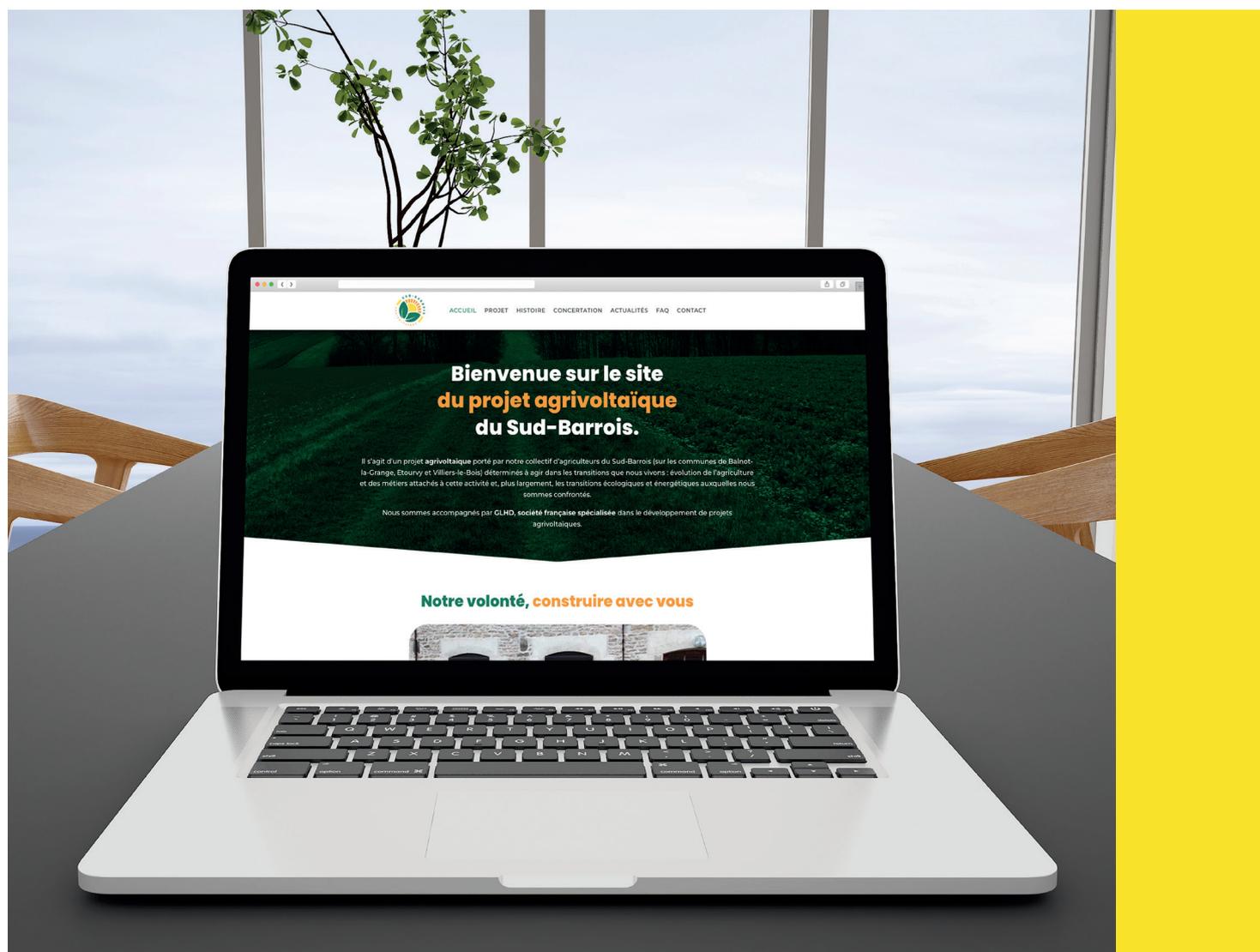
Le site a eu pour vocation de mettre à disposition l'ensemble des informations et des documents utiles à la concertation préalable. Le calendrier des rencontres était mis en avant avec la possibilité de s'inscrire à chacun des rendez-vous (ateliers, permanences...). Au fur et à mesure de la concertation, le site proposait des mises à jour régulières avec l'ajout d'actualités qui relaient les derniers échanges et annonçaient les prochains événements.

Du 16 juin au 18 juillet 2023, une page participative permettait au public d'adresser des avis et des questions au porteur du projet. Cette page sera maintenue jusqu'à l'enquête publique.

Le site a reçu 156 visiteurs uniques et la page la plus consultée par les internautes a été celle des actualités.

Un renvoi vers le site internet a systématiquement été intégré dans tous les supports de communication ainsi que dans les campagnes de courriels d'invitations aux ateliers.

Le site sera consultable et réactualisé jusqu'à l'enquête publique.

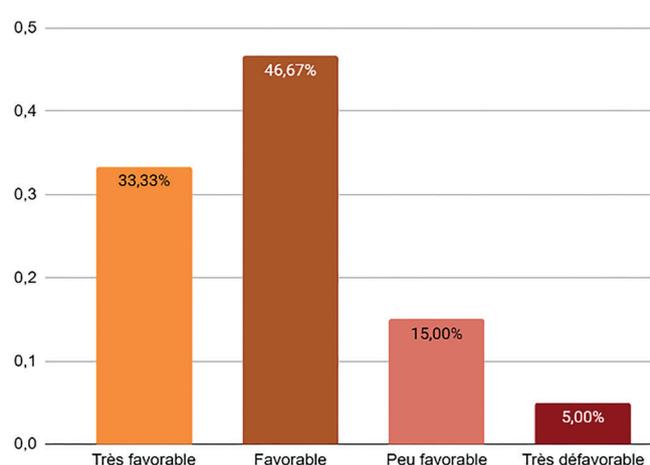
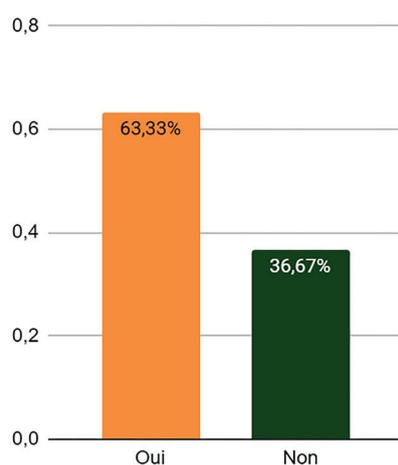


LES CHIFFRES ET STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION

FORMAT DE CONCERTATION	DATE	NOMBRE
Plaquette d'information diffusée dans toutes les BAL des 3 communes	9-10 juin 2023	280
Porte-à-porte	du 16 au 17 juin 2023	205 portes toquées 60 entretiens
Stand randonnée	18 juin 2023	40 personnes
Atelier insertion paysagère	24 juin 2023	9 personnes
Atelier activité chasse	4 juillet 2023	14 personnes
Permanences mairies	le 5 et 12 juillet 2023	3 personnes
Site internet	du 12 juin au 18 juillet 2023	156 visiteurs

LA PERCEPTION DU PROJET PAR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Durant les 2 journées d'information en porte-à-porte, 205 portes de maison ont été toquées et 125 avis de passage déposés. 80 riverains ont été rencontrés dont 60 ont bien voulu répondre à un questionnaire avec comme principaux résultats :



^ Bilan de la concertation publique

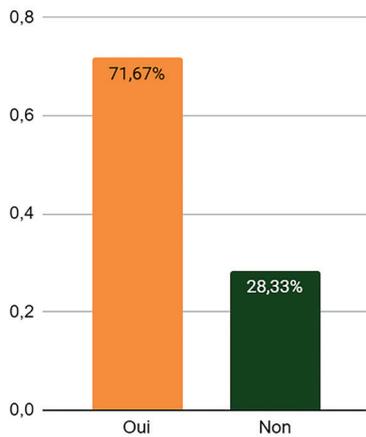
Aviez-vous déjà entendu parler d'agrivoltaïsme ?

Plus d'un tiers des personnes interrogées ne connaissent pas l'agrivoltaïsme. Elles ont majoritairement trouvé que la coactivité entre production agricole et production d'énergie renouvelable répondait aux défis actuels et futurs de la France.



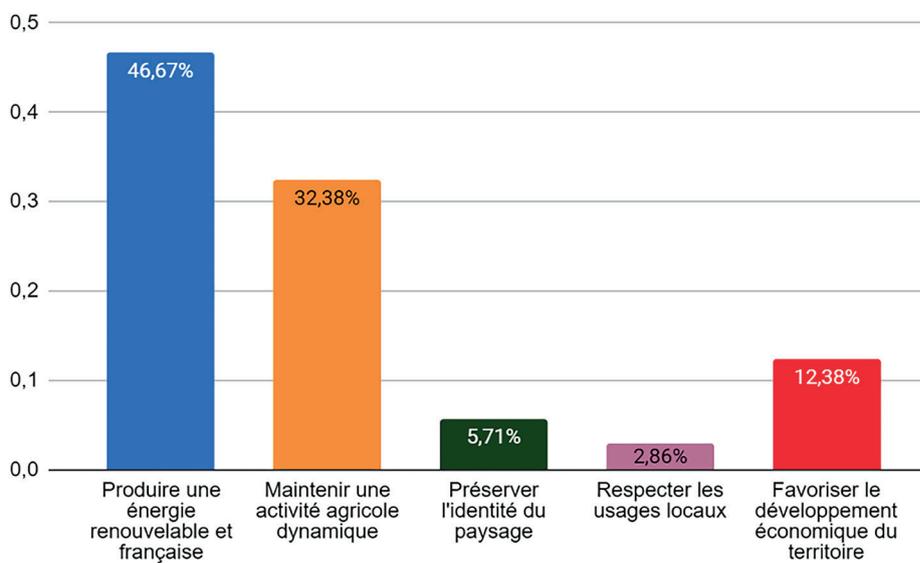
Quelle est votre opinion sur l'agrivoltaïsme ?

80 % des personnes se disent globalement favorables ou très favorables à l'agrivoltaïsme.



Avez-vous entendu parler du projet agrivoltaïque de l'Union des agriculteurs ?

Seules 28 % des personnes indiquent ne pas connaître l'existence du projet. La diffusion de la lettre d'information du projet a permis de faire connaître le projet. De plus, comme nous sommes dans des communes peu habitées, de nombreux habitants connaissent un ou plusieurs agriculteurs porteurs de projets.



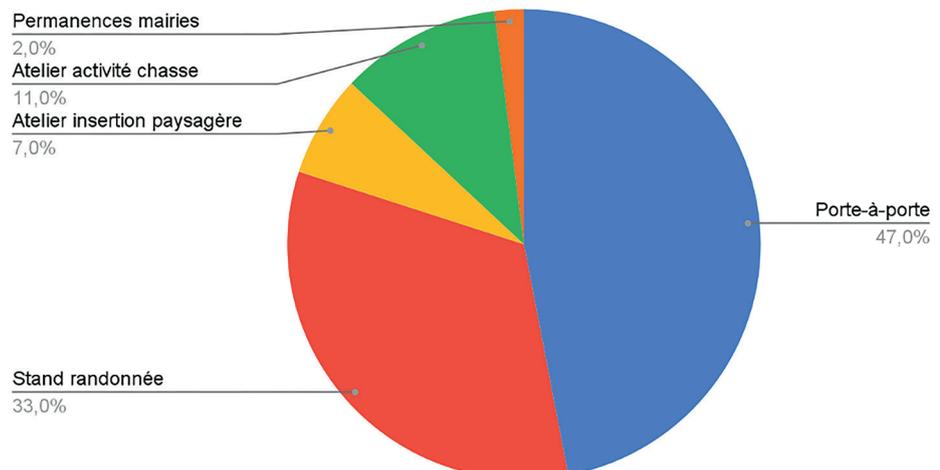
Dans ce projet, quel est l'enjeu, bénéfique, le plus important pour vous ?

Les deux bénéfices les plus attendus par les sondés sont la production d'une énergie renouvelable et le maintien des activités agricoles. Les préoccupations autour du paysage et des usages sont peu citées.

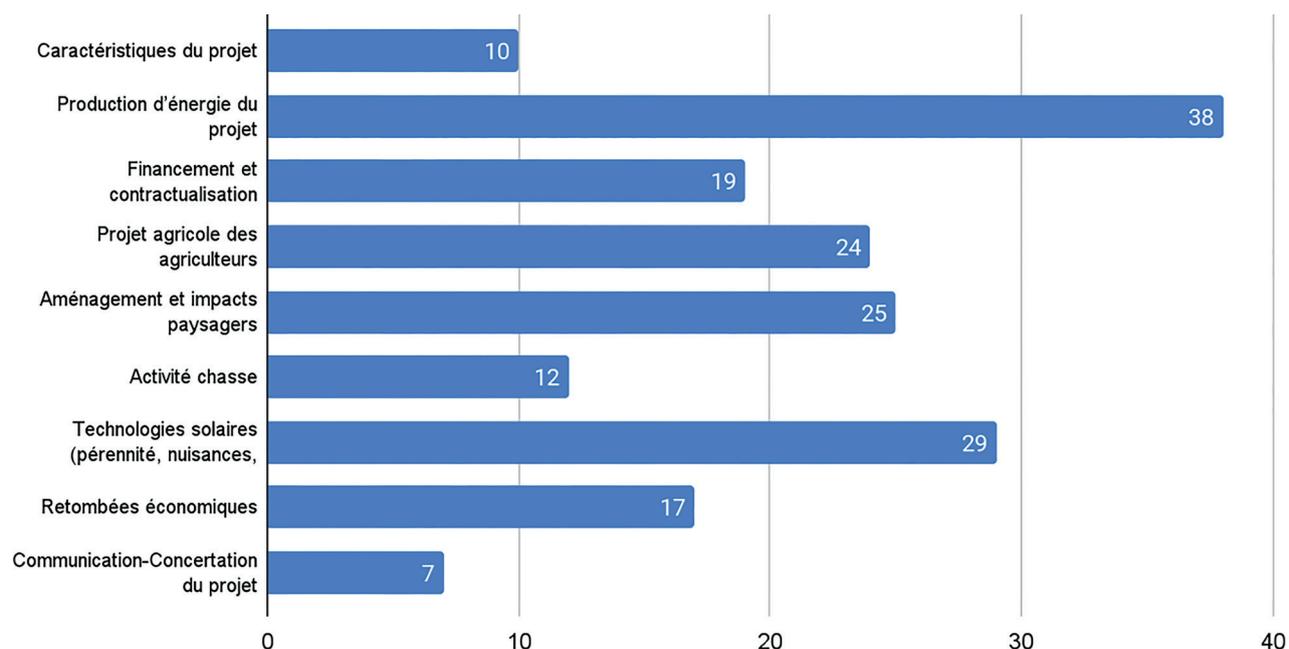
LA RÉPARTITION DES 128 PARTICIPANTS / PERSONNES RENCONTRÉES



128 personnes ont participé aux événements de concertation. La plus grande part a été rencontrée lors du porte-à-porte et du stand d'information. Les deux ateliers regroupent 18% de la participation.



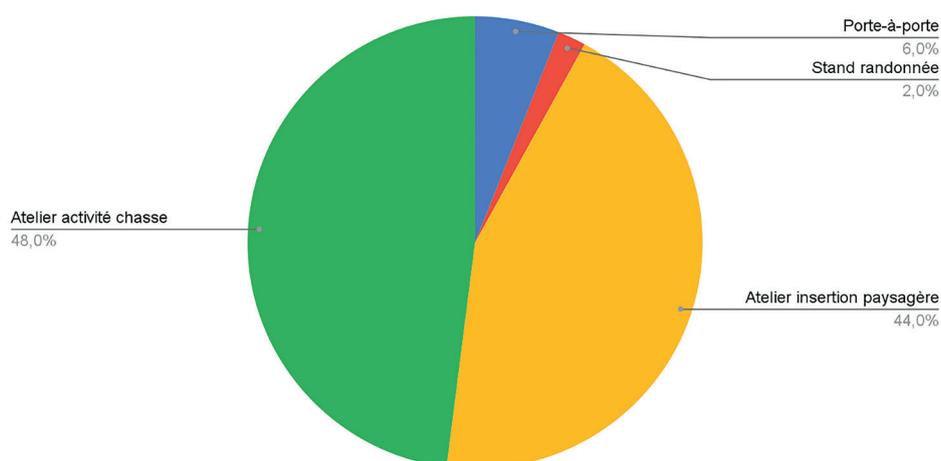
LES THÉMATIQUES DES 181 QUESTIONS



- ↑ Avec 181 questions répertoriées dans le cadre de la concertation, les préoccupations des habitants se portent d'abord sur la production d'énergie et les technologies utilisées (hauteur des installations, nuisances, pérennité, démantèlement...) puis, à parts égales, sur les impacts paysagers et les nouvelles pratiques agricoles. Le financement du projet et la contractualisation avec les agriculteurs sont également interrogés ainsi que les retombées économiques pour les trois communes.

Les réponses à ces questions ont été apportées en direct lors du porte-à-porte, du stand d'information, des ateliers ou encore des permanences. Pour les questions fréquemment posées, une foire aux questions (FAQ) a été mise en place sur le site internet du projet.

LA RÉPARTITION DES 83 PROPOSITIONS



- ↑ La concertation a permis de recueillir un total de 83 propositions, toutes thématiques de participation confondues. Ces propositions viennent essentiellement améliorer et agrémenter l'insertion du projet dans son territoire selon les besoins et les attentes des riverains. L'atelier "activité chasse" arrive ainsi en tête du classement avec 40 idées partagées (48% des propositions), juste avant l'atelier "insertion paysagère" qui comptabilise 36 participations (44% des propositions).

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois et GLHD ont considéré comme très fructueuse cette période de concertation, car elle a permis de largement informer la population et de recueillir de nombreux avis, remarques et contributions permettant d'enrichir la conception du projet.

Deux grands objectifs ont été atteints :

Le premier était de bien informer sur le projet :

- l'historique du collectif d'agriculteurs, ses objectifs,
- la méthodologie de développement de GLHD, les diverses études en cours et les technologies envisageables en fonction des projets agricoles mis en œuvre par les agriculteurs,
- le calendrier, les modalités de son déploiement, ainsi que le dispositif de concertation sur mesure en amont du dépôt de permis et de l'enquête publique.

Une grande attention a été portée aux présentations volontairement pédagogiques, car l'agrivoltaïsme est encore peu connu.

Le second objectif, le plus important, était de recueillir les avis, remarques, perceptions et recommandations des habitants, acteurs et élus du territoire sur le projet en construction. Les principales thématiques de la concertation étaient le projet agricole, le paysage, les usages et la biodiversité.

A cette période charnière où le projet commence à être bien défini, les contributions pertinentes peuvent le faire évoluer pour qu'il corresponde aux attentes de chaque partie prenante.

UNE MOBILISATION SATISFAISANTE AUTOUR D'UN PROJET GLOBALEMENT BIEN ACCUEILLI

La concertation préalable autour du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois a fait l'objet d'une mobilisation satisfaisante des habitants des communes concernées.

En effet, alors que 380 habitants habitent les trois communes, l'opération de porte-à-porte a permis d'en rencontrer 80 et les ateliers, stand et permanences ont touché environ 60 personnes. De plus, la lettre d'information déposée dans chaque boîte aux lettres du territoire a bien été perçue comme l'ont révélé les entretiens. L'opération de porte-à-porte a donné l'occasion d'échanger longuement avec soixante riverains. Le projet était globalement bien accueilli par les habitants, sans faire l'objet de controverses. Si certaines questions ont été soulevées à cette occasion (insertion paysagère, installations techniques...), le projet agrivoltaïque a été accepté dans la grande majorité des cas, du fait notamment des emplacements choisis, loin des centres de villages.



UNE ATTENTION PORTÉE À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES PROJETS

Les enjeux de visibilité des panneaux solaires ont été un point de vigilance régulièrement cité au cours du dialogue avec la population. Tous reconnaissent que la hauteur maximale de 3 à 5 m des installations ne génère pas le même impact que l'éolien. Ils souhaitent toutefois que certains parcours et certaines vues soient traitées dans un cadre paysager (haies, arbustes, plantations d'arbres...) pour limiter les vues et avoir des perceptions moins directes des installations agrivoltaïques.

Le collectif d'agriculteurs a précisé lors de chaque échange les motifs qui ont guidé aux choix de parcelles :

- le souhait de répartir les îlots pour ne pas avoir des surfaces trop importantes,
- la disponibilité foncière sur les trois communes en accord avec les propriétaires et exploitants,
- la faible qualité agronomique des sols de la zone d'étude pour ne pas se substituer à une activité agricole à rendement viable,
- une distance importante, dans la mesure du possible, avec les centres bourgs, notamment pour les enjeux de visibilité,
- la faisabilité du raccordement au réseau.

Lors de l'atelier d'intégration paysagère, les participants ont relevé, sur l'ensemble des secteurs d'étude, les lieux à étudier de près en termes d'impact visuel. Il a été demandé d'être vigilant sur la perception des automobilistes (vues plongeantes sur les installations lors des dénivelés routiers, routes à la frontière de certaines parcelles...).

L'atelier, ainsi que les échanges lors des autres temps de concertation, ont aussi mis en évidence des circuits de promenade au départ des villages d'Etourvy et de Villiers-le-Bois. Ils passent à proximité de plusieurs terrains sur lesquels une implantation d'arbres et/ou de haies végétales a été souhaitée par les participants.

PEU DE QUESTIONS SUR LES FUTURES ACTIVITÉS AGRICOLES, MAIS UNE VIGILANCE SUR LEURS PÉRENNITÉS

Deux sujets majeurs sur les projets agricoles du collectif ont émergés :

- la nature des activités prévues
- la pérennité dans la durée du nouveau modèle agricole

Les agriculteurs de l'association réfléchissent depuis plus d'un an à de nouvelles activités agricoles compatibles avec la présence de panneaux et rentables. Il s'agira de cultures adaptées aux potentiels de production et aux équipements nécessaires.

À ce jour, les projets étudiés concernent principalement la production de céréales, une exploitation de sapins de Noël et un élevage de moutons. Les agriculteurs ont aussi mis en avant l'avantage de travailler en collectif dans une profession souvent solitaire. Cet esprit d'équipe rassure, favorise l'émergence d'idées nouvelles et permet la mise en commun de moyens.

Différents ateliers avec la Chambre d'Agriculture ont été programmés jusqu'à la fin 2023 afin de finaliser le projet agricole. Ces ateliers seront l'occasion de revenir sur les types d'assolement, la question de l'implantation de structures agrivoltaïques vis-à-vis du type de culture ou d'élevage qui sera présent en dessous et de déterminer l'organisation générale pour l'exploitation de l'ensemble des parcelles du projet.

Pendant la concertation, les habitants ont largement exprimé leur soutien à ce maintien de l'activité agricole doublée de production d'énergie renouvelable. En effet, plus de 80% des personnes rencontrées sont favorables à l'agrivoltaïsme et plus d'un tiers déclare le maintien d'exploitations agricoles dynamiques comme prioritaire.



⤴ Réunion de travail du collectif en juin 2023

DE NOMBREUSES QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

L'agrivoltaïsme dans sa dimension technique a suscité une grande curiosité et de nombreuses questions ont été posées sur tous les aspects des aménagements envisagés.

Tout d'abord sur les fondations, l'installation de pieux directement enfoncés dans le sol a rassuré par opposition à l'éolien et ses fondations en béton. Le taux de recyclage de l'ensemble des composants des panneaux a été confirmé à hauteur de 95 % ainsi que l'existence d'une filière française de recyclage.

La provenance des panneaux a de plus été une question récurrente et GLHD a pu expliquer qu'ils provenaient majoritairement d'Asie, car ils sont actuellement les plus concurrentiels en tout point de vue (performance, coût, etc.).

Si dans les prochaines années, des filières de production européennes compétitives voient le jour, un approvisionnement local permettant d'avoir une empreinte carbone plus faible sera étudié.



La pose des câbles en souterrain et les postes de raccordement prévus sur la zone du projet et les travaux qui l'accompagneront ont été précisés. Quant à la question des nuisances sonores potentielles, il a été souligné que les seuls éléments émetteurs d'un très léger bruit étaient les onduleurs qui sont placés au centre des parcelles pour ne pas être entendus depuis l'extérieur de l'ilot agrivoltaïque.

Les clôtures visent à sécuriser les panneaux et sont obligatoires vis-à-vis des assurances. En retrait par rapport aux limites des parcelles, elles sont conçues pour laisser passer la petite faune afin d'accroître les populations de petit gibier, demande exprimée par les associations de chasse rencontrées dans le cadre du développement du projet et lors de l'atelier du 4 juillet.

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EXPRIMÉS, MAIS PEU PRÉGNANTS

La majorité des habitants s'est peu exprimée sur les enjeux environnementaux. Le souhait principal est le maintien d'une activité agricole sur les parcelles de la zone d'étude. Des craintes sur la préservation de la flore et la circulation de la faune ont été citées par quelques personnes.

Le bureau d'étude Vysages a expliqué dans le cadre de l'atelier d'intégration paysagère que les éléments paysagers destinés à masquer à certains endroits les panneaux (haies, arbustes, arbres...) pourront favoriser la biodiversité, car ils concentrent la cohabitation d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et sont propices au nichement de certaines espèces. Ce point a été favorablement perçu.

Un habitant a demandé si les associations de protection de la nature étaient informées du projet. Il a été répondu que le projet était soumis à la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Aube qui comprend des associations de protection de la nature.

Face à certaines remarques sur la consommation de sols agricoles induites par les panneaux photovoltaïques, il a été porté à connaissance que ce mode de production d'énergie est présenté comme ne rentrant pas dans le cadre de l'artificialisation des sols stipulé dans l'article 49 de la loi climat précisant : *« espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol... »*



LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ET GÉOPOLITIQUE CHANGE PROFONDÉMENT LE REGARD SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le contexte énergétique national et surtout international est apparu au cours de la concertation comme un sujet très présent. La situation géopolitique de l'Europe et les conséquences de la guerre en Ukraine ont fait prendre conscience, à toutes les personnes rencontrées, du besoin de souveraineté énergétique et agricole. Celle-ci passant obligatoirement par un accroissement conséquent de la production photovoltaïque à moyen et long terme.

Les porteurs de projet ont rappelé le retard de la France en matière d'énergies renouvelables. L'Etat a de fortes ambitions en matière de production d'énergie solaire photovoltaïque pour contribuer à la souveraineté nationale dans ce domaine. L'agrivoltaïsme sera l'un des contributeurs importants des 100 GW installés d'énergie solaire à l'horizon 2050. Près de la moitié des personnes interrogées lors du porte-à-porte cite comme bénéfice premier du projet la production d'énergie renouvelable. Lors des ateliers, les installations agrivoltaïques n'ont fait l'objet d'aucune contestation, les participants souhaitant majoritairement améliorer le projet sur les aspects d'insertion paysagère et d'activité chasse.

UNE DEMANDE POUR CONSERVER ET CONFORTER LES USAGES (PROMENADE, CHASSE...) AUTOUR DES PROJETS

Les deux ateliers et le stand d'information lors de la randonnée d'Etourvy ont permis de bien identifier les usages autour des parcelles des projets. Pour les circuits de promenades, au-delà d'une meilleure intégration paysagère, des améliorations en termes de signalétique, l'installation de bancs de repos et de panneaux d'informations ont été proposés.

En ce qui concerne les activités de chasse, peu d'impacts ont été diagnostiqués sur la commune d'Etourvy. Les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors.

Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé par les parties prenantes de mettre en œuvre des mesures de compensation (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

Une fois l'analyse multicritères réalisée et après avis de la Fédération des chasseurs de l'Aube, la maîtrise d'ouvrage a annoncé revenir au contact des sociétés de chasse pour convenir concrètement de ces mesures compensatoires.

L'IMPORTANCE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES ÉLUS ET HABITANTS

Les habitants rencontrés, les acteurs et les équipes municipales ont tous déclaré l'importance d'avoir des retombées économiques locales grâce au projet agrivoltaïque.

La participation du territoire à la production d'énergie renouvelable fait largement consensus, en particulier suite aux flambées des prix internationaux et à la prise de conscience du besoin d'indépendance énergétique du pays.

Mais lors du porte-à-porte, les habitants ont demandé à plusieurs reprises que les communes d'implantation devaient légitimement bénéficier des retombées fiscales du projet. Celles-ci pouvant servir à des aménagements ou à des services au profit du territoire.

GLHD a régulièrement informé que la répartition des recettes de l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) était la suivante : 50 % aux communes d'implantation et 50 % au département (en moyenne une installation au sol apporte environ 3 000 € / MWc / an d'IFER). Il a aussi été mis en avant l'autonomie financière du projet qui ne sollicitera aucune subvention publique.

Sur le volet économique agricole, L'UPASB a développé une réflexion autour d'un projet collectif de mutualisation des moyens humains et techniques.

LE CONTINUUM DE CONCERTATION

Tout au long de la démarche de concertation, GLHD en tant que maître d'ouvrage a démontré sa volonté d'accompagner un collectif d'agriculteurs dans ces sujets importants que sont le maintien d'une agriculture de qualité et la transition énergétique.

Les représentants des agriculteurs ont pu remercier le public pour sa participation au dispositif de dialogue et d'échanges qui a été mis en œuvre pendant un mois.

Les porteurs de projet et la maîtrise d'ouvrage ont mis en place de nombreux outils et rencontres pour « n'exclure personne » et permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'exprimer.

La maîtrise d'ouvrage a régulièrement rappelé la continuité d'information et de participation proposée au public. La phase de concertation préalable volontaire a été officiellement clôturée le 18 juillet 2023. Cependant, l'ensemble des informations reste accessible et sera régulièrement mis à jour sur le site internet du projet : sud-barrois-agrivoltaique.fr

Un continuum de concertation est proposé à toutes les parties prenantes pour poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires par trois moyens :

Par formulaire sur le site web : sud-barrois-agrivoltaique/contact/

Par courriel : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr

Par voie postale : Green Lighthouse Développement, Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand, 33650 Martillac

LE DIALOGUE CONTINUERA AVEC LE TERRITOIRE / LES SUITES DE LA CONCERTATION

Une restitution de la concertation publique a été soumise aux élus des trois communes le 30 octobre 2023.

À la suite de cette concertation volontaire, GLHD et l'UPASB prévoient entre autres de :

- Rendre accessible le bilan de la concertation sur le site internet.
- Distribuer une plaquette d'information présentant le bilan de la concertation dans les boîtes aux lettres de l'ensemble du territoire concerné.
- Étudier fin 2023/début 2024 l'ensemble des contributions émises pour concevoir d'éventuels aménagements complémentaires. Les informations sur ces nouvelles mesures seront mises en ligne sur le site internet.





BILAN DU CONTINUUM DE CONCERTATION

Communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois
Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche

JUILLET 2023 À NOVEMBRE 2024



sud-barrois-agrivoltaique.fr



LES FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE CONCERTÉE

LES OPPORTUNITÉS DU PROJET VUES PAR LE TERRITOIRE

La phase de concertation préalable, initiée par l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB) et orchestrée par Green Lighthouse Développement (GLHD), a révélé plusieurs opportunités prometteuses pour le territoire, renforçant la pertinence et la solidité d'un projet fédérateur.

L'agrivoltaïsme apparaît comme une solution innovante pour répondre aux besoins énergétiques tout en respectant les spécificités locales. 80 % des participants à la concertation préalable volontaire se déclarent favorables à l'agrivoltaïsme. L'intérêt majeur exprimé réside dans la production d'une énergie renouvelable, tout en respectant les enjeux de souveraineté énergétique et agricole, amplifiés par la situation géopolitique inhérente à la crise ukrainienne. Les acteurs locaux se sont montrés sensibles à la nécessité de diversifier et sécuriser les sources de production d'énergie pour garantir un mix énergétique cohérent à l'échelle nationale. Cette adhésion témoigne de la maturité du débat sur les énergies renouvelables et du rôle stratégique que peut jouer l'agrivoltaïsme dans cette transition.

Outre la production d'énergie, le maintien et l'amélioration des pratiques agricoles ont été plébiscités. Le projet agrivoltaïque s'engage à préserver les terres cultivables tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour les exploitants locaux. En effet, les agriculteurs impliqués dans le collectif UPASB voient en ce projet une opportunité de sécuriser et diversifier leurs revenus, contribuant ainsi à la pérennité de leurs exploitations. Les installations agrivoltaiques permettront aussi de moduler les conditions d'exploitation afin de rendre service aux productions agricoles, augmentant ainsi leur résilience face aux épisodes climatiques extrêmes.

Les échanges avec les élus et les habitants ont également mis en avant des opportunités de synergies en matière d'aménagements de loisirs et de préservation de la biodiversité. En contribuant à l'amélioration d'infrastructures dans la proximité des îlots agrivoltaiques, le projet pourrait renforcer l'attractivité du Sud-Barrois et bénéficier aux usagers existants du territoire. De plus, les préoccupations environnementales ont fait l'objet de nombreuses discussions, avec une attention particulière à la gestion des ressources naturelles. Le dialogue continu avec les territoires a permis de consolider une conception du projet qui optimise son insertion dans le paysage selon des mesures pertinentes et concertées avec les acteurs locaux.

La phase de concertation préalable volontaire a ainsi permis d'ancrer le projet au cœur des enjeux locaux, avec une écoute active des besoins exprimés par chaque groupe de parties prenantes. Chacune des préoccupations a été examinée et documentée, posant ainsi les bases d'un partenariat constructif entre les agriculteurs, les élus, les citoyens et GLHD, en tant que maîtrise d'ouvrage. Ces échanges ont non seulement permis de répondre aux interrogations spécifiques, mais ils ont également favorisé une compréhension partagée de l'agrivoltaïsme, avant de faire émerger deux externalités positives à la clef : une nouvelle dynamique de cohésion sociale et l'adhésion à un projet porteur de sens pour son territoire.

LES RÉPONSES DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUX SUJETS RELEVÉS LORS DE LA CONCERTATION

Le dispositif de concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Sud-Barrois, conduit entre le 16 juin et le 18 juillet 2023, a permis de proposer une montée en connaissance du territoire sur le projet, tout en répondant aux préoccupations locales, témoignant de l'engagement de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois (UPASB) et de Green Lighthouse Développement (GLHD) à concevoir un projet aligné avec les besoins et sensibilités du territoire.

En répondant de manière proactive aux préoccupations exprimées, GLHD et le collectif d'agriculteurs démontrent leur engagement envers une démarche de concertation sincère et constructive, visant à réaliser un projet agrivoltaïque durable et respectueux des attentes du territoire.

› Sélection des parcelles et impact paysager

Les questions relatives au choix des parcelles ont fait l'objet de réponses détaillées. Le collectif UPASB et GLHD ont opté pour une répartition des îlots afin de limiter la concentration des installations et faciliter l'intégration visuelle du projet agrivoltaïque. En accord avec les propriétaires et les exploitants agricoles, les parcelles choisies répondent à plusieurs critères : elles sont éloignées des centres bourgs et présentent une faible valeur agronomique. Ces choix garantissent que les terres utilisées ne compromettent pas les surfaces agricoles à haute valeur ajoutée, tout en facilitant le raccordement au réseau.

› Activités agricoles compatibles et préservation des sols

Les structures agrivoltaïques du projet Sud-Barrois cohabiteront avec des activités agricoles adaptées, parmi lesquelles la culture de céréales, l'élevage ovin et la production de truffes. Ces activités ont été sélectionnées par les agriculteurs eux-mêmes, en fonction des conditions locales et des équipements existants. Par ailleurs, Les pieux des structures agrivoltaïques seront, autant que possible, des pieux battus sans utilisation de béton. Quelles que soient les solutions retenues, elles resteront réversibles. Cette approche permet d'éviter l'artificialisation du sol et favorise une agriculture durable, respectant ainsi les exigences de la Loi Climat et Résilience et du programme Zéro Artificialisation Nette.

› Provenance et recyclage des panneaux solaires

Le projet privilégie des panneaux solaires aux performances reconnues, actuellement importés d'Asie en raison de leur compétitivité. Néanmoins, GLHD reste ouvert à l'évolution de la filière européenne pour réduire l'empreinte carbone des équipements à l'avenir. En matière de recyclage, la filière française permet de recycler jusqu'à 95 % des matériaux des panneaux, ce qui répond aux attentes de durabilité et recyclabilité attendues par la société.

› Minimisation des nuisances sonores et choix des clôtures

Le projet Sud-Barrois ne sera pas source de nuisance sonore : les seuls équipements émettant un léger bruit, les onduleurs, sont positionnés au centre des parcelles pour garantir leur inaudibilité depuis l'extérieur. Le projet étant éloigné des centres-bourgs et des habitations, les éventuelles nuisances sonores seront d'autant plus réduites. En termes de sécurité, la réglementation impose une clôture non occultante autour des installations. Ce choix répond à la fois aux exigences d'assurance, et permet le passage de la petite faune, en préservant les corridors écologiques nécessaires à la biodiversité locale.

› Associations de protection de la nature et gestion écologique

Bien que les associations de protection de la nature n'aient pas encore manifesté d'intérêt spécifique pour le projet Sud-Barrois, ni répondues aux sollicitations de la maîtrise d'ouvrage, leur implication future pourrait apporter un regard complémentaire sur la gestion de la biodiversité. Tandis que le maintien et le renouvellement de la biodiversité locale sont des principes fondateurs du projet, GLHD s'engage à collaborer avec ces acteurs en cas de besoin, pour renforcer la cohérence écologique du projet.

Retombées économiques locales et fiscalité

Le projet présente des retombées économiques notables pour les collectivités locales, par le biais de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Les communes, les intercommunalités, et le département bénéficieront de cette redistribution fiscale, représentant une moyenne de 3 500 euros par mégawatt installé chaque année, sans nécessiter de subventions publiques. Ce soutien économique renforce l'attractivité du territoire tout en contribuant à l'autonomie financière des collectivités.

Dimensionnement des panneaux et raccordement électrique

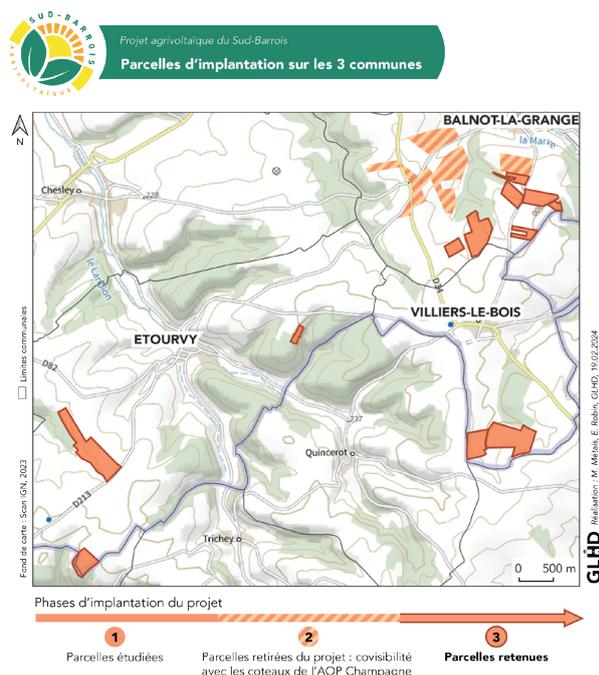
Les panneaux photovoltaïques du projet sont conçus pour s'adapter aux besoins agricoles tout en maximisant la production d'énergie. En fonction du modèle retenu (fixe ou suiveur solaire), la hauteur des panneaux peut atteindre 3,2 mètres pour les installations fixes et jusqu'à 5 mètres pour les trackers. Le raccordement au réseau, quant à lui, se fera via des câbles souterrains reliant un point de livraison situé à Thorey et aboutissant au poste source de Tonnerre, assurant une intégration dans le paysage.

LES TRANSITIONS AGRICOLES PORTÉES PAR L'UPASB

LES SPÉCIFICITÉS DU CONTEXTE AGRICOLE DU SUD-BARROIS

La pérennité des cultures et donc des exploitations dépendent d'un certains nombres de critères qui sont : la qualité des sols, la tête de rotation et un climat favorable.

Aujourd'hui dans le Grand Est et plus précisément dans le barrois, le contexte climatique et pédologique ne permet plus de « maintenir » ces trois critères sur le long terme en raison d'une mauvaise qualité des sols (très caillouteuse), du réchauffement climatique et les aides de la PAC ne permettent plus d'apporter un soutien suffisant pour maintenir les exploitations. A l'échelle des communes du projet, les équipes municipales souhaitent conserver voire développer les potentiels agricoles du territoire. Il faut donc proposer des innovations.

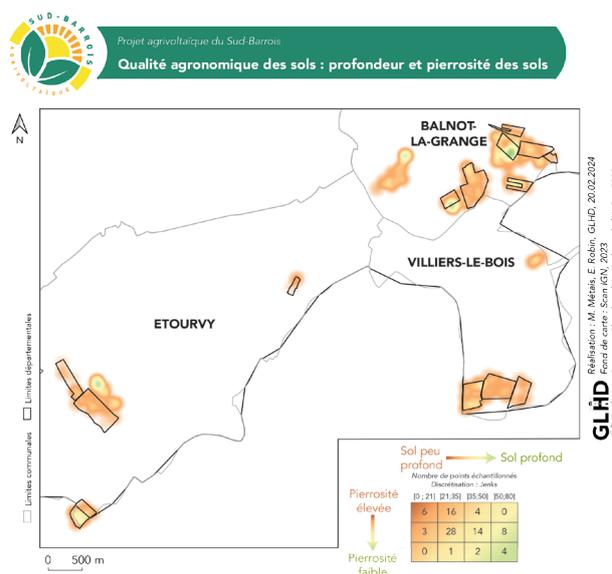


Les agriculteurs se sont demandé comment répondre à ces problématiques pour pérenniser leurs exploitations et se sont penchés sur l'agrivoltaïsme. En effet, le projet permettrait de répondre aux enjeux des différents critères permettant de maintenir l'agriculture sur le territoire puisque cette solution propose l'installation de panneaux photovoltaïque au-dessus des cultures.

Carte des parcelles d'implantation du projet sur les 3 communes et des parcelles retirées du projet

C'est pourquoi un travail a été réalisé pour déterminer ensemble quelles parcelles pouvaient bénéficier de cette solution. Le contexte local a aidé à déterminer avec plus de précisions les parcelles les plus adaptées au projet notamment car les trois communes du projet qui sont Etourvy, Balnot-la-Grange et Villiers-le-Bois sont des communes localisées à proximité du secteur de l'AOP Champagne. Les porteurs de projet ont donc travaillé conjointement avec le Syndicat général des Vignerons de la Champagne et nous avons supprimé 70 ha du projet qui en faisait 200 ha au départ pour protéger les potentielles futures parcelles de vignes mais également pour limiter les covisibilités avec ces dernières (cf : carte p 28).

GLHD a également réalisé une étude pédologique pour identifier les terres à plus faible potentiel agronomique. Nous nous rendons compte grâce à cette carte que les sols sont peu profonds et avec un niveau de pierrosité important (cf : carte ci-contre).



Carte de la qualité agronomique des sols sur les parcelles du projet

UN OBJECTIF AGRICOLE COMMUN : LA RÉSILIENCE

Suite à cette période de diagnostic du territoire, les agriculteurs ont pu déterminer leur projet agricole et ils se sont positionnés sur plusieurs idées de projet : des projets de grandes cultures ; un projet d'élevage ovin ; et des projets de plants truffiers. Ces activités agricoles complémentaires ont été retenues, visant à assurer la durabilité économique et la résilience de l'agriculture sur le territoire.

La production de céréales occupe la majeure partie des parcelles impliquées dans le projet. Ce choix répond à une double exigence : il permet de maintenir une activité agricole traditionnelle et essentielle pour le territoire, tout en optimisant l'utilisation des terres grâce à la cohabitation avec les installations agrivoltaiques. Les céréales, adaptées aux spécificités des sols et aux infrastructures agricoles locales, constituent un pilier de l'activité et cherchent à assurer un revenu stable aux exploitants.

L'élevage ovin a été identifié comme une activité compatible et avantageuse pour les parcelles agrivoltaiques. En intégrant des troupeaux sous les panneaux solaires, les agriculteurs bénéficient d'un entretien naturel des sols, limitant la croissance des herbes et des broussailles sans recours aux méthodes mécaniques ou chimiques. Cette approche encourage aussi la biodiversité, en offrant un habitat favorable à de nombreuses espèces locales. Le projet d'élevage permet ainsi de renforcer l'économie agricole tout en respectant les impératifs environnementaux du territoire.

En complément des cultures et de l'élevage, le projet prévoit la mise en place de plantations de chênes truffiers. Ce choix d'agroforesterie contribue à diversifier les sources de revenus pour les agriculteurs et à améliorer leur résilience face à la volatilité des marchés agricoles. Les truffiers, bien adaptés aux conditions locales, apportent une valeur ajoutée à la production, contribuant à renforcer l'attrait et la rentabilité du projet pour les agriculteurs du Sud-Barrois.

En alliant ces trois activités agricoles, le projet agrivoltaire Sud-Barrois s'inscrit dans une stratégie à long terme qui conjugue respect des terres, production durable et création de valeur pour le territoire. Ces choix illustrent l'engagement du collectif UPASB et de GLHD à répondre aux attentes locales tout en assurant une viabilité économique renforcée pour les acteurs agricoles.

LA RÉPARTITION DES PROJETS AGRICOLES PARMIS LES 14 ÎLOTS AGRIVOLTAÏQUES

Ces 3 projets viennent répondre à plusieurs objectifs comme celui de pérenniser les cultures en place et les diversifier et ils ont également été choisis en fonction des évitements à réaliser et les préconisations des diverses entités du territoire (association, élus, etc.) à respecter concernant les enjeux paysagers et environnementaux.

La première volonté des agriculteurs était de maintenir les grandes cultures sur le territoire et le projet le permet en proposant même 4 rotations différentes. La quasi-totalité des îlots sont concernés par ce maintien (environ 90 ha sur 107 ha) et les grandes cultures seront présentes sur les 3 communes.

Le projet de mise en prairie d'une parcelle en grande culture permet le maintien de l'élevage ovin sur le territoire en proposant 3 ha d'espace de pâturage sur la commune de Balnot-la-Grange.

Le troisième projet permettra de diversifier les revenus grâce à la plantation de plants truffiers sur environ 14 ha répartis en 2 îlots sur 2 communes (Etourvy et Balnot-la-Grange).



Carte des projets agricoles

Les îlots en grandes cultures accueilleront les technologies de panneaux en trackers (îlots SB2, SB3, SB4, SB5, SB6, SB8, SB9, SB11, SB12, SB13) avec un espacement pieu à pieu de 13m et les îlots en plants truffiers et pâturage ovin en panneaux fixes (SB1, SB7, SB10) avec un espacement pieu à pieu de de 13m pour les plants truffiers et de 11m pour le pâturage ovin.

LA POURSUITE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LES REPRÉSENTANTS LOCAUX

Le projet agrivoltaïque Sud-Barrois s'inscrit dans une démarche de co-construction étroite avec les acteurs institutionnels et les représentants locaux, multipliant les échanges pour garantir que les avancées du projet soient en phase avec les attentes du territoire. En 2024, plusieurs rendez-vous clés ont permis de renforcer ce dialogue et de concrétiser les engagements pris auprès des collectivités, des agriculteurs, et des usagers du territoire. L'ensemble des retours collectés lors de ces échanges a guidé les ajustements techniques, agricoles et paysagers du projet.

LA CHRONOLOGIE DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LEURS ENSEIGNEMENTS

Depuis ses débuts, le projet agrivoltaïque Sud-Barrois s'appuie sur un dialogue régulier et structuré avec les institutions locales et les représentants du territoire. De nombreuses rencontres se sont déroulées depuis 2023, favorisant une concertation active et une adaptation continue du projet aux spécificités locales. Voici la chronologie des principales interactions ayant marqué ce processus, dans l'ordre de leur déroulement, illustrant la démarche de co-construction du projet.

- ▶ **Avril 2023** : Série d'entretiens individuels menés par la Chambre d'Agriculture de l'Aube auprès des agriculteurs participants. Une restitution collective en mai 2023 a permis de partager les attentes et de construire un socle commun pour le projet agricole.

Les exploitants ont exprimé leur besoin de solutions adaptées aux contraintes opérationnelles, renforçant l'importance d'un projet en adéquation avec leurs pratiques.

- ▶ **Juin 2023** : Présentation du projet aux élus du Conseil Régional Grand-Est et au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE).

Ces rencontres ont validé la pertinence du projet pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de résilience agricole.

- ▶ **Juin - Juillet 2023** : Organisation d'une concertation publique volontaire, permettant aux citoyens, élus et usagers locaux de s'exprimer sur le projet.

Les retours ont souligné l'importance de limiter l'impact visuel des installations par des aménagements paysagers et de maintenir un équilibre entre activités agricoles et protection des espaces naturels.

- ▶ **Septembre - Décembre 2023** : Multiples réunions de cadrage avec le département de l'Aube, la Chambre d'Agriculture et la SAFER pour affiner les dimensions agricoles et foncières du projet. En novembre et décembre, des ateliers participatifs ont exploré les synergies possibles entre les technologies photovoltaïques et les pratiques agricoles locales.

La compatibilité des technologies agrivoltaïques avec les contraintes agricoles a été au centre des discussions, aboutissant à des recommandations précises pour chaque îlot du projet.

- › **Janvier 2024** : Atelier participatif avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube et les exploitants pour finaliser l'implantation des équipements.

Cette étape a permis de valider une implantation optimisée répondant aux attentes des exploitants tout en respectant les contraintes environnementales.

- › **Février 2024** : Échanges avec les associations de chasseurs des trois communes pour définir les mesures d'accompagnement cynégétiques.

Les chasseurs ont souligné l'importance de créer des zones refuges pour le gibier (haies et bandes tampons) et d'adapter les infrastructures pour faciliter leurs activités.

- › **Mars 2024** : Passage au Pôle EnR de la DDT de Troyes.

L'intégration paysagère a été identifiée comme une priorité majeure, notamment pour éviter les co-visibilités avec les coteaux de Champagne actuels et futurs. La suppression de 70 hectares sensibles a été saluée, et des recommandations sur les haies et l'harmonie visuelle ont été émises.

- › **Avril 2024** : Finalisation de l'implantation du projet, intégrant les contraintes de servitudes et les retours des acteurs locaux.

Cette phase a assuré une implantation qui respecte à la fois les enjeux agricoles et la préservation de l'environnement.

- › **Mai 2024** : Présentation du projet aux élus du CRAGE.

L'importance d'un partage clair de la valeur avec les exploitants et d'une intégration de stratégies de décarbonation pour les exploitations agricoles ont été mises en avant.

- › **Juin 2024** : Collaboration avec l'association de randonnée d'Étourvy pour développer des aménagements adaptés aux circuits pédestres.

Enseignement : Les besoins des randonneurs incluent la création de points d'observation (tables d'orientation) et des infrastructures de repos (tables de pique-nique et panneaux éducatifs).

- › **Juin 2024** : Organisation du comité de projet au titre du décret n°2023-1245.

Ce moment a permis de partager les avancées techniques et de répondre aux questions des membres du comité, tout en promouvant un dialogue ouvert et constructif. Le comité a pu se prononcer sur les aménagements envisagés, consolidant ainsi le processus de concertation avec les élus et favorisant une adhésion locale plus large.

- › **Septembre 2024** : Échange avec les sociétés de chasseurs pour finaliser les mesures proposées, suivi d'une permanence en mairie à Balnot-la-Grange pour recueillir les dernières remarques des habitants.

Les mesures d'accompagnement proposées ont été acceptées, avec quelques ajustements à prévoir pour les compensations financières.

➤ **Octobre 2024** : Rencontre avec l'association Terre de liens

L'association a souligné la nécessité d'éviter le mitage de l'espace en maintenant une insertion paysagère cohérente avec les espaces agricoles environnants.

➤ **Novembre 2024** : Dernière présentation du projet dans les conseils municipaux des trois communes concernées

Cette étape a permis de confirmer l'adhésion des élus locaux et de finaliser les préparatifs pour le dépôt des permis de construire.

LE PASSAGE EN PÔLE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU 26 MARS 2024

Le 26 mars 2024, le projet agrivoltaïque Sud-Barrois a été présenté au pôle technique départemental des énergies renouvelables (EnR) de la DDT de l'Aube, une étape clé pour son insertion sur le territoire. Ce passage a permis d'exposer les avancées du projet et de répondre aux attentes des membres du pôle, en prenant en compte les spécificités locales et les enjeux paysagers et écologiques.

Désormais réparti sur 107 hectares pour une capacité de 67 MWc, le projet bénéficie d'une conception évolutive qui s'appuie sur les enseignements des concertations menées auprès des élus, riverains, et associations locales, comme les chasseurs. En réponse aux recommandations de l'UNESCO, le masquage des installations sera réalisé en exploitant la topographie naturelle, plutôt qu'en ajoutant des plantations. Pour une insertion harmonieuse, des coupes transversales seront effectuées, intégrant les variations de relief et permettant une vue tridimensionnelle du projet depuis les différents axes de passage.

Les échanges ont également permis de souligner l'importance d'éviter tout effet de mitage visuel, en particulier sur la commune de Balnot-la-Grange, où l'intégrité paysagère revêt une sensibilité particulière. L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et le syndicat DEPART ont recommandé l'ajout d'essences végétales comme le noisetier et les plants truffiers pour faciliter l'intégration du projet dans le paysage sans créer de barrières artificielles, assurant ainsi un lien visuel cohérent avec les parcelles agricoles environnantes.

Les contraintes environnementales et patrimoniales, telles que les axes de la Trame Verte et Bleue, ont été particulièrement prises en compte. Bien que le projet ne soit pas situé dans des zones à haute valeur de biodiversité, les clôtures entourant les îlots pourraient limiter la circulation des espèces. Ainsi, l'intégration de haies perpendiculaires aux pentes a été suggérée pour créer des zones tampons et permettre une continuité écologique. En complément, les lignes de panneaux seront orientées pour prévenir le ruissellement, en respectant les prescriptions du territoire.

Le pôle EnR a également attiré l'attention sur l'impact potentiel du projet pour les coteaux viticoles voisins, soulignant l'importance de maintenir une harmonie visuelle avec les zones viticoles des communes de Villiers-le-Bois et Etourvy. L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a rappelé que ces territoires sont potentiellement intégrables dans la zone AOC Champagne, imposant un accompagnement végétal sobre et des bâtiments techniques respectant les caractéristiques de l'architecture agricole traditionnelle (toits à deux pans, clôtures discrètes).

La réunion a également abordé les modalités d'entretien des installations et des aménagements paysagers. Un cahier d'entretien sera mis en place pour garantir la pérennité des plantations et la maintenance des équipements, notamment dans les premières années d'exploitation. Le masquage visuel des panneaux et clôtures sera assuré par des haies et bosquets qui créeront une transition naturelle entre les îlots photovoltaïques et l'environnement agricole, sans chercher à masquer excessivement l'installation, mais plutôt à l'intégrer harmonieusement.

Des recommandations ont été émises quant aux matériaux et aux coloris des clôtures et bâtiments techniques, conformément à la charte paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, qui exige des tons discrets, des clôtures à mailles larges et une architecture sobre.

Avec une puissance combinée de 180 MWc, comprenant le projet des Hauts Plateaux de GLHD, la capacité de raccordement local est actuellement en attente sur le réseau RTE, avec une disponibilité prévue pour novembre 2029. L'obtention d'une autorisation d'exploitation sera nécessaire pour ce projet, dont la puissance dépasse le seuil des 50 MWc, tandis que Le maître d'ouvrage a sécurisé le raccordement avec RTE par la signature d'une PTF en 2023.

En conclusion, cette rencontre avec le pôle EnR a permis de consolider l'adhésion des parties prenantes institutionnelles, tout en répondant aux enjeux paysagers, écologiques et techniques. Ce travail d'adaptation garantit un projet en cohérence avec le territoire, assurant une cohabitation harmonieuse avec le cadre naturel et agricole du Sud-Barrois.

LE COMITÉ DE PROJET DU 19 JUIN 2024

Le 19 juin 2024 s'est tenu le comité de projet du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois à la mairie de Villiers-le-Bois. Ce temps d'échange a réuni 9 participants, dont 7 membres de droit, au titre du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

2 membres du collectif d'agriculteurs « l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois » à l'origine du projet agrivoltaïque « Sud-Barrois » étaient présents, Guy Parthiot et Hervé Riquement. Les deux porteurs de projets étaient accompagnés de Green Lighthouse Développement (GLHD), maîtrise d'ouvrage, organisateur et co-animateur de cette rencontre.

Ce comité de projet s'inscrit dans la démarche de concertation préalable que GLHD s'applique à mettre en œuvre pendant toute la durée de développement du projet. Cette phase majeure permet d'informer le territoire sur les étapes du projet, avant de recueillir des contributions qui permettent d'enrichir sa conception.

Tous les membres de droit, au sens de la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, ont été contactés et/ou rencontrés préalablement afin d'être conviés à ce comité de projet.

Ce temps d'échange s'est déroulé dans une atmosphère calme, les participants se sont montrés à l'écoute de la présentation proposée par GLHD, à la suite de laquelle un temps de questions/réponses a pu être observé.

Au total, 40 observations ont été recueillies, dont 25 questions. Toutes les observations et les réponses associées sont rapportées dans le compte-rendu détaillé disponible en annexe 2.



Comité de projet - juin 2024

La maîtrise d'ouvrage retient de l'ensemble des observations l'importance de l'insertion paysagère du projet, qui se doit d'être maîtrisée. Elle s'engage également à respecter les directives données par le décret notamment sur le projet agricole et le maintien du rendement exigé.

Ce comité de projet s'est déroulé dans une ambiance calme et attentive, permettant à chacun des participants d'acquérir de nouvelles connaissances et de rebondir sur les sujets jugés nécessaires à l'issue de la présentation. Le temps de recueil des observations a été bénéfique puisqu'il a permis à tous de s'exprimer librement et de récolter les réponses aux questionnements soulevés par la présentation.

L'insertion paysagère a été longuement abordée, les participants se sont donc assurés que tous les sujets de covisibilité avaient bien été traités durant la concertation. Ils ont également mis en avant la topographie des parcelles qui facilite la faible visibilité du projet suivant les angles de vue.

Le projet agricole et le cadre réglementaire de celui-ci, imposé par le décret, ont également suscité l'intérêt des participants, qui se sont appliqués à avoir une parfaite compréhension des enjeux du projet. En ce sens, le sujet du taux d'occupation du sol ainsi que l'exigence de rendement imposé par le décret ont été détaillés et explicités.

Les moyens de contrôle et de vérification de la mise en place de ces éléments sont en revanche des éléments sur lesquels les porteurs de projet n'ont pas encore réponse puisque non clarifié pour le moment par les décrets.

La proximité du projet agrivoltaïque de Sud-Barrois avec le projet agrivoltaïque des Hauts-Plateaux a pu faire émerger quelques questionnements et confusions, que les porteurs de projet se sont appliqués à éclaircir. Enfin le raccordement et les territoires concernés par le projet ont pu être abordés de manière plus générale, amenant des précisions nécessaires.

De manière générale, l'assemblée a porté un vif et favorable intérêt pour le projet Sud-Barrois. Le Président de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche, M. Jean Michel HUPFER félicite la méthode de développement de GLHD : « Je trouve que votre projet comme il est présenté est cohérent, ce n'est pas le cas de tous les projets ».

LE DIALOGUE DE PROXIMITÉ AVEC LES CITOYENS

LE PORTE-À-PORTE PAYSAGER DE DÉCEMBRE 2023

Pour garantir une intégration harmonieuse du projet agrivoltaïque Sud-Barrois dans le paysage local, une démarche paysagère complète a été engagée depuis décembre 2023, associant étroitement les habitants et les usagers du territoire. En collaboration avec Green Lighthouse Développement (GLHD), l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois (UPASB) a mis en place une série de consultations en porte-à-porte, les 12, 13 et 14 décembre 2023, afin de recueillir les attentes précises des riverains et d'enrichir les recommandations paysagères.



Lors des consultations, l'équipe d'animation a frappé à 38 portes, couvrant 100 % des habitations préalablement identifiées dans les zones concernées, avec une participation des riverains très favorable au projet. Ces échanges ont permis de répondre aux interrogations sur l'avancement du projet, tout en rassurant les résidents sur les aménagements paysagers envisagés. Les habitants et usagers, notamment les chasseurs et randonneurs, ont exprimé des préférences et des suggestions précises, qui ont ensuite été intégrées aux préconisations faites au paysagiste.

Le bilan des échanges montre une forte préférence pour des aménagements alliant semi-ouverture et vues filtrées, afin de préserver l'identité paysagère de la région. Les participants ont indiqué qu'ils souhaitent éviter des zones trop dégagées et privilégient des haies fonctionnelles, rappelant les paysages bocagers d'autrefois. Voici les trois types d'aménagements paysagers les plus plébiscités :

↗ Porte à porte réalisé par GLHD - Décembre 2023

- 1. Haies basses et ouvertes avec prairie :** Composées d'arbustes sur un talus et accompagnées de prairies, ces haies permettent aux petits animaux de se nourrir, de nicher et de se réfugier, tout en respectant les passages des chasseurs.
- 2. Haie bocagère plus dense :** Cette variante intègre des arbustes pouvant atteindre jusqu'à 6 mètres de hauteur pour créer des barrières naturelles autour des îlots. Elle a été retenue pour sa capacité à masquer les clôtures et à offrir un refuge propice à la faune, notamment le petit gibier.
- 3. Groupes d'arbustes espacés :** Cet aménagement de semi-ouverture avec des vues filantes utilise des arbustes disposés par groupes, atteignant environ 3 mètres de hauteur, pour donner un aspect plus naturel et filtré.

➤ Septembre 2024 :

Une nouvelle édition a partagé les conclusions des deux rencontres institutionnelles clés de l'année : le passage en Pôle EnR du 26 mars et les retours du comité de projet du 19 juin. Cette lettre a également marqué une étape importante en annonçant le prochain dépôt des permis de construire, permettant ainsi aux habitants de se préparer aux étapes futures. Ce support de communication est disponible en annexe 1.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2023

- Fin des études environnementales, paysagère et agricole.
- Dépôt des permis de construire.

2024

ÉTÉ 2024

FIN 2024

CONTINUUM D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Les suites de la concertation

Nous vous convions à une permanence à la mairie de Balnot-la-Grange, le 18 septembre 2024 de 15h00 à 19h00. GLHD sera sur place pour répondre à vos questions, vous fournir les informations nécessaires et vous présenter les détails du projet.

Un continuum de concertation permet à toutes les parties prenantes de poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires, jusqu'à l'enquête publique prévue en 2025 :

Par formulaire sur le site web : sud-barrois-agrivoltaique.fr/contact
 Par courriel : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr
 Par voie postale : Green Lighthouse Développement (GLHD), 8 Allée Pierre-Gilles de Gennes, 33950 Martillac

Retrouver l'ensemble de l'information sur le projet ainsi que les dernières actualités présentées dans cette lettre d'information sur :

sud-barrois-agrivoltaique.fr

LETTRE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2024

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

ÉTO

Notre projet agrivoltaïque du Sud-Barrois a fait l'objet de plusieurs rendez-vous institutionnels importants au premier semestre 2024. Dans un premier temps, nous avons présenté le projet au pôle EnR de l'Aube en mars dernier pour transmettre les évolutions du projet et recueillir les dernières recommandations. Les échanges ont été très positifs, confirmant que les initiatives prises vont dans le sens d'un projet agricole et paysager en adéquation avec les attentes du territoire.

De plus, notre projet a fait l'objet d'un comité de projet le 19 juin dernier, au titre du décret n°2023-1249 du 22 décembre 2023. Tous les membres de droit ont été conviés (communes du projet et communes limitrophes) et une dizaine de personnes étant présentes dont 2 agriculteurs du collectif pour porter la voix du projet. Ce comité a permis de tenir les élus informés sur l'avancement du projet et d'encourager un dialogue ouvert et constructif.

Comité de projet du 19 juin 2024

Enfin, nous vous proposons de venir à notre rencontre et auprès de l'EnR le 18 septembre 2024 en mairie de Balnot-la-Grange de 15h00 à 19h00 pour répondre à vos questions et vous présenter les dernières informations.

Merci à tous pour votre mobilisation et tous les membres de l'association se tiennent à votre écoute.

Clément Coquet,
Président de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois

➤ Lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des 3 communes – Septembre 2024

LES 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS 1er SEMESTRE 2024

Les principaux avis et recommandations du pôle EnR - 26 mars 2024

- La suppression d'environ 70 hectares du projet en fonction des remanques faites par le Syndicat des Vignerons de la Champagne a été opposée pour éviter les visibilités depuis les potentiels futurs coteaux de Champagne.
- L'insertion paysagère doit se faire en fonction de la topographie du territoire pour masquer du mieux les clôtures et possibles coavités du projet avec les axes de communication. L'accompagnement végétal ne doit pas chercher à dissimuler mais à créer du lien entre l'équipement agrivoltaïque et son environnement.
- Les différentes constructions (occos techniques, grillages, etc.) doivent respecter les prescriptions de la charte photovoltaïque des Coteaux, Vallées et Caves de Champagne mise en place sur le territoire (colorimétrie, toiture 2 pans, type de clôture maille large, etc.).

Un comité de projet, qui a recueilli plus de 40 observations - 19 juin 2024

Les 3 apports concrets retenus par les porteurs de projets :

- L'insertion paysagère a été la thématique phare de ces échanges avec pas moins de 14 questions posées à ce sujet. Les photomontages visuels lors du comité ont permis de montrer les zones déjà identifiées par les porteurs de projets à l'issue de la concertation, sur lesquelles des haies seront plantées.
- Le projet agricole et son cadre réglementaire a également beaucoup animé le temps de questions/réponses avec 7 questions (sur 273) posées à la mairie d'Étigny. Celui-ci a permis d'expliquer l'importance de venir à répondre au cadre réglementaire existant. Un nouveau décret portant sur l'agrivoltaïsme. Cela a permis aux membres d'appréhender concrètement la notion de rendement et l'importance du projet agricole dans le projet agrivoltaïque.
- Il a été demandé de maintenir une implication complète des communes concernées en continuant de les tenir informées de chaque évolution du projet tout en les impliquant dans les décisions futures à prendre.

L'ensemble des recommandations a été pris en compte dans l'implantation finale du projet par GLHD pour répondre aux différents enjeux du territoire.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE FINAL

LES GRANDES DONNÉES

- Les dernières discussions avec les Bureaux d'Études et les instances locales ont permis de finaliser les derniers détails du projet.
- Le projet représente environ 107 hectares de surface ciblée pour 70 MW de puissance installée sur 13 lots répartis sur les 3 communes du projet.
- Le maintien de l'activité agricole double de production d'énergie renouvelable sera réalisé grâce à 3 projets agricoles : le maintien des grandes cultures sur la majeure partie des parcelles du projet, l'insertion d'un élevage en fin et de plants truffiers permettant de diversifier les sources de revenus et faire face à la volatilité des cours des céréales.
- La reconquête de la biodiversité reposera sur plusieurs mesures, notamment la création d'environ 4 kilomètres de haies rapportées sur les 3 communes, composées d'essences locales, en concertation avec la Fédération des chasseurs de l'Aube experte du territoire, ainsi que l'établissement de zones tampon entre les boissements et les clôtures du projet, qui seront plantées de prairies avec des essences spécifiques.
- Des aménagements seront réalisés pour les randonneurs de la commune d'Étigny en partenariat avec le club local. Les projets incluent la création d'une table d'orientation et différents panneaux d'informations sur la commune, des plans géobatching, l'installation de tables de pique-nique et bancs. Ces aménagements seront présents dans l'étude d'impact environnemental comme mesures d'accompagnement.

Données GLHD

- 32% Questions posées
- 68% Avis et recommandations

LA PERMANENCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Le 18 septembre 2024, une permanence en mairie de Balnot-la-Grange a été organisée de 15h00 à 19h00. Cet événement s'inscrivait dans la démarche de transparence et de concertation continue menée par Green Lighthouse Développement (GLHD) et l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB). Il visait à offrir aux habitants une occasion supplémentaire de poser des questions, d'exprimer leurs remarques ou de partager leurs préoccupations au sujet du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois.

L'organisation de cette permanence avait été précédée par une campagne d'information locale. Une lettre détaillant l'avancement du projet et invitant les habitants à la permanence avait été distribuée une semaine auparavant dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Une affiche en mairie complétait ce dispositif.

Durant les quatre heures de permanence, aucun habitant ne s'est présenté pour poser des questions ou formuler des remarques. Ce constat peut être interprété de manière positive : il témoigne vraisemblablement d'un bon niveau d'information des habitants et d'une absence d'inquiétude majeure concernant le projet. Les lettres d'information, claires et détaillées, semblent avoir répondu aux interrogations potentielles des résidents.

L'absence de participation directe à cette permanence reflète également une probable acceptation du projet par la communauté locale. Les efforts déployés tout au long du processus de concertation, notamment par le biais des nombreuses rencontres, ateliers participatifs et échanges individuels, ont permis d'instaurer un climat de confiance et de compréhension mutuelle.



^ Permanence en mairie de Balnot-la-Grange - Septembre 2024

LES APPORTS CONCRETS POUR LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

LA CRÉATION DE SYNERGIES AVEC L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE LOCALE

Depuis le lancement du projet agrivoltaïque Sud-Barrois, GLHD et l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB) se sont engagés dans un dialogue constructif avec les acteurs de la chasse pour intégrer au mieux leurs attentes et préserver l'équilibre écologique du territoire. Trois sociétés de chasse, ainsi que la Fédération des chasseurs de l'Aube, ont participé à plusieurs échanges, aboutissant à des solutions concrètes pour adapter le projet aux besoins cynégétiques locaux.

Les sociétés de chasse locales ont exprimé leur souhait de renforcer les refuges pour le gibier. En réponse, un programme de plantation de trois kilomètres de haies, réparties sur les trois communes du projet, a été engagé avec la Fédération des chasseurs de l'Aube. Ces haies fourniront des abris naturels pour la faune et seront entretenues par AUBE ENVIRONNEMENT pour garantir leur pérennité.

A la demande de la société de chasse d'Etourvy, une jachère faunistique sera aménagée entre les bois et les clôtures du projet, créant ainsi un îlot de biodiversité qui contribuera au maintien de la faune locale. Pour répondre aux autres besoins des chasseurs, des bandes tampons de 10 mètres seront également aménagées en retrait des bois et plantées en prairies diversifiées. Ces zones renforceront la biodiversité en créant des corridors propices à la circulation de la faune sauvage.

GLHD a soutenu la demande des associations locales pour l'installation de miradors, avec l'aide de la Fédération de chasse, qui a cartographié les emplacements pour une répartition optimale : 15 miradors seront installés, permettant aux chasseurs de pratiquer leurs activités en toute sécurité et avec une meilleure gestion des zones de chasse.

Pour encourager la préservation du lièvre d'Europe, GLHD et la Fédération des chasseurs de l'Aube proposent un programme de suivi télémétrique du lièvre, permettant une gestion fine de cette espèce. En lieu et place de simples compensations financières, ce programme offre des indemnités aux sociétés locales, en contrepartie de leur participation active à la gestion de l'habitat du lièvre. L'installation de systèmes GPS sur certains individus permettra de recueillir des données précises sur leurs déplacements, soutenant ainsi les pratiques de gestion durable.

Enfin, un volet de sensibilisation auprès des écoles locales est envisagé pour informer les jeunes générations sur l'importance de la biodiversité et des écosystèmes locaux, renforçant ainsi les liens entre les habitants et leur environnement naturel.

La mise en place de ces mesures fait écho à l'engagement de GLHD et du collectif UPASB envers une gestion durable du territoire, en partenariat étroit avec les acteurs de la chasse. Le programme prévoit ainsi près de 3 kilomètres de haies d'essences locales, des zones tampons entre les boisements et les clôtures, et un appui à des initiatives de préservation de la faune locale, pour une intégration respectueuse du projet dans son environnement.

LES MESURES D'INSERTION DU PROJET DANS SON PAYSAGE

Dès les premières étapes du projet agrivoltaïque Sud-Barrois, une attention particulière a été portée à l'intégration paysagère, en raison de la proximité des parcelles avec les coteaux de Champagne, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. En mai 2022, un premier échange avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne (SGV) a permis d'identifier des parcelles présentant des co-visibilités avec les coteaux actuels et potentiels de Champagne. Suite à ces échanges, environ 70 hectares ont été retirés du périmètre initial du projet pour préserver la vue sur ce paysage emblématique.

Le bureau d'étude paysagère Vysages a conduit une analyse approfondie des points de vue sensibles, identifiés lors des ateliers d'intégration paysagère. À la demande des riverains et des usagers, un programme de plantation de haies a été planifié pour minimiser la visibilité des panneaux depuis les routes et sentiers de promenade. Ces haies, implantées en concertation avec les agriculteurs locaux, joueront également un rôle écologique en accueillant des espèces d'oiseaux, de reptiles et d'insectes, et en créant des zones de nidification.

Une distance minimale de 10 mètres entre les panneaux solaires et les boisements environnants a été établie, afin de préserver les habitats naturels et de limiter l'impact sur la faune locale. Cette mesure répond également aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aube pour la sécurité incendie.

FOCUS

LES IMPLANTATIONS DE HAIES, LEURS FONCTIONNALITES ET LES CHOIX DES ESSENCES

Les haies ont été implantées en continuité des boisements existants pour renforcer la cohérence paysagère et répondre à l'une des recommandations du pôle EnR qui était « l'accompagnement végétal ne doit pas chercher à dissimuler mais à créer du lien entre l'équipement photovoltaïque et son environnement. Les structures végétales (cordons plantés, boisement, arbres isolés ...) identifiées alentour doivent être prolongées ». C'est pourquoi, les haies ont été plantées en continuité des îlots SB2 et SB3 sur la commune d'Etourvy, îlots localisés en continuité directe d'un boisement, tout en favorisant l'effet « masque végétal » pour protéger les vues depuis le chemin de Compostelle.

Pour l'îlot SB4 sur la commune de Balnot-la-Grange, l'ajout de haie est toujours en continuité du boisement existant, ne créant pas de discontinuité et changement majeur en termes de perceptions dans le paysage tout en masquant la covisibilité avec le réseau viaire passant à l'ouest de l'îlot.

A Villiers-le-Bois, le même travail a été mené sur l'îlot SB13, permettant de créer une continuité avec le boisement au nord et un bosquet au sud tout en définissant un masque visuel intéressant pour les covisibilités avec le réseau viaire à l'Est. Seul cet îlot est concerné car le maître d'ouvrage a considéré que les deux bosquets au sud permettraient de dissimuler une partie du projet et de ne pas dénaturer la trame verte existante. L'objectif étant de répondre aux prérogatives du territoire de ne pas forcément masquer entièrement le projet mais d'avoir une approche cohérente avec les éléments de paysages alentours qui ne sont ni linéaires ni trop imposants (cf. carte de situation des haies – source Vysages)



Carte de la localisation des haies sur les îlots du projet

LES MESURES DE RENOUVÈLEMENT ET/OU DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le projet prévoit plusieurs mesures pour limiter son impact environnemental et soutenir les exploitants agricoles locaux. Les travaux se dérouleront uniquement durant les jours ouvrés, avec une interdiction stricte pendant la nuit, et une attention sera portée à limiter les perturbations du trafic routier.

Une compensation agricole collective sera versée : la moitié de cette compensation financera les projets des exploitants membres du collectif, et l'autre moitié soutiendra des initiatives en faveur du développement de l'agriculture dans l'Aube. Par ailleurs, un protocole de suivi des nouvelles cultures agricoles sera mis en place, supervisé par un expert agricole indépendant, comme un bureau d'étude agricole ou la Chambre d'agriculture.

Les habitats écologiques sensibles et les sites environnementaux majeurs du territoire seront évités pour préserver la biodiversité locale. Les caractéristiques du projet ont également été adaptées, avec l'utilisation de clôtures aménagées pour la faune locale et l'installation de pieux battus afin de minimiser l'imperméabilisation des sols.

La période de travaux tiendra compte des cycles de reproduction et d'élevage de la faune locale, en particulier de l'avifaune, avec une interdiction des travaux entre le 15 mars et le 15 août. Durant le chantier, un suivi écologique sera effectué, notamment si une interruption de plus d'une semaine survient : un écologue interviendra pour garantir l'absence de nids dans les zones d'activité.

Des zones tampons de 50 mètres seront instaurées autour des espaces sensibles identifiés, et les travaux y seront interdits. Ces précautions feront l'objet d'un rapport destiné au maître d'ouvrage et à l'inspection de l'environnement. Des horaires adaptés seront appliqués pour protéger les chiroptères, et un dispositif sera mis en place pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Le projet prévoit aussi le développement de prairies entre les lisières et les clôtures des îlots, ainsi que la plantation de haies. Un suivi écologique est recommandé pour assurer l'intégration durable et respectueuse du projet solaire dans le paysage local.

En matière de protection de la faune, le projet inclut également des actions spécifiques pour les nids de busards, telles que la prospection, la sensibilisation des exploitants agricoles et la pose de protections sur les nids. Un accompagnement technique cynégétique sera mis en place, avec l'implantation de miradors de chasse et la rédaction d'un cahier des charges pour la gestion du lièvre d'Europe. Ce suivi comprendra un accompagnement des sociétés de chasse pour le suivi de l'espèce, ainsi que la mise en place d'un suivi télémétrique du lièvre d'Europe.

Enfin, le projet prévoit la création de 3 km de haies en dehors des îlots sur les trois communes concernées, avec le soutien de la fédération des chasseurs pour toutes ces actions et pour le maintien durable des haies et plantations.

LES MESURES D'INSERTION DU PROJET SELON LES USAGES DE LOISIR LOCAUX

Dans le cadre du projet agrivoltaïque Sud-Barrois, une série d'aménagements a été conçue en collaboration avec le club de randonnée d'Étourvy, afin de répondre aux attentes des randonneurs et de valoriser les parcours de loisirs locaux. Ces dispositifs, intégrés dans l'étude d'impact environnemental, renforceront l'attractivité d'Étourvy en tant que destination de randonnée tout en assurant une bonne intégration du projet au sein du territoire.

➤
*Carte de la localisation des
 aménagement pour l'activité de
 randonnée sur la commune d'Étourvy*



Afin de valoriser les paysages environnants, une table d'orientation en demi-lune sera installée près du château d'eau, offrant une vue panoramique sur le village et ses alentours. Conçue avec le concours du club de randonnée, elle présentera des informations sur les lieux remarquables d'Étourvy et permettra aux visiteurs de mieux découvrir l'histoire et le patrimoine local.

Deux tables de pique-nique seront placées sous le préau de la halte des randonneurs, offrant un lieu de repos et de rencontre pour les marcheurs, tandis que deux bancs supplémentaires seront installés au sein du village, leurs emplacements exacts restant à définir. Ces infrastructures favoriseront les moments de pause pour les randonneurs et les habitants, dans un cadre naturel et accueillant.

Sur le chemin menant vers Saint-Jacques-de-Compostelle, une table de pique-nique et un panneau informatif seront installés près d'une cabane en bordure de la route départementale D82, où le passage de randonneurs est fréquent. En complément, un point de géocaching sera aménagé à proximité par GLHD, en partenariat avec le club de randonnée d'Étourvy. Cette activité ludique et interactive permettra aux visiteurs de partir à la recherche d'indices dans les environs, attirant un public varié et incitant les randonneurs à explorer le village et ses alentours.

Pour enrichir l'expérience des promeneurs, un panneau d'affichage central sera installé sur la place de l'école, un lieu de rassemblement fréquent pour les départs de randonnée. Un autre panneau d'information sera placé en contrebas de la cabane, à proximité du projet agrivoltaique, afin de sensibiliser les visiteurs à l'importance de la biodiversité et au fonctionnement du projet. Ces panneaux offriront des points de repère et de connaissances pour les promeneurs, renforçant l'intégration du projet dans le quotidien des usagers locaux.



➤ *Carte de la localisation du linéaire de haie de 300m sur la commune d'Étourvy*

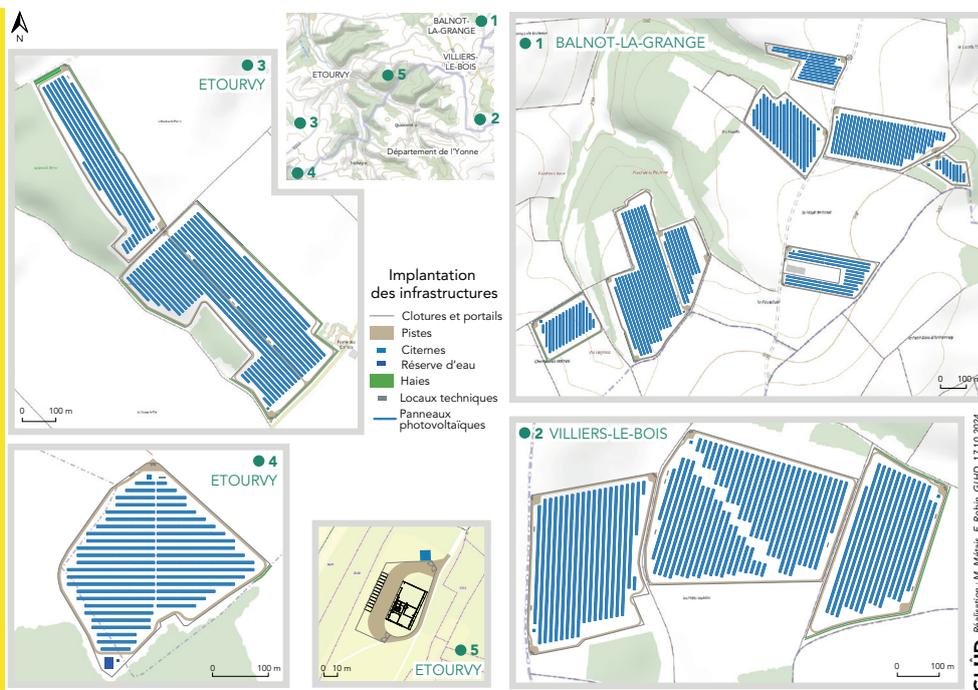


➤ *Exemple de panneau d'information*



➤ *Carte de la localisation du linéaire de haie de 300m sur la commune d'Étourvy*

L'IMPLANTATION FINALE DU PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS



Carte de l'implantation
du projet

UN PROJET CONFORME AU REGARD DE LA LOI ET DU RISQUE INCENDIE

Le projet agrivoltaïque Sud-Barrois s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire défini par la loi APER et le décret spécifique à l'agrivoltaïsme. Il répond aux exigences légales tout en intégrant des mesures de prévention incendie rigoureuses, garantissant ainsi la sécurité des installations et la conformité du projet avec les enjeux environnementaux et agricoles locaux.

► Un strict respect des critères agrivoltaïques

Le projet Sud-Barrois respecte les critères fondamentaux de l'agrivoltaïsme, notamment :

Les panneaux solaires apportent une protection directe aux cultures contre les intempéries, tout en diversifiant les revenus agricoles grâce à la mutualisation de trois activités complémentaires : grandes cultures, élevage ovin et culture de plants truffiers.

Une étude préalable agricole (EPA) réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aube, complétée par des études technico-économiques, a permis de dimensionner le projet pour garantir que 90 % du rendement agricole habituel soit maintenu, avec une perte maximale de 10 %.

Chaque activité agricole bénéficie d'un aménagement adapté, garantissant une cohabitation optimale avec les panneaux :

- Pour l'élevage ovin : rangées espacées de 6,67 m et hauteur minimale des panneaux de 1,20 m.
- Pour les grandes cultures : trackers avec écartement de 8,3 m et un point bas de 1,10 m.
- Pour les plants truffiers : rangées espacées de 9 m, permettant la pleine exploitation des surfaces pour la production truffière.

À la fin du bail emphytéotique, l'ensemble des équipements sera démantelé et les terrains seront remis dans leur état d'origine, préservant ainsi leur vocation agricole à long terme.

› Des mesures exemplaires de prévention incendie

Conformément aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aube, des dispositifs avancés ont été intégrés au projet pour prévenir et maîtriser les risques incendie :

Treize citernes souples de 60 m³ chacune seront réparties sur les différents îlots. Situées à proximité des accès, elles seront accessibles depuis l'extérieur des clôtures grâce à des bornes d'aspiration, garantissant une intervention rapide des secours.

Les modules photovoltaïques sont implantés à plus de 10 mètres des zones boisées, créant un coupe-feu efficace tout en protégeant les habitats naturels adjacents.

Les locaux techniques seront équipés de détecteurs de fumée et d'extincteurs à gaz (CO₂), adaptés aux risques liés aux installations électriques.

Un système de supervision et de télégestion permettra la détection automatique d'anomalies et de départs de feu, assurant une réponse immédiate en cas d'urgence.

Chaque îlot sera doté de pistes périphériques stabilisées de 5 mètres de large, constituées de cailloux blancs, capables de supporter le passage des véhicules d'intervention du SDIS.

LES CONSÉQUENCES TIRÉES DU CONTINUUM DE CONCERTATION

Le continuum d'information et de participation mis en place pour le projet agrivoltaïque Sud-Barrois a généré des contributions significatives et permis d'affiner de nombreuses mesures d'accompagnement. Ce dialogue constant a permis de mettre en exergue 3 domaines d'aménagement particulièrement plébiscités :

1. Pour l'activité cynégétique : Les échanges approfondis avec les sociétés de chasse locales et la Fédération des chasseurs de l'Aube ont abouti à la mise en œuvre de mesures d'aménagement spécifiques. Dès fin 2023, des haies ont été programmées pour créer des zones de refuge pour le gibier, avec un plan de suivi pour assurer leur bon développement. Ce travail en collaboration avec les chasseurs permet de limiter l'impact du projet sur les activités cynégétiques.
2. Pour les randonneurs d'Étourvy : En partenariat avec l'association locale de randonnée, plusieurs aménagements de loisirs ont été co-conçus pour répondre aux besoins des randonneurs. Des tables de pique-nique, une table d'orientation et des panneaux d'informations seront installés autour des sentiers les plus fréquentés, en particulier près de l'itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ces infrastructures offriront aux randonneurs un meilleur confort et renforceront l'attrait du territoire.
3. Pour l'intégration paysagère : L'insertion visuelle du projet a été une thématique clé de la concertation, avec un intérêt marqué pour limiter la visibilité des installations depuis les routes et les habitations. En conséquence, le bureau d'étude a réalisé plusieurs photomontages qui ont permis d'identifier des zones pour la plantation de haies afin d'atténuer l'impact visuel. Ces aménagements assureront une meilleure intégration du projet dans le paysage et répondent aux attentes exprimées par les riverains.

La continuité des échanges a permis de maintenir un flux d'information régulier et adapté aux attentes des habitants et des représentants locaux. Deux lettres d'information, distribuées en début et en septembre 2024, ont tenu la population informée des évolutions du projet. En septembre 2024, une permanence en mairie a été organisée pour recueillir les dernières remarques des habitants, permettant ainsi de s'assurer qu'aucune préoccupation majeure ne restait sans réponse.

UNE ÉCOUTE ACTIVE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le continuum d'information se poursuivra jusqu'au lancement de l'enquête publique prévue en début 2025, garantissant à chaque partie prenante la possibilité de participer activement et d'exprimer ses attentes. Les retours peuvent être adressés par différents moyens (site web, email ou courrier), assurant ainsi une accessibilité et une ouverture à tous les avis.

Cette démarche de concertation, portée par l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB) et GLHD, vise à n'exclure personne et à créer une réelle valeur ajoutée pour le territoire, permettant à toutes les parties prenantes de contribuer au succès du projet agrivoltaïque Sud-Barrois.

Un continuum de concertation permet à toutes les parties prenantes de poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires, jusqu'à l'enquête publique prévue en 2025 :

- › **Par formulaire sur le site web :** sud-barrois-agrivoltaique.fr/contact/
- › **Par courriel :** sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr
- › **Par voie postale :** Green Lighthouse Développement (GLHD), 8 Allée Pierre-Gilles de Gennes, 33650 Martillac



BILAN DE LA CONCERTATION

LES ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

- › **P. 50 ANNEXE 1** : Les délibérations de principe des conseils municipaux de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois
- › **P. 58 ANNEXE 2** : L'avis de concertation préalable volontaire
- › **P. 60 ANNEXE 3** : L'affiche avec le calendrier de la participation
- › **P. 61 ANNEXE 4** : La première lettre d'information
- › **P. 62 ANNEXE 5** : Les deux panneaux d'exposition du projet
- › **P. 64 ANNEXE 6** : Le compte-rendu synthétique du dispositif de porte-à-porte
- › **P. 70 ANNEXE 7** : Les affiches des 2 permanences d'information
- › **P. 72 ANNEXE 8** : Le support de présentation de l'atelier sur l'intégration paysagère du projet
- › **P. 88 ANNEXE 9** : Le compte-rendu de l'atelier sur l'intégration paysagère du projet
- › **P. 96 ANNEXE 10** : Le support de présentation de l'atelier « activité chasse »
- › **P. 108 ANNEXE 11** : Le compte-rendu de l'atelier « activité chasse »
- › **P. 112 ANNEXE 12** : Le compte-rendu des 2 permanences d'informations
- › **P. 112 ANNEXE 13** : La deuxième lettre d'information de décembre 2023
- › **P. 118 ANNEXE 14** : La troisième lettre d'information de septembre 2024
- › **P. 120 ANNEXE 15** : Le compte-rendu du comité de projet du 19 juin 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE DE BALNOT-LA-GRANGE
EXTRAIT DE DELIBERATION

en date du 11 Juillet 2021 N° 2021_13

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être constitué	11	L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le xx juillet, à xx h xx, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M. Patrice NOSLEY, Maire. Présents : NOSLEY Patrice, COTTAN Claude, QUILLET Michel BONTOUR Marie-José, HUGEROT Yves, LAFFRAT Isabelle, GRADOS Yannick, LEAUX Benoît, LEAUX Vivian, BRUNAT Amélie Secrétaire : LEAUX Vivian
Nombre de membres en exercice	10	
Nombre de membres présents	10	
Nombre de membres ayant pris part au vote	09	
Date de la convocation	08/07/2021	

OBJET : Développement de projet agrivoltaïque sur le territoire communal

Rapporteur : M. NOSLEY Patrice

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0,05 % de la superficie française métropolitaine.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU les présentations réalisées depuis mars 2020 sur le territoire de la communauté de communes du chaourçois et du Val d'Armance par la société Green Lighthouse Développement (GLHD),

CONSIDERANT l'engagement des propriétaires et exploitants agricoles concernés par le zonage,

CONSIDERANT que la société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque,

CONSIDERANT que ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires mais aussi la volonté des agriculteurs,

CONSIDERANT que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront une concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

CONSIDERANT que les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet,

CONSIDERANT le PCAET et le SCoT qui régissent la planification territoriale du territoire et de la commune de Balnot-la-Grange,

CONSIDERANT que les élus concernés par le projet, à titre personnel, ne prennent pas part au vote,

Suite à la proposition faite par le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, et 1 abstention (M COTTAN Claude n'ayant pas pris part au vote)

DECIDE :

- De donner un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur son territoire avec l'accompagnement de la société GLHD avec les prescriptions suivantes :
 - o Le conseil municipal rappelle que la commune de Balnot-La-Grange a été retenue pour intégrer l'aire de production de l'appellation Champagne dans le cadre de la révision de l'aire géographique de l'appellation Champagne, travaux conduits par l'organisme de défense de l'appellation Champagne, à savoir le SGV (Syndicat Générale des Vignerons de la champagne)
 - o La société GLHD devra rencontrer les représentants du SGV pour étudier la compatibilité de mettre en place une activité d'agrivoltaïsme au sein de la commune de Balnot-la-Grange qui a été retenue pour intégrer l'aire de production de l'appellation Champagne.
 - o Si l'activité d'agrivoltaïsme n'est pas compatible avec les critères définis par le SGV, la commune de Balnot-la-Grange retiendra le développement de l'activité viticole et s'opposera au développement de l'activité d'agrivoltaïsme, puisque le développement viticole a été initié avant le développement de l'activité d'agrivoltaïsme.
 - o Si le développement de l'activité d'agrivoltaïsme est compatible avec le développement de l'activité viticole champenoise, les éventuelles prescriptions et/ou recommandations émises par le SGV devront être intégrées dans la préparation et la formalisation du permis de construire d'installation réalisées sur le territoire de la commune de Balnot-La-Grange
- D'autoriser Monsieur le maire à apporter si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité à la société GLHD et aux agriculteurs concernés pour mener à bien ce projet., dont la rencontre avec les représentants du SGV (syndicat générale des Vignerons de la champagne)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

M. NOSLEY Patrice



Exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/07/2021
Et publication ou notification du 15/07/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AUBE COMMUNE DE ETOURVY EXTRAIT DE DELIBERATION en date du 10 Décembre 2021 N° 044/2021											
<table><tr><td>Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être constitué</td><td style="text-align: right;">11</td></tr><tr><td>Nombre de membres en exercice</td><td style="text-align: right;">11</td></tr><tr><td>Nombre de membres présents</td><td style="text-align: right;">11</td></tr><tr><td>Nombre de membres ayant pris part au vote</td><td style="text-align: right;">9</td></tr><tr><td>Date de la convocation</td><td style="text-align: right;">02 Décembre 2021</td></tr></table>	Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être constitué	11	Nombre de membres en exercice	11	Nombre de membres présents	11	Nombre de membres ayant pris part au vote	9	Date de la convocation	02 Décembre 2021	<p>L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le dix décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M. Dominique LHOMME, Maire.</p> <p>A été nommé Secrétaire de Séance : M. Sylvain JESSIONESSE</p>
Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être constitué	11										
Nombre de membres en exercice	11										
Nombre de membres présents	11										
Nombre de membres ayant pris part au vote	9										
Date de la convocation	02 Décembre 2021										

Présents :

Mmes : Catherine GOVIN, Sandrine SERVAIS, Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT
MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX, Michel ROYER.

Absent : Néant

OBJET : Développement de projet agrivoltaïque sur le territoire communal

Rapporteur : M. LHOMME Dominique

Monsieur le Maire rappelle que le 04 Juin 2021, le conseil municipal a émis une délibération favorable pour la poursuite des études d'un projet agrivoltaïque sur son territoire avec l'accompagnement de la société GLHD et avec les prescriptions suivantes :

- La société GLHD devra rencontrer les représentants du SGV pour étudier la compatibilité de mettre en place une activité d'agrivoltaïsme au sein de la commune d'Etourvy qui a été retenue pour intégrer l'aire de production de l'appellation champagne.
- Les échanges et travaux réalisés par la société GLHD avec les représentants du SGV (Syndicat Générale des Vignerons de la champagne) devront être présentés au Conseil Municipal de la commune d'Etourvy d'ici la fin de l'année 2021.
- Si l'activité d'agrivoltaïsme n'est pas compatible avec les critères définis par le SGV, la commune d'Etourvy retiendra le développement de l'activité viticole et s'opposera au développement de l'activité d'agrivoltaïsme, puisque le développement viticole a été initié avant le développement de l'activité d'agrivoltaïsme.
- Si le développement de l'activité d'agrivoltaïsme est compatible avec le développement de l'activité viticole champenoise, les éventuelles prescriptions et/ou recommandations émises par le SGV devront être intégrées dans la préparation et la formalisation du permis de construire d'installation réalisées sur le territoire de la commune d'Etourvy

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ce projet, la commune a sollicité la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT en vue de lui accorder :

- Sur les parcelles cadastrées section C n° 111, 112 et 113 une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en vue de l'implantation de tout ou partie d'un parc photovoltaïque.

Également, la société sollicitée Green Lighthouse Développement a sollicitée la commune en vue de lui accorder :

- Sur les chemins ruraux et voies communales le passage en chemin, en plateforme et/ou en virage, pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, les zones anti-masque (préservation du potentiel solaire du site) et le passage des câbles électriques enterrés en vue du raccordement au réseau électrique.

Ce projet d'ensemble consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc photovoltaïque sur les parcelles non cultivées et des ilots agrivoltaïques sur les parcelles actuellement cultivées, dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Monsieur Sylvain JESSIONESSE, adjoint au maire, ne peut participer ni au débat, ni au vote car il est concerné par le projet et quitte la salle.

Madame Christelle SEURAT, conseillère municipale, ne peut participer ni au débat, ni au vote car elle est concernée par le projet et quitte la salle.

Suite à la proposition faite par le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (M. JESSIONESSE Sylvain et Mme SEURAT Christelle n'ayant pas pris part au vote)

Le conseil municipal

AUTORISE :

- la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque sur les parcelles C 111, C 112 et C 113.
- Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs aux projets photovoltaïques présentés par la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT, ou toute société qui s'y substituerait.
- Monsieur le Maire à signer avec la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT, ou toute société qui s'y substituerait, toute promesse de bail et de servitudes (accès, plateforme, virage, câbles, zone anti-masque, zone de travaux, etc); ainsi que tout bail emphytéotique et tout acte de constitution de servitudes nécessaires à l'implantation du parc photovoltaïque, sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.

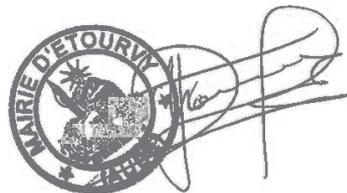
PRECISE :

- 1) Les travaux de préparation et de terrassement du terrain constitué par les parcelles communales seront réalisés par la société GLHD ou sa société de projet dédiée.
- 2) La commune se réserve, si besoin, une bande de 5 m de large en périphérie du dit terrain afin d'y implanter, un chemin d'accès pour d'autres parcelles boisées appartenant à des propriétaires privés. L'exploitation du bois restant sur pied sur les parcelles concernées sera effectuée par la commune d'Etourvy ou par un prestataire à qui elle aura confié cette mission.
- 3) L'entretien du terrain sous les panneaux après leur installation sera effectué par la société GLHD ou sa société de projet dédiée.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. LHOMME Dominique

Exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/12/2021
Et publication ou notification du 21/12/2021.
Le maire, M. Lhomme Dominique



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2021 à 16h22
Référence de l'AR : 010-211001375-20211210-044_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

EXTRAIT DU REGISTRE

DE DELIBERATIONS

Commune de VILLIERS-LE-BOIS

En date du 02 novembre 2021

Nombre de Membres en exercice	06
Nombre de Membres Présents	05
Nombre de Membres ayant participé au vote	04
Date de la convocation	26/10/2021
Date d'Affichage	26/10/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DEUX NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M. COQUET Didier, Maire.

PRÉSENTS : COQUET Didier, MUNIER Serge, BASTOS Marie-Jeanne, FRITSCHY Danièle et TREFAULT Daniel

ABSENTS EXCUSÉS : VIARDOT Sébastien

SECRETARE : BASTOS Marie-Jeanne

11.2021// OBJET : DEVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0.05 % de la superficie française métropolitaine.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18/08/2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21/04/2020 relatif la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code générale des collectivités territoriales,

VU les présentations réalisées depuis mars 2020 sur le territoire de la communauté de communes du chaurçois et du Val d'Armanche par la société Green Lightouse Développement (GLHD),

CONCIDERANT l'engagement des propriétaires et exploitants agricoles concernés par le zonage,

CONSIDERANT que la société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque,

CONCIDERANT que ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires mais aussi la volonté des agriculteurs,

CONCIDERANT que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront que concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

CONSIDERANT que les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pur les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) ,

CONSIDERANT que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'État et délivrées par le Préfet,

CONSIDERANT le PCAET et le SCoT qui régissent la planification territoriale du territoire et de la commune de VILLIERS LE BOIS,

CONSIDERANT que les élus concernés par le projet, à titre personnel, ne prennent pas part au vote,

Suite à la proposition faite par le Maire,

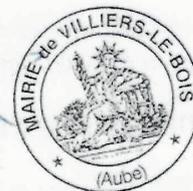
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour et 1 abstention (M. COQUET Didier n'ayant pas pris part au vote)

DECIDE :

- De donner un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur son territoire avec l'accompagnement de la société GLHD
- D'autoriser Monsieur le Maire à apporter si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité à la société GLHD et aux agriculteurs concernés pour mener à bien ce projet.
- Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
M. COQUET Didier

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération au





PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS
COMMUNES D'ETOURVY, VILLIERS-LE-BOIS ET BALNOT-LA-GRANGE
(AUBE)

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
DU VENDREDI 16 JUIN AU MARDI 18 JUILLET 2023
(AU TITRE DES ARTICLES L121-15-1, L121-16 ET L121-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

MAÎTRE D'OUVRAGE : GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT (GLHD)

LE PROJET EN RÉSUMÉ

Dans le département de l'Aube, sur les communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois, la société Green Lighthouse Développement (GLHD) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, accompagne l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois. Composée de 15 agriculteurs, l'association étudie un projet agrivoltaïque afin de combiner production agricole et production d'énergie solaire.

Le projet a pour objectif de mettre en place des cultures adaptées aux changements climatiques, de développer les énergies renouvelables, de mutualiser des ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et d'accompagner une transmission des parcelles à la nouvelle génération.

Installés sur des terres à très faibles rendements, peu profondes et caillouteuses, les agriculteurs se sont engagés en 2021 dans un projet agrivoltaïque.

Au-delà de la mauvaise qualité agronomique des sols, la répétition des aléas climatiques (sécheresses en été, épisodes de grêles) entraîne une diminution des rendements des cultures majoritairement céréalières.

Face à ces constats et à la volonté plus large de participer au développement énergétique durable du territoire, ils ont fait le choix de diversifier leurs productions agricoles, afin de rendre leurs exploitations plus résilientes. Dans les faits, il s'agit de développer des projets agricoles en co activité avec une installation photovoltaïque dans des champs dont le rendement est faible ou en déclin. L'agrivoltaïsme conserve la vocation agricole des terrains et n'entre pas dans le cadre de l'artificialisation des sols.

GLHD s'engage à maintenir le statut agricole des terrains, à mener l'ensemble des études techniques pour intégrer les enjeux environnementaux et à lancer une réflexion citoyenne pour donner une vocation locale au projet agricole.

Le projet a été présenté à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe et aux conseils municipaux. Un avis favorable des communes concernées actent la poursuite des études sur leur territoire du projet. Le soutien des collectivités s'inscrit dans le processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'Environnement.

La concertation préalable volontaire organisée par GLHD, maître d'ouvrage, a pour objectif d'associer largement le public afin que le projet soit pleinement intégré dans le paysage et les usages du territoire.

PARTICIPATION DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La concertation préalable est conduite au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L.122-1. Bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'intention préalable.

En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet, GLHD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16.

Pour associer le public à l'élaboration du projet des fermes agrivoltaïques du Sud-Barrois, la durée de la concertation préalable volontaire est d'un mois. Elle débute le 16 juin et prend fin le 18 juillet 2023.

Avis de concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac
Contact : sud-barrois-agrivoltaïque@glhd.fr



UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DES TROIS COMMUNES CONCERNÉES

Au dernier trimestre 2021, les conseils municipaux de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois ont émis un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur leur territoire avec l'accompagnement de la société GLHD.

Les délibérations font remarquer que :

- La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), doit permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone. Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares, soit 0.05 % de la superficie française métropolitaine.
- La société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque.
- Le choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires, mais aussi à la volonté des agriculteurs.
- Les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

MODALITÉS DE LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Le premier temps des modalités de la concertation est celui du porter à connaissance qui consiste à présenter et expliquer le projet, notamment par la distribution d'une **lettre d'information** à l'ensemble des habitants des communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

Un **registre de concertation** est mis à disposition dans les trois mairies ainsi qu'à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche. Il permet à chaque citoyen, association et acteur du territoire d'apporter ses réflexions, ses réclamations et ses remarques. Les avis peuvent aussi être directement transmis sur le site internet du projet du 9 juin au 18 juillet 2023 ainsi que par courriel et/ou courrier.

Un **dispositif en porte-à-porte** est organisé le 16 et le 17 juin, en présence de tiers garant de la concertation. Lors des rencontres, un questionnaire est diffusé pour interroger la connaissance et les usages du site (activité agricole, chasse, promenade, etc.).

Un **stand d'informations et de participation** est installé le 18 juin sur le parcours de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy, événement local, très fréquenté des habitants du secteur. Il permettra de diffuser la lettre d'information et d'échanger avec les participants sur les objectifs du projet, les synergies avec les usages de loisirs (randonnées, VTT), et de recueillir leurs avis grâce à un questionnaire.

Deux **ateliers thématiques** sont proposés au public : le 24 juin, un atelier « Intégration dans le paysage et préservation de la biodiversité » pour imaginer collectivement les aménagements paysagers du projet ; le 4 juillet, un atelier « Activité chasse » pour recueillir l'expertise d'usage des personnes pratiquant cette activité.

Deux **permanences d'information**, permettront au public de rencontrer les agriculteurs, porteurs de projet, et le maître d'ouvrage : le 5 juillet à la mairie de Villiers-le-Bois et le 12 juillet à la mairie de Balnot-la-Grange.

Les modalités de la démarche d'information et de participation, objet de ce présent avis de concertation préalable volontaire, sont affichées en mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois depuis le 2 juin 2023, soit 14 jours avant le début officiel de la concertation fixé au 16 juin 2023. L'avis a également été diffusé au siège social de la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.

À l'issue de la concertation, conformément aux dispositions de l'article R.121-21 du Code de l'Environnement, un **bilan** de celle-ci sera réalisé ainsi qu'un résumé de la façon dont elle s'est déroulée. Le bilan et le résumé seront rendus publics et disponible au téléchargement sur le site internet du projet. GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, indiquera alors les mesures qu'il juge opportun de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet fera l'objet d'une enquête publique durant l'instruction des demandes d'autorisations administratives, dans les 9 à 12 prochains mois. Celle-ci sera mise en œuvre selon les dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'Environnement.

Avis de concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac
Contact : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr



CONCERTATION PUBLIQUE

DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLHD

VOUS INVITENT À PARTICIPER À LA CONCERTATION DE NOTRE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Durant un mois, nous présenterons les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questions, commentaires et contributions.



Vendredi 16 et samedi 17 juin

Action de porte-à-porte pour vous informer et recueillir vos remarques



Dimanche 18 juin

Stand d'informations et de participation sur le parcours de la randonnée organisée par l'association de randonnée d'Etourvy



Samedi 24 juin de 10h à 12h

Mairie d'Etourvy
Atelier de co-construction sur l'intégration paysagère du projet et la préservation de la biodiversité



Mardi 4 juillet de 19h à 21h

Mairie d'Etourvy
Atelier « Activité Chasse » sur les pratiques aux alentours du projet



Mercredi 5 juillet de 11h à 15h

Mairie de Villiers-le-Bois



Mercredi 12 juillet de 11h à 19h

Mairie de Balnot-la-Grange
Permanences pour s'informer et échanger avec les agriculteurs et les représentants de GLHD

INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET



Inscription aux ateliers sur sud-barrois-agrivoltaique.fr

Registres de la concertation disponibles dans les mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois

DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2013
LES RENDEZ VOUS DE LA CONCERTATION

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLHD vont présenter, pendant un mois, les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questions, commentaires et contributions.

- Vendredi 16 et samedi 17 juin**
Porte-à-porte des animateurs de la concertation dans les trois communes pour vous présenter le projet et répondre à vos questions
- Dimanche 18 juin**
Stand d'informations et de participation sur le parcours de la randonnée à Etourvy pour échanger et recueillir vos avis
- Samedi 24 juin de 10h à 12h**
à la Mairie d'Etourvy
Atelier de co-construction sur l'intégration paysagère du projet et la préservation de la biodiversité
- Mardi 4 juillet de 19h à 21h**
à la Mairie d'Etourvy
Atelier « Activité Chasse » sur les pratiques aux alentours du projet
- Mercredi 5 juillet de 11h à 15h**
à la Mairie de Villiers-le-Bois
- Mercredi 12 juillet de 11h à 19h**
à la Mairie de Balnot-la-Grange
Deux permanences pour rencontrer les agriculteurs et les représentants de GLHD

INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET

Contact : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr

Vous pouvez déposer un commentaire dans le formulaire du site projet, nous contacter directement par mail et apporter vos contributions sur les registres disponibles dans les mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

sud-barrois-agrivoltaique.fr



LETTRE D'INFORMATION JUIN 2023
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS



Photo d'une partie des membres de l'association

ÉDITO

L'association des Producteurs Agrivoltaiques du Sud Barrois regroupe des exploitations agricoles céréalières et d'élevages.

Les agriculteurs cultivent des terres très hétérogènes, principalement peu profondes, caillouteuses et avec une faible réserve hydrique. Nous avons réfléchi à l'avenir de nos exploitations sur lesquelles nous travaillons depuis plusieurs générations.

La répétition des aléas climatiques (sécheresses répétées au printemps et en été, épisodes de grêles) entraîne une fragilité des rendements de nos cultures. Nous subissons aussi, depuis plusieurs années, une augmentation de nos coûts de fonctionnement.

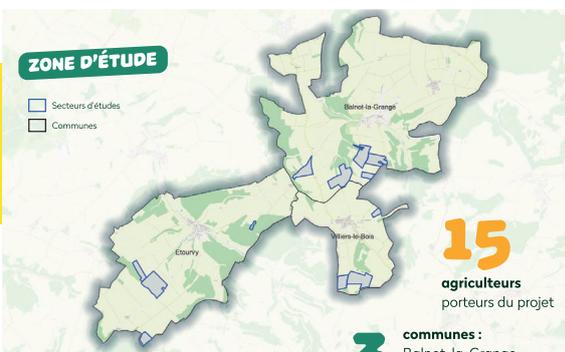
Face à ces constats, nous avons décidé, en 2021, de nous regrouper dans un projet agrivoltaique pour rendre nos exploitations plus résilientes et aussi participer au développement énergétique durable de notre territoire.

Dans les faits, il s'agit de développer nos projets agricoles en coactivité avec une installation photovoltaïque dans des champs dont le rendement est faible ou en déclin.

Grâce à cet esprit collectif, nous rassemblons des jeunes et des moins jeunes dans un même projet innovant. Nous sommes accompagnés par GLHD, société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaiques pour mettre en œuvre les ambitions que nous portons pour notre territoire.

Clément Coquet,
Président de l'association UPASB

sud-barrois-agrivoltaique.fr



DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ET DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

➤ PÉRENNISER LES EXPLOITATIONS ET INSTALLER DE JEUNES AGRICULTEURS

Les recettes générées par la production d'énergie solaire constituent un filet de sécurité pour les agriculteurs, en compensant les risques associés aux nouvelles pratiques culturales. Le projet soutient l'installation de la nouvelle génération sur les parcelles des agriculteurs qui partent à la retraite. Cette transmission contribue à maintenir un tissu agricole dynamique et assure la pérennité des exploitations.

➤ AVOIR DES CULTURES ADAPTÉES ET CRÉER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Les agriculteurs vont installer des cultures adaptées aux nouvelles conditions climatiques et à la disponibilité des ressources (fertilité des terres, eau...). Le projet vise aussi à répondre aux attentes des consommateurs en offrant de nouveaux débouchés à leurs produits agricoles (production bio, circuits courts...).

➤ MUTUALISER LES RESSOURCES

Le projet encourage la mutualisation des ressources agricoles entre les exploitants. Elle permet de réduire les coûts de fonctionnement en partageant l'accès aux équipements, aux infrastructures et aux connaissances.

➤ CRÉER DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales (taxe sur l'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux / IFER, taxe d'aménagement).

➤ INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

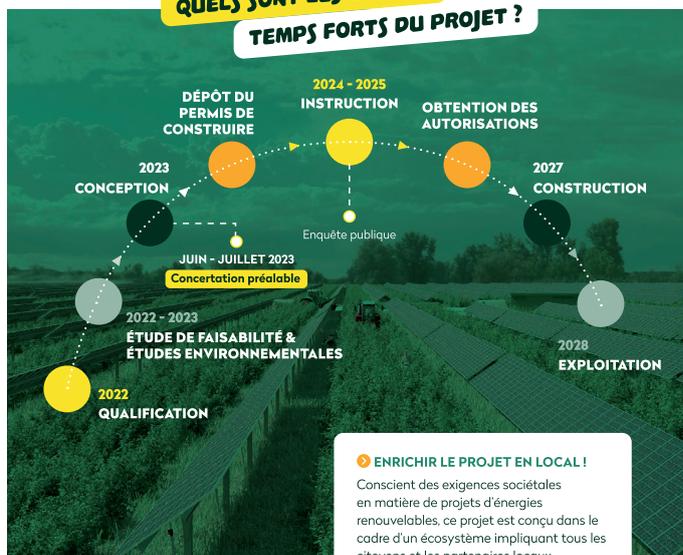
De l'étude faune-flore au diagnostic paysager en passant par l'état agricole, ces démarches sont réalisées par des cabinets indépendants. L'identification des enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers et agricoles vise à éviter les zones naturelles sensibles en ajustant la zone d'implantation du projet.

L'AGRIVOLTAÏSME UN LEVIER POUR L'AVENIR

En réalisant une co-production de deux activités sur le même sol, agricole et énergétique, l'agrivoltaïsme permet aux agriculteurs de concilier de multiples transitions : agricoles, écologique, économique, alimentaire...

Sans déforestation ni artificialisation, cette innovation prend tout son sens au regard d'une profession en quête de changement durable de ses pratiques : s'adapter aux exigences environnementales, garantir la souveraineté alimentaire, pérenniser les exploitations et soutenir la transmission à la nouvelle génération.

QUELS SONT LES GRANDS TEMPS FORTS DU PROJET ?



➤ ENRICHIR LE PROJET EN LOCAL !

Conscient des exigences sociétales en matière de projets d'énergies renouvelables, ce projet est conçu dans le cadre d'un écosystème impliquant tous les citoyens et les partenaires locaux.



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS



Photo d'une partie des membres de l'association

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois regroupe des exploitations agricoles céréalières et d'élevages. Nous cultivons des **terres peu profondes**, caillouteuses et avec une faible réserve hydrique.

Les **aléas climatiques** (sécheresses répétées au printemps et en été, épisodes de grêles) entraînent une fragilité des rendements de nos cultures.

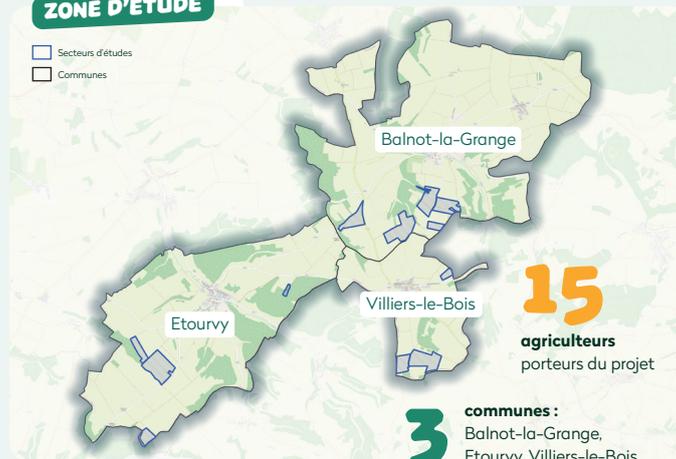
Nous subissons aussi, depuis plusieurs années, une augmentation de nos **coûts de fonctionnement**.

Face à ces constats, nous avons décidé, en 2021, de nous regrouper dans un projet agrivoltaïque pour rendre nos exploitations **plus résilientes** et aussi participer au **développement énergétique durable** de notre territoire.

Nous sommes accompagnés par GLHD, société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques pour mettre en œuvre les ambitions que nous portons pour notre territoire.

ZONE D'ÉTUDE

- Secteurs d'études
- Communes



DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ET DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

220 hectares de zone d'étude

Pérenniser les exploitations et installer de jeunes agriculteurs

Avoir des cultures adaptées et créer de nouveaux débouchés

Mutualiser les ressources

Créer des retombées économiques pour le territoire



sud-barrois-agrivoltaïque.fr

© 2023 / AgriProjetBarrois



DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

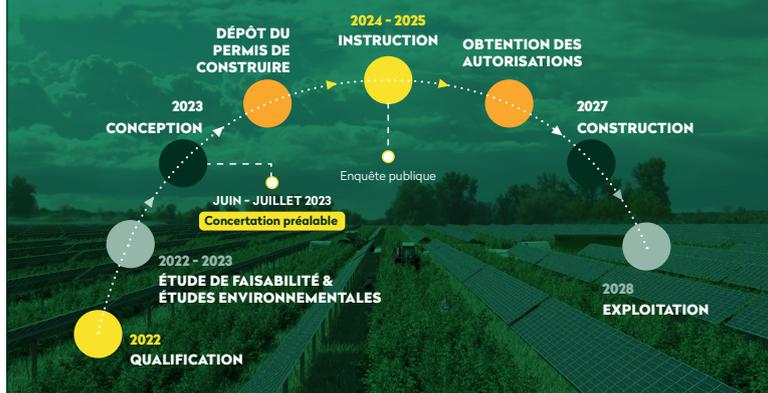
L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLHD vont présenter, pendant un mois, les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questions, commentaires et contributions.

-  **Vendredi 16 et samedi 17 juin**
Porte-à-Porte des agriculteurs et des animateurs de la concertation
-  **Dimanche 18 juin**
Stand d'information et de participation sur le parcours de la randonnée à Etourvy
-  **Samedi 24 juin de 10h à 12h**
à la Mairie d'Etourvy
Atelier de co-construction sur l'intégration paysagère
-  **Mardi 4 juillet de 19h à 21h**
à la Mairie d'Etourvy
Atelier « Activité Chasse » sur les pratiques aux alentours du projet
-  **Mercredi 5 juillet de 11h à 15h**
Permanence à la Mairie de Villiers-le-Bois
-  **Mercredi 12 juillet de 11h à 19h**
Permanence à la Mairie de Balnot-la-Grange

L'AGRIVOLTAÏSME UN LEVIER POUR L'AVENIR

En réalisant une co-production de deux activités sur le même sol, agricole et énergétique, l'agrivoltaïsme permet aux agriculteurs de changer durablement leurs pratiques. Sans déforestation ni artificialisation, ils peuvent ainsi s'adapter aux exigences environnementales, garantir la souveraineté alimentaire, pérenniser les exploitations et soutenir la transmission à la nouvelle génération.

QUELS SONT LES GRANDS TEMPS FORTS DU PROJET ?



**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES,
CONTRIBUEZ AU PROJET**

Contact : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr



Vous pouvez déposer un commentaire dans le formulaire du site projet, nous contacter directement par courriel et apporter vos contributions sur les registres disponibles dans les mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

sud-barrois-agrivoltaique.fr

© 2023 / AgriprojetBarrois



Projet agrivoltaïque Sud-Barrois

Concertation préalable volontaire

Bilan de l'action de porte-à-porte

16-17 juin 2023





Objectifs

Informer sur le projet agrivoltaïque à travers ses diverses composantes.

Recueillir le **niveau d'information et les opinions** des personnes rencontrées sur :

- l'agrivoltaïsme
- le projet Sud-Barrois
- les principaux enjeux autour du projet, ainsi que les avantages et inconvénients

Inciter à **participer aux ateliers de concertation**

Méthodologie

Une enquête réalisée en binôme (Iddest // agriculteurs membres de l'UPASB) pour permettre de faciliter le contact et d'incarner le projet.

Iddest a présenté les grandes lignes du projet, la démarche de concertation et recueilli les réponses au questionnaire, support de la conversation.

Organisation

Deux journées complètes : vendredi 16 et samedi 17 juin 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Supports de communication

Le **dépliant** d'information sur le projet et le calendrier de la concertation avait été distribué dans les boîtes aux lettres une semaine avant.

La très grande majorité l'avait bien reçu, certains n'avaient pas relevé leurs boîtes aux lettres et deux personnes ont déclaré ne pas l'avoir reçu. Pour ces derniers, un dépliant leur a été laissé.

Pour les maisons vides, un **avis de passage** a été systématiquement laissé en BAL et scotché (sur BAL et portail).



Bilan quantitatif

Total général

Nombre de portes « toquées » (incluant les 60 entretiens)	205
Nombre d'entretiens réalisés	60
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	20
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	125

Etourvy

Nombre de portes « toquées » (incluant les entretiens)	94
Nombre d'entretiens réalisés	36
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	9
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	49

Villiers-le-Bois

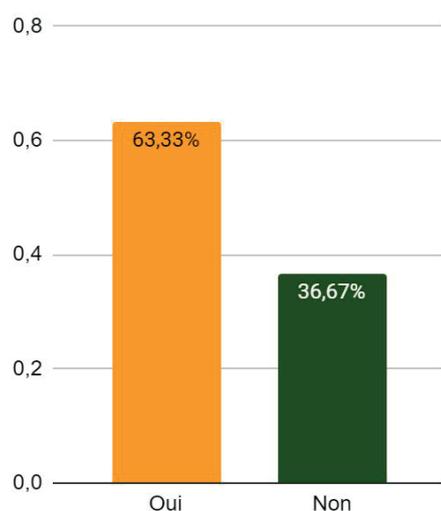
Nombre de portes « toquées » (incluant les entretiens)	65
Nombre d'entretiens réalisés	12
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	5
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	48

Balnot-la-Grange

Nombre de portes « toquées » (incluant les entretiens)	46
Nombre d'entretiens réalisés	12
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	6
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	28

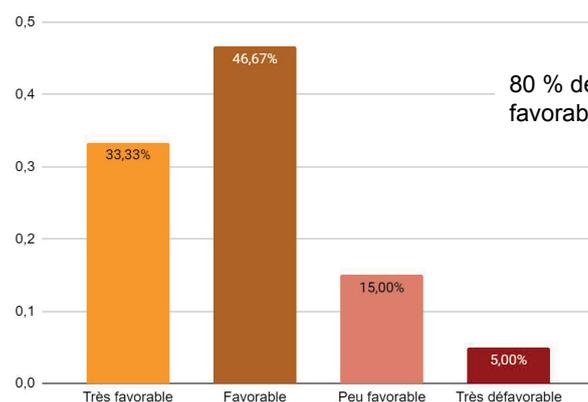
La perception du projet par les habitants du territoire

Aviez-vous déjà entendu parler d'agrivoltaïsme ?



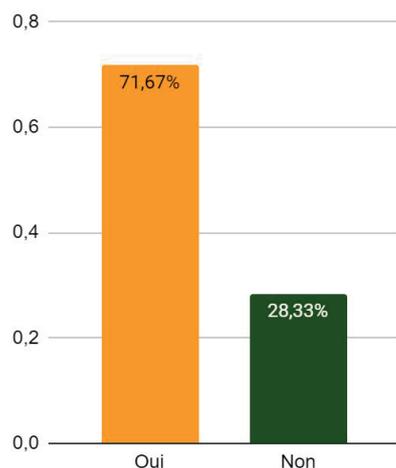
Plus d'un tiers des personnes interrogées ne connaissent pas l'agrivoltaïsme. Elles ont majoritairement trouvé que la coactivité entre production agricole et production d'énergie renouvelable répondait aux défis actuels et futurs de la France.

Quelle est votre opinion sur l'agrivoltaïsme ?



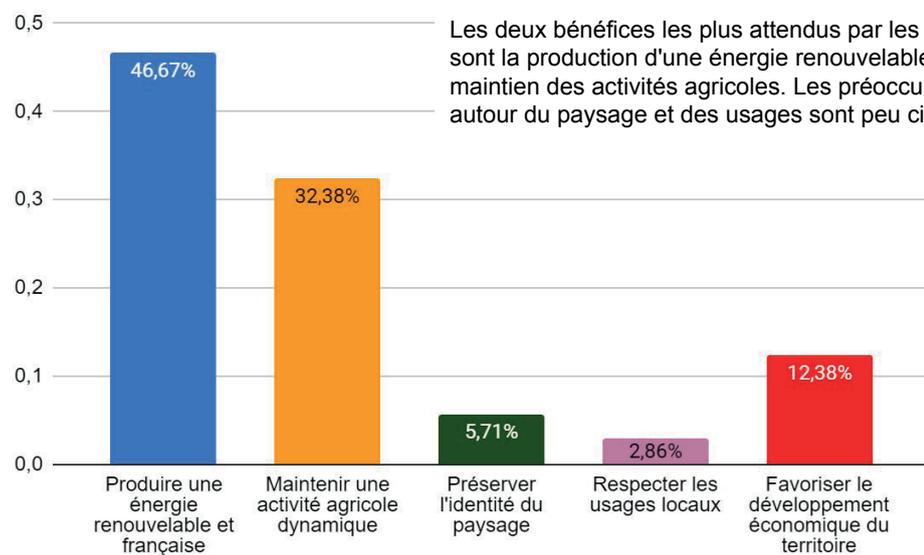
80 % des personnes se disent globalement favorables ou très favorables à l'agrivoltaïsme.

Avez-vous entendu parler du projet agrivoltaïque de l'Union des agriculteurs ?



Seules 28 % des personnes indiquent ne pas connaître l'existence du projet. La diffusion de la lettre d'information du projet a permis de faire connaître le projet. De plus, comme nous sommes dans des communes peu habitées, de nombreux habitants connaissent un ou plusieurs agriculteurs porteurs de projets.

Dans ce projet, quel est l'enjeu, bénéfice le plus important pour vous ?



Les deux bénéfices les plus attendus par les sondés sont la production d'une énergie renouvelable et le maintien des activités agricoles. Les préoccupations autour du paysage et des usages sont peu citées.



Les points positifs de cette action de porte-à-porte :

- Un **bon accueil** pour cette première action, soutien exprimé à un projet local, porté par un collectif d'agriculteurs tournés vers l'avenir (maintien de l'agriculture et énergie durable).
- **L'incarnation du projet** par les agriculteurs compte beaucoup dans ces encouragements.
- Certains considèrent qu'il s'agit d'un **projet privé** et donc qu'ils n'ont pas leur mot à dire, d'où la mise en avant, dans la présentation, de l'exemplarité en matière de concertation, de transparence...
- Le **contexte national et international** (guerre Russie/Ukraine, crise de l'énergie...) est favorable au projet (hausse des prix, dépendance énergétique et souveraineté énergétique...).
- Un certain nombre de personnes sont déjà sensibilisées au photovoltaïque et ont des panneaux à titre individuel.

Les remarques sur les aménagements énergétiques du territoire et alentour

- Les personnes interviewées nous parlent spontanément :
 - des projets de panneaux photovoltaïques posés en toiture d'exploitations agricoles
 - des **projets éoliens** très critiqués : en comparaison, l'agrivoltaïsme est beaucoup moins impactant.
 - du souhait de poser des panneaux PV en toiture de leurs maisons

Les questions d'ordre technique soulevées par les interviewés :

- Y-a-t'il une grosse différence de production entre l'hiver et l'été ?
- La provenance et le recyclage des panneaux
- La hauteur des panneaux ?, sont-ils fixes et/ou mobiles ?
- Quelle production électrique ? équivalente à quoi ?

Les autres questions :

- Quelles sont les retombées financières du projet pour les communes ?
- Gêne éventuelle pour la circulation des animaux
- Quid du financement - qu'est-ce que ça rapporte et à qui ?



DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Mercredi 5 juillet
de 11h à 15h

Mairie de Villiers-le-Bois

Permanence d'information



Toutes les informations sur :
sud-barrois-agrivoltaique.fr



DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Mercredi 12 juillet
de 11h à 19h

Mairie de Balnot-la-Grange

Permanence d'information



Toutes les informations sur :
sud-barrois-agrivoltaique.fr



**PROJET
AGRIVOLTAÏQUE
DU SUD-BARROIS**

Atelier intégration paysagère

Samedi 24 juin 2023

mairie d'Etourvy

iddest.

GLHD
Cultivateur d'énergie



- 
- La concertation publique préalable
 - Le projet agrivoltaïque de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois
 - La démarche GLHD
 - L'avancement du projet
 - Le diagnostic paysager
 - Travaux en sous groupes sur l'insertion paysagère du projet

Vos contributions sont précieuses !

Ordre du jour

Concertation préalable volontaire

iddest.

GLAD
Cultivateur d'énergie



vous informer
et vous donner les moyens
de contribuer !

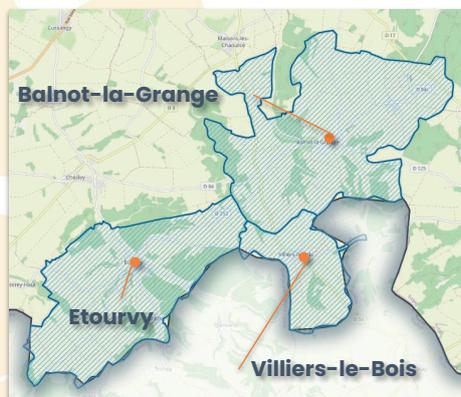
Quand

16 juin 2023

1 mois

18 juillet 2023

Où



co-construire

Le paysage

Les usages

La biodiversité

Tenir compte des contributions pour améliorer le projet

La concertation préalable volontaire

Les moyens d'information



GLAD
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS
COMMUNES DE BALHOUT-LE-GRANGE, ETOURNY ET VILLIERS-LE-BOIS
AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023
UN SITE INTERNET (SUD-BARROIS-AGRIVOLTAÏQUE.FR) UN SITE INTERNET (SUD-BARROIS-AGRIVOLTAÏQUE.FR)

Avis de concertation



CONCERTATION PUBLIQUE
DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023
L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles de la société GLAD, vous invite à participer à la concertation de notre projet agrivoltaique.

Affiche



LETTRE D'INFORMATION JUIN 2023
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Lettre d'infos



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Exposition

Le site internet du projet



Bienvenue sur le site du projet agrivoltaique du Sud-Barrois.

sud-barrois-agrivoltaique.fr

La concertation préalable volontaire

DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION



Porte-à-Porte
16-17 juin



Randonnée
18 juin



Atelier Paysage
24 juin



Atelier Chasse
4 juillet



Permanences
5 et 12 juillet



Bienvenue sur le site du projet agrivoltaique du Sud-Barrois.

Formulaire de contact

sud-barrois-agrivoltaique.fr



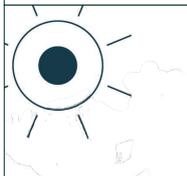
Registres en mairies

La concertation préalable volontaire

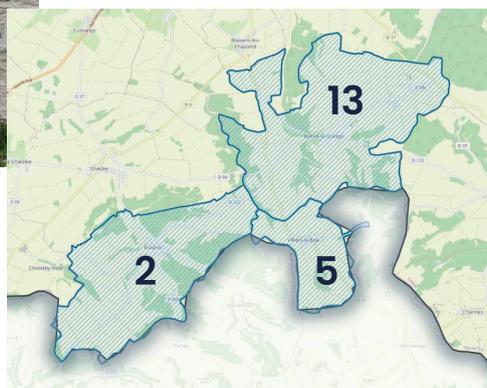
Projet agrivoltaïque de l'Union des Producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois

iddest.

GLAD
Cultivateur d'énergie



L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois a été créée par un collectif de 15 agriculteurs situés sur les 3 communes



féderer et mobiliser des agriculteurs

De fortes contraintes agricoles

Mauvaise qualité agronomique des sols



Broyage de cailloux

Tête de rotation de culture



Différence entre deux parcelles de colza

Nombreux aléas climatiques



Culture de maïs dévastée par la grêle.

Des terres à faibles rendements, peu profondes et caillouteuses

Notre solution, l'agrivoltaïsme pour



Pérenniser les exploitations et installer de jeunes agriculteurs



Avoir des cultures adaptées et créer de nouveaux débouchés



Mutualiser les ressources

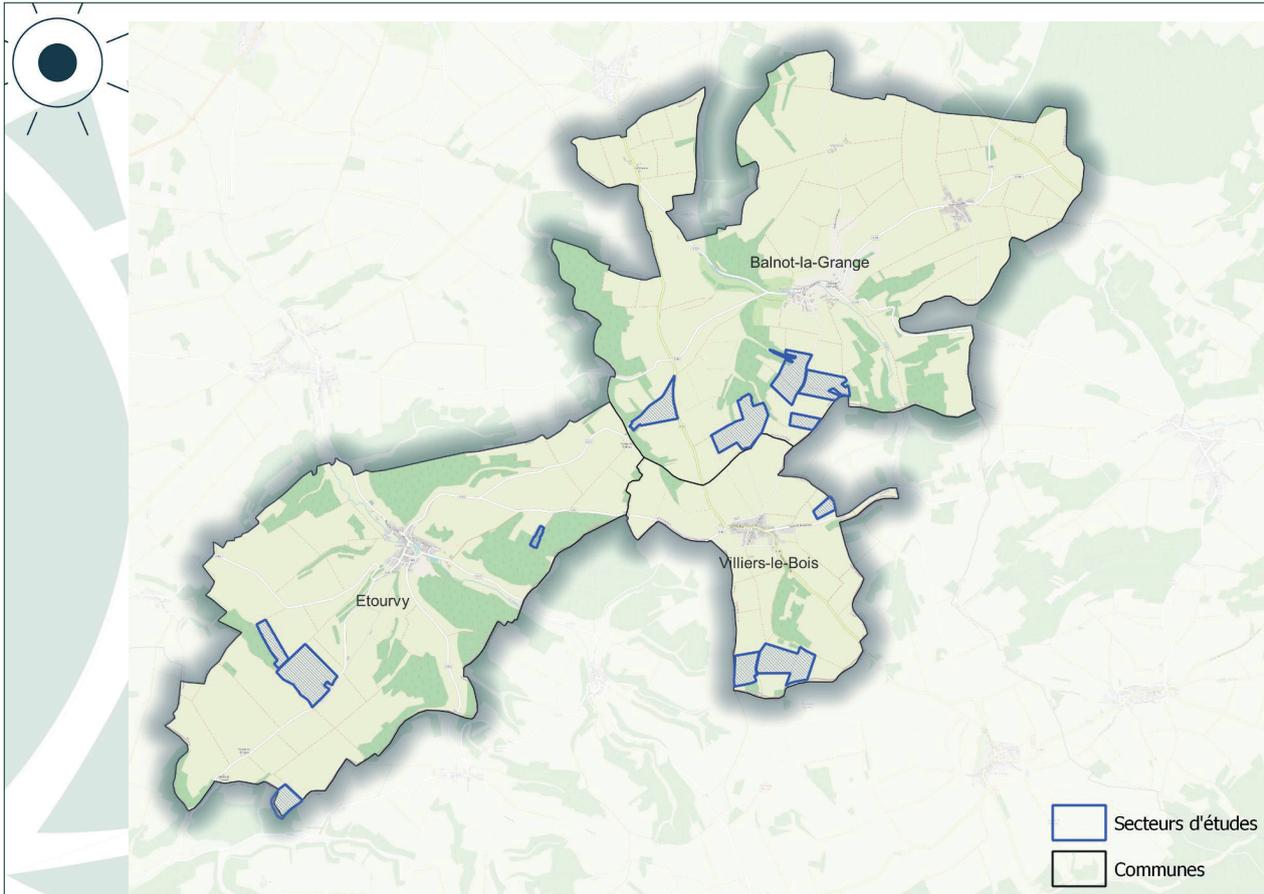


produire de l'électricité propre et renouvelable



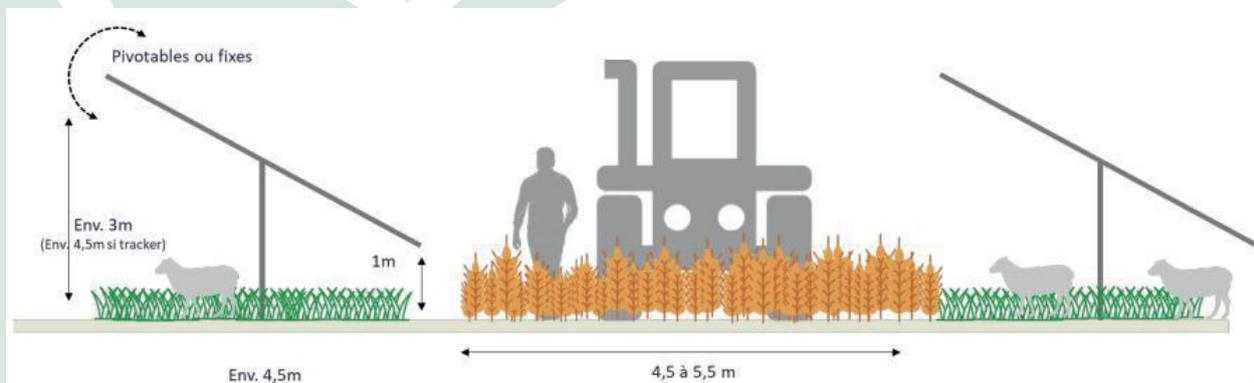
Créer des retombées économiques pour le territoire

Contribuer au développement énergétique durable



Périmètre d'étude sur les 3 communes : 220 ha

une coactivité entre
production agricole et
production énergétique



**Pieux frappés en acier
Sans béton**

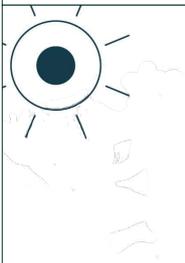
**Panneaux : durée de vie de 40 ans
Plus de 95% du panneau est recyclé
en France**

Principe d'installation sur les parcelles agricoles

Démarche de développement GLHD

iddest.

GLHD
Cultivateur d'énergie



GLHD, une entreprise dédiée aux énergies renouvelables

GLHD
Cultivateur d'énergie

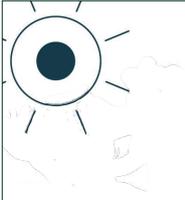
**Société française
basée en
Nouvelle-Aquitaine**

**David Portalès
Jean-Marc Fabius
Fondateurs
20 ans d'expérience
dans les EnR en
France et à l'étranger**

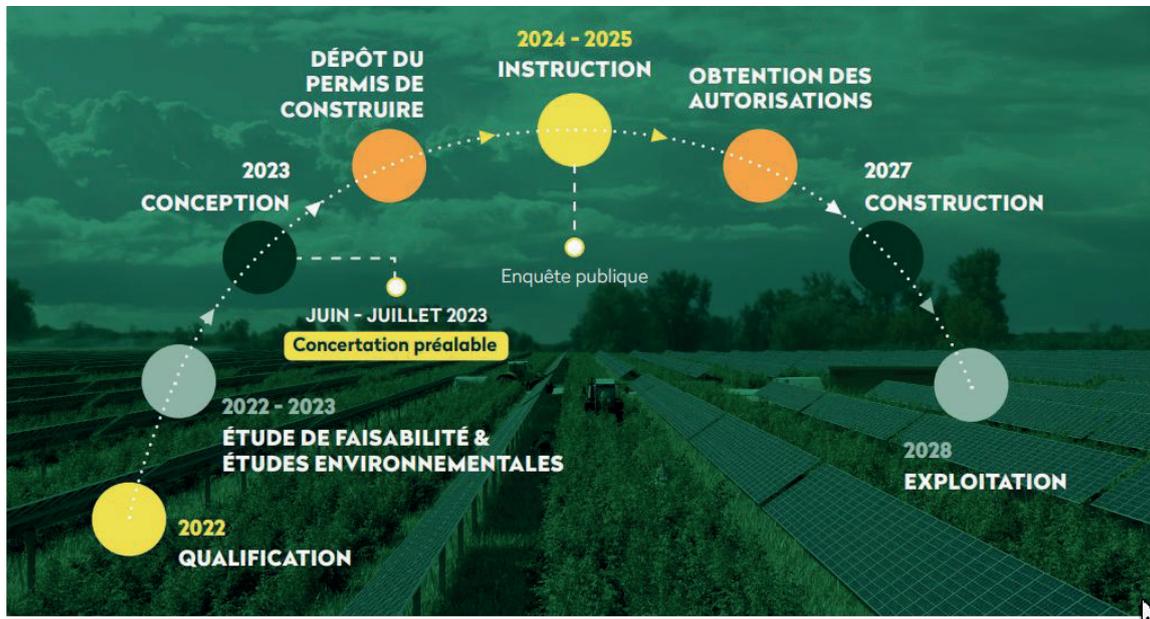
 **edf**
renouvelables

 **cero**

**Avec un modèle économique exempt de subvention
pour une énergie vertueuse et rentable**



Le calendrier du projet

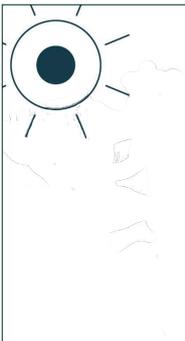


L'avancement du projet

iddest.

GLAD
Cultivateur d'énergie





Prise en compte des impacts potentiels sur les coteaux de l'AOC Champagne

2021-2023

Rencontres et échanges avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne



Définition de nouveaux secteurs d'étude

diminués de 70 ha

Relance de diagnostics écologiques sur les parties déjà effectuées (printemps-été) pour couvrir les nouveaux secteurs d'étude

Une attention particulière aux covisibilités



Partie Ornithologique

Phase prénuptiale : Impacts faibles à modérés

Phase de nidification : Impacts modérés à forts

Préconisations :

- Évitement des zones arborées, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux.
- Réalisation des travaux en dehors de la période de nidification

Phase postnuptiale : Impacts faibles à modérés

Phase hivernale : Impacts faibles à modérés

Etudes en cours pour **revaloriser la décharge d'Etourvy** (construction d'une zone de réserve écologique)

Etude en cours du milieu naturel



Chiroptères

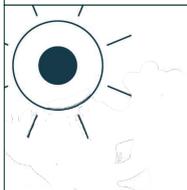
Impacts modérés

Préconisations :

- Conservation des éléments boisés, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux
- Maintien d'un espace important entre et sous les panneaux
- Développement d'une prairie diversifiée sous les panneaux

Etudes en cours

Le diagnostic paysager



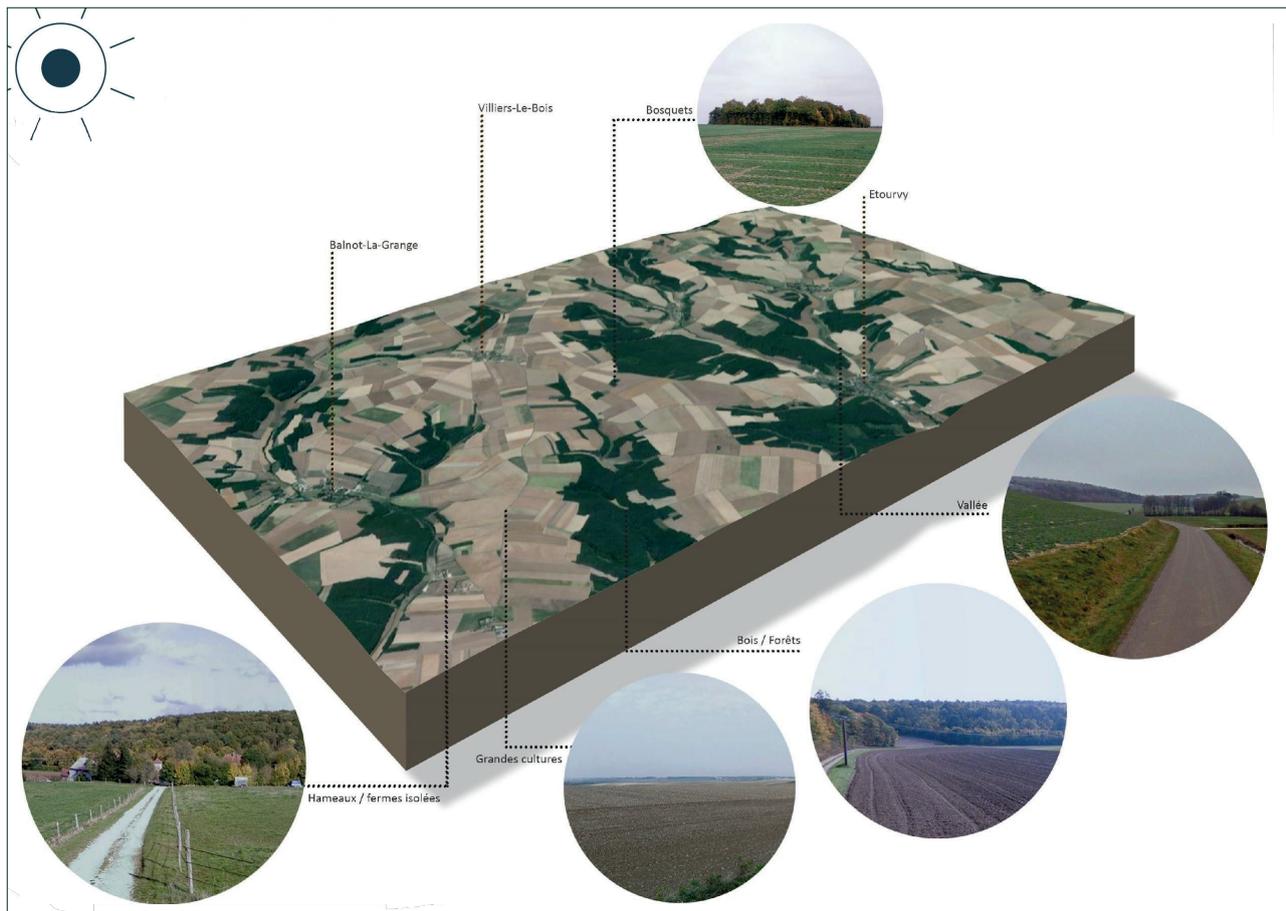
Du relief ...

... et des bois

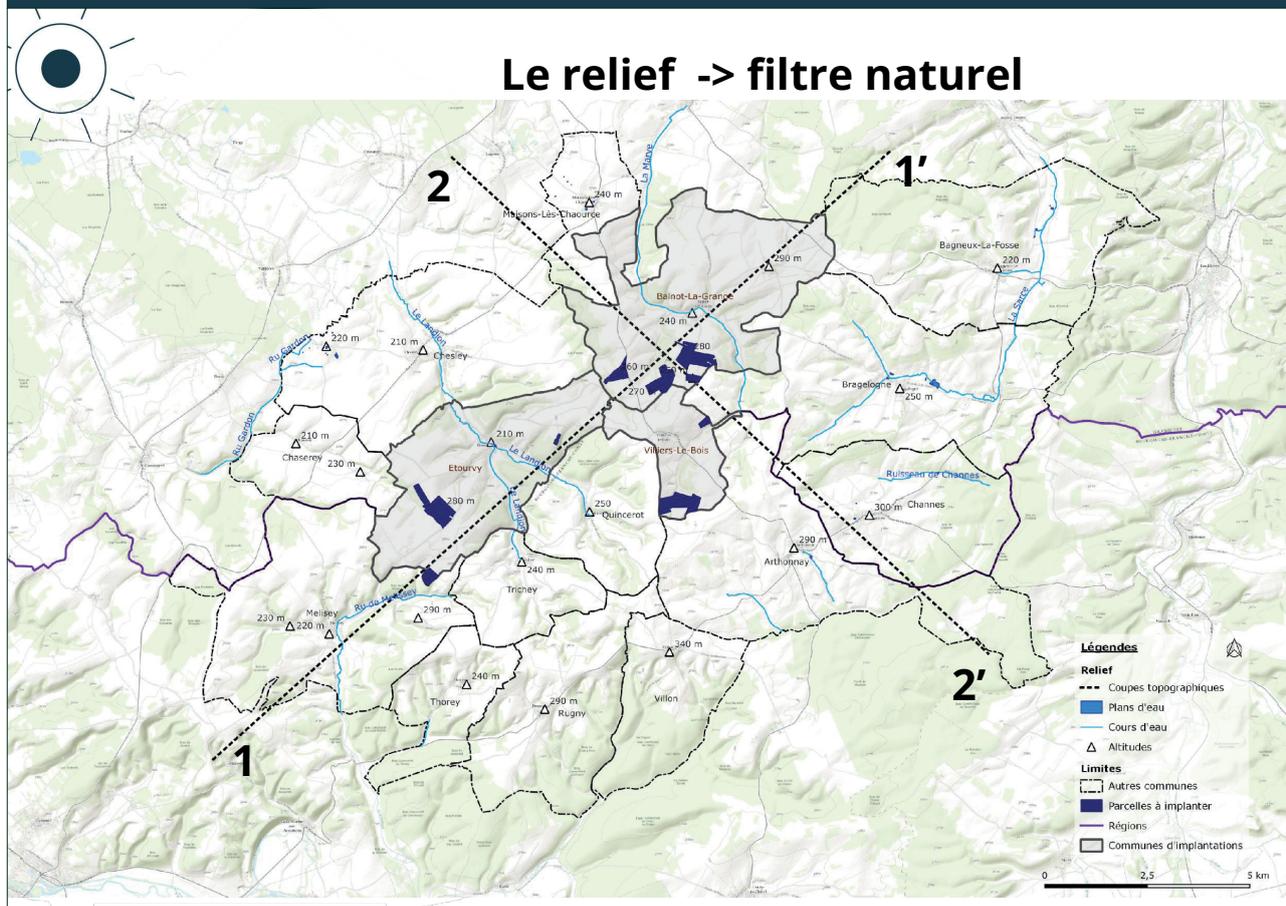


Pour un premier filtre d'intégration naturelle

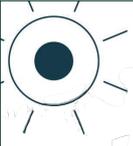
Le paysage du sud - barrois



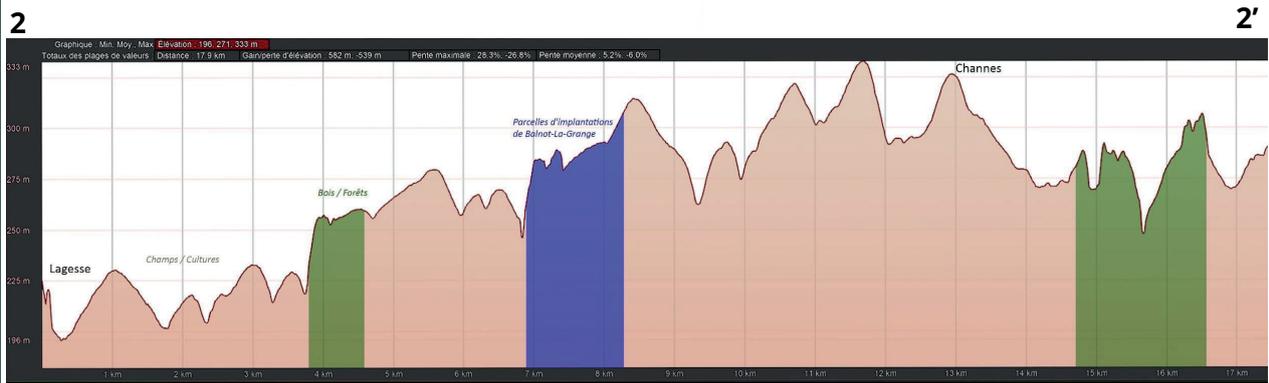
Le paysage du sud - barrois



Le paysage du sud - barrois



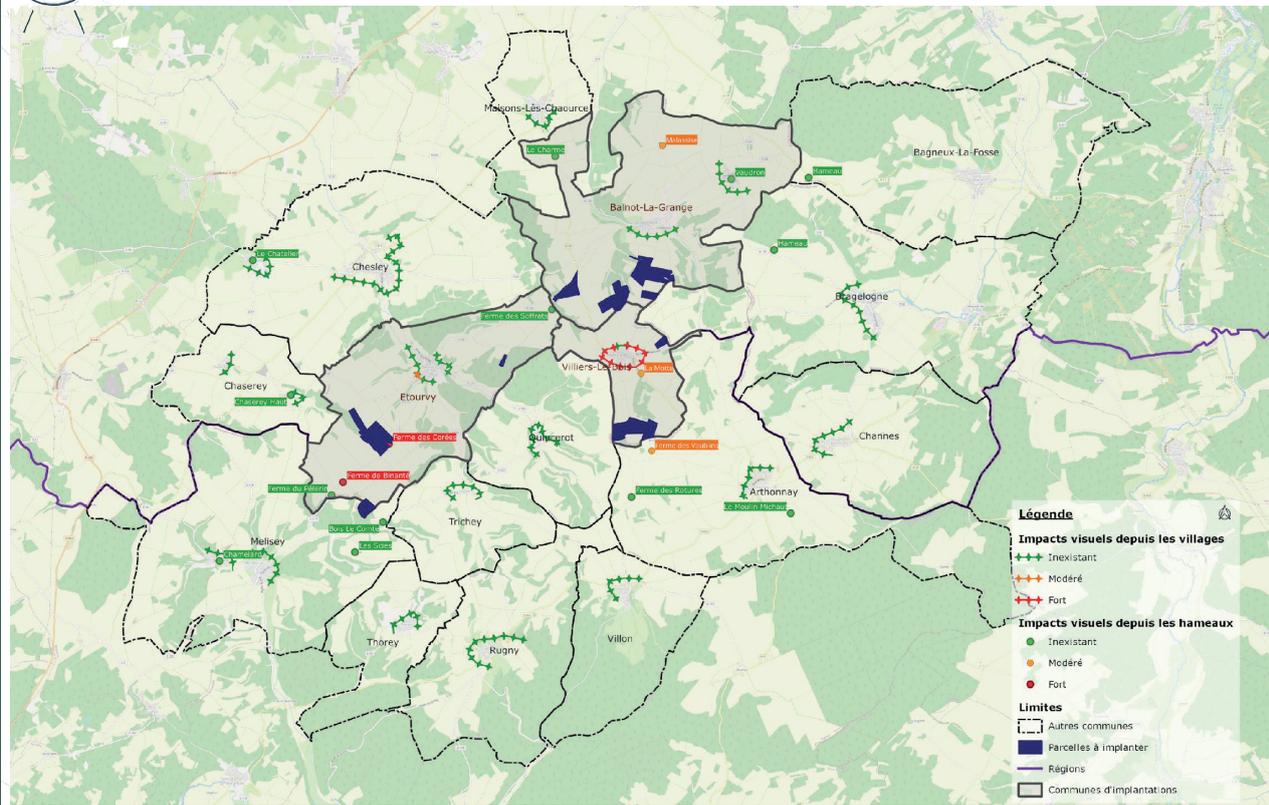
Le relief -> filtre naturel



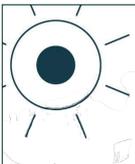
Le paysage du sud - barrois



Impacts visuels depuis les villages et hameaux



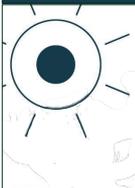
Le paysage du sud - barrois



Les intégrations complémentaires



Le paysage du sud - barrois



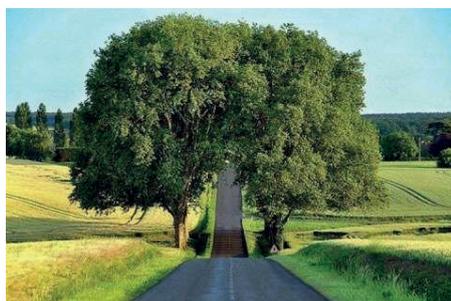
Les intégrations complémentaires



Le paysage du sud - barrois



Les intégrations complémentaires



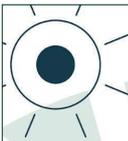
Le paysage du sud - barrois

Travaux en sous groupes

iddest.

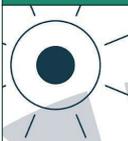
GLAD
Cultivateur d'énergie





- 45' de travail
- Désignation d'un rapporteur par groupe
- Sur la base des cartes des zones d'études
- Identifier les enjeux paysagers
 - Zone à "masquer"
 - Zone "visible"
 - Zone à "enjeu pédagogique"
 - Zone d'intérêt : points de vue, chemin de randonnée, etc.
- Restitution 15'

Travaux en sous-groupes



**Merci pour
votre
attention !**



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS



Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois



Atelier "intégration paysagère"

24 juin 2023

Salle de la mairie d'Etourvy

Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

Compte - rendu





Animateurs

- Iddest : Ahmed Gueroui, Jérôme Lavaux
- Union Agriculteurs : Clément Coquet
- Paysagiste : Pierre Cugnart
- GLHD : Florian Bourreille

Participants

- 4 habitants de Villiers-le-Bois
- 4 habitants d'Etourvy
- M. le Maire de Balnot-la-Grange
- 3 agriculteurs

Ordre du jour

- | | |
|---|--------|
| <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la concertation préalable volontaire• Le projet de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB)• La démarche GLHD• L'avancement du projet• Questions-Réponses sur le projet• Le diagnostic paysager• Questions-Réponses sur le diagnostic paysager | } 1h10 |
| <ul style="list-style-type: none">• Travaux en groupe sur l'insertion paysagère du projet | } 1h |

2

Communication de l'atelier

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier :

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution d'un dépliant d'information dans les boites aux lettres des trois communes avec le planning des ateliers de concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information le 18 juin lors de la randonnée d'Etourvy avec appel à venir à l'atelier
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- Invitations par mails



Echanges avec la salle

Communication et concertation

Un habitant d'Etourvy n'a eu ni visite ni document dans sa boîte aux lettres. Iddest a présenté le dispositif multiple mis en place pour informer l'ensemble de la population des 3 communes :

- Affiches et avis de concertation
- Distribution d'un dépliant d'information en boîtes aux lettres effectué par GLHD car les prestataires de La Poste ne sont pas fiables dans les communes rurales
- Visites en porte-à-porte sur 2 jours
- Site internet
- Relais par les 15 agriculteurs, porteurs du projet

Il est reconnu de la part de nombreux participants que ces initiatives multipliées ont contribué à une communication forte du projet.

Dans le cadre de cet échange, il a été rappelé que **cette concertation n'est pas obligatoire**. GLHD et l'UPASB ont souhaité avoir un dispositif ambitieux pour informer et concerter le plus largement possible avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'objectif est d'en faire un projet de territoire fédérateur enrichi par les contributions de tous.

La société GLHD, maître d'ouvrage du projet

A la question "Que veut dire GLHD ?", Florian Bourreille a précisé l'historique de la société Green Lighthouse Développement (GLHD), spécialisée dans le développement des énergies renouvelables. Ce nom anglophone date de l'époque où les deux fondateurs de l'entreprise développaient des projets à l'international et il y avait un besoin d'avoir un nom compréhensible aussi bien en Asie qu'en Amérique du Sud. La société est bien française, son siège est à Bordeaux et l'un de ses deux principaux actionnaires est EDF RE.

3

Installation photovoltaïque dans les parcelles agricoles

Quelle hauteur auront les panneaux ?

En cas d'installation de panneaux fixes, ils ont une hauteur d'environ 3m50.

Dans le cas de trackers solaires, ou suiveurs solaires, il s'agit de panneaux photovoltaïques montés sur un bras articulés qui suivent la progression du soleil tout au long de la journée. Ce faisant, le panneau dispose de plages de production plus étendues et peut maximiser sa production d'électricité. Leur hauteur maximale est d'environ 4m50.

Ces installations font-elles du bruit ?

Les panneaux solaires en tant que tels ne produisent aucun bruit, seuls les mouvements des trackers peuvent en générer, mais ils ne sont pas audibles depuis l'extérieur des îlots agrvoltaïques.

Comment se fait le raccordement au réseau électrique ?

Le réseau de distribution est souterrain avec des câbles qui rejoignent un point de livraison ad hoc puis le poste source RTE à Tonnerre.

Pourquoi ne pas mettre des murs plutôt que des clôtures autour des parcelles concernées ?

Il y a une obligation réglementaire d'installer une clôture sécurisée qui doit empêcher les intrusions humaines, donc d'une hauteur minimale de 2m à 2m50. Un mur plein de cette hauteur va avoir un impact visuel fortement négatif.

D'autre part les clôtures doivent être non occultantes et non imperméabilisantes afin de permettre notamment le passage de la petite faune et de préserver les continuités écologiques.



Distribution des surfaces d'étude sur les 3 communes

Un habitant d'Etourvy a demandé quelle était la surface d'étude sur sa commune. Les agriculteurs présents lui ont répondu qu'aujourd'hui elle était d'environ 40 hectares.

Information des Associations de protection de la nature

Comment se fait l'information des associations de protection de la nature et en particulier ornithologiques?

Le projet est soumis à de nombreuses instances administratives et en particulier à la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Aube. Celle-ci a souvent dans sa composition des associations de protection de la nature. Vous pouvez consulter la liste de ses membres sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Aménagement de haltes, de tables d'orientation

Si des aire de repos peuvent être proposées le long de certaines parcelles, des tables d'orientation sont elles en envisageables, en lien avec l'office de tourisme ?

C'est une bonne idée car elle permet de situer les éléments remarquables du paysage des alentours. Dans le travail en groupe nous étudierons ensemble les localisations potentielles.

Travail en groupe

Supports pédagogiques :

- Carte format A0 (120x84cm) des trois communes avec les zones d'études
- Cartes A3 de chaque commune avec les zones d'études
- Pastilles, gommettes, post-it permettant d'indiquer les zones à « masquer », à « enjeu pédagogique » et « autres enjeux » (chemins de randonnées, passage d'animaux...).

4

Modalités et règles du jeu du travail en groupe.

Une grande table

2 animateurs l'ddest

3 thématiques à traiter sur les cartes :

- Les usages actuels (piétons, cycles, voitures...)
- Les points d'attention (Impacts visuels suivant les localisations et les modes de circulation)
- Les opportunités (plantations, aménagements, signalétique...)

Pour chaque idée:

1. Placez une gommette
2. Créez la légende correspondante

En parallèle, les animateurs prennent des notes.

Travaux cartographiques

Commune d'Etourvy



15

Principales préconisations

De Melisey à Etourvy (D213)

Planter des arbres au sud de la parcelle P2 pour réaliser un mur végétal avec les bois à côté.

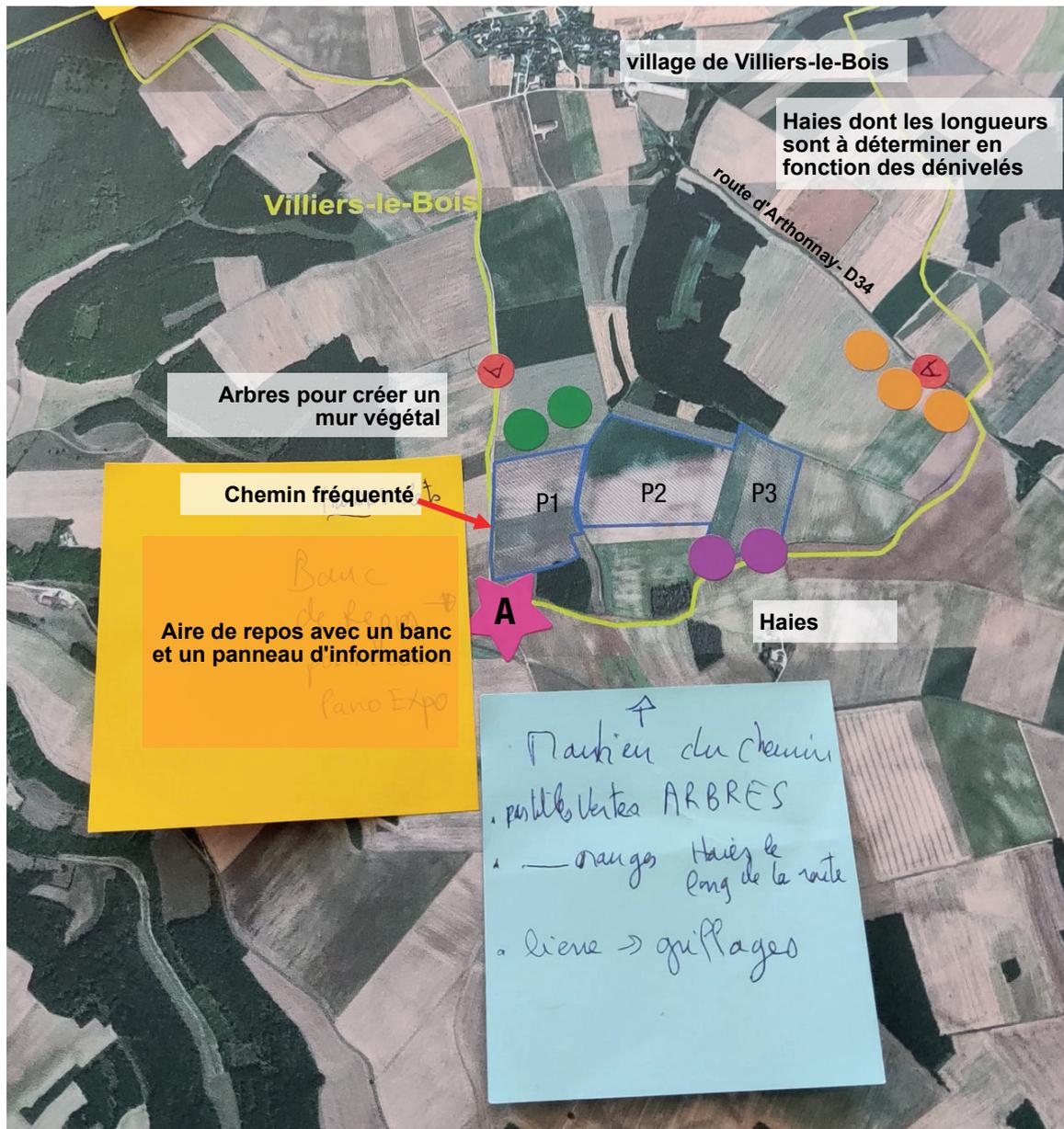
Installer des haies pour diminuer l'impact visuel pour les véhicules et cycles

Réduire les impacts visuels de la parcelle P3 sur la ferme du Pèlerin par la plantation de haies

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle passe à côté de la parcelle P1. Il serait opportun d'aménager une aire de repos pédagogique (A) sur cet axe majeur de randonnée. Parmi les équipements possibles on peut avoir :

- bancs / table de pique-nique
- panneaux d'informations touristiques
- panneaux pédagogiques sur l'agrivoltaïsme
- une table d'orientation
- ...

Commune de Villiers-le-Bois



6

Principales préconisations

Route d'Arthonnay - D34

Installer des haies pour diminuer l'impact visuel pour les véhicules et cycles à la frontière des départements de l'Aube et de l'Yonne. Si ce n'est pas possible le long de la route alors les implanter au droit de la parcelles P3.

Implanter des arbres au Nord de la parcelle P1 pour éviter les impacts visuels depuis le village de Villiers-le-Bois.

Installer des haies au sud de la parcelle P1 très visible du sud.

Aménager une petite aire de repos sur le chemin fréquenté à l'angle sud-ouest de la parcelle P1.

Commune de Balnot-la-Grange



Principales préconisations

Planter des arbres à l'ouest de la parcelle P2 pour continuer la barrière forestière et éviter les impacts visuels depuis le village de Villiers-le-Bois.

Installer des haies au nord des parcelles P3 et P4 même si elles sont peu visibles depuis le village de Balnot-la-Grange.

Aménager une aire de repos pédagogique (A) sur le chemin C1-C2 entre les deux villages. A cet endroit là on a un panorama sur le paysage à 360° :

- bancs / table de pique-nique
- panneaux d'informations touristiques
- panneaux pédagogiques sur l'agrivoltaïsme
- une table d'orientation



Les enseignements de l'atelier

Un bilan de la concertation sera rédigé pour septembre 2023. Il présentera entre autre les avis et les propositions formulés du 16 juin au 18 juillet 2023 par les habitants et acteurs du territoire.

Un travail d'analyse sera effectué par le maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de cette démarche. Il proposera des mesures pour tenir compte des contributions les plus pertinentes.

Parmi celles-ci figureront les éventuels aménagements complémentaires (plantations, mobiliers, signalétiques...).



**PROJET
AGRIVOLTAÏQUE
DU SUD-BARROIS**

Atelier activités chasse

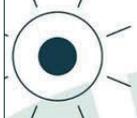
Mardi 4 juillet 2023

mairie d'Etourvy

iddest.



GLHD
Cultivateur d'énergie

- 
- La concertation préalable volontaire
 - Le projet agrivoltaique de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois
 - La démarche GLHD
 - L'avancement du projet
 - **Questions diverses**
 - Travaux en sous groupes sur les activités chasse autour du projet

Vos contributions sont précieuses !

Ordre du jour

Concertation préalable volontaire

iddest.



GLAD
Cultivateur d'énergie

**vous informer
et vous donner les moyens
de contribuer !**

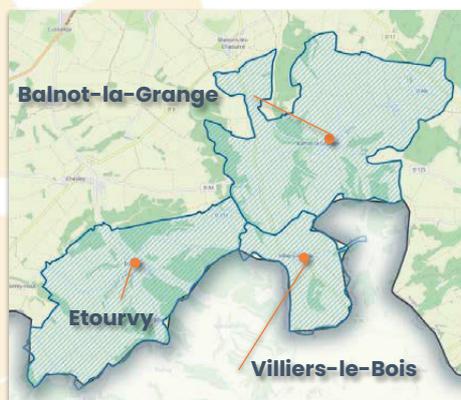
Quand

16 juin 2023

1 mois

18 juillet 2023

Où



co-construire

Le paysage

Les usages

La biodiversité

Tenir compte des contributions pour améliorer le projet

La concertation préalable volontaire

Les moyens d'information



Avis de concertation



Affiche



Lettre d'infos



Exposition

Le site internet du projet



sud-barrois-agrivoltaique.fr

La concertation préalable volontaire

DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION



**Porte-à-Porte
16-17 juin**



**Randonnée
18 juin**



**Atelier Paysage
24 juin**



**Atelier Chasse
4 juillet**



**Permanences
5 et 12 juillet**



sud-barrois-agrivoltaique.fr



Registres en mairies

La concertation préalable volontaire

Projet agrivoltaïque de l'Union des Producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois

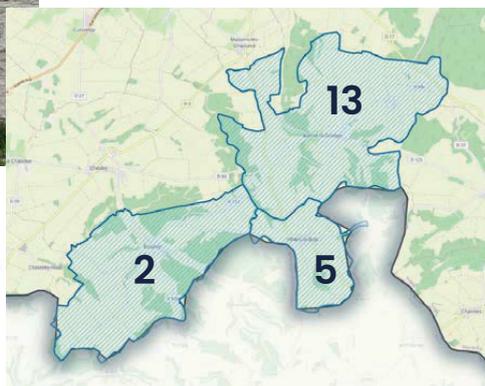
iddest.



GLAD
Cultivateur d'énergie



L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois a été créée par un collectif de 15 agriculteurs situés sur les 3 communes



Fédérer et mobiliser des agriculteurs

De fortes contraintes agricoles

Mauvaise qualité agronomique des sols



Broyage de cailloux

Tête de rotation de culture



Différence entre deux parcelles de colza

Nombreux aléas climatiques



Culture de maïs dévastée par la grêle.

Des terres à faibles rendements, peu profondes et caillouteuses

Notre solution, l'agrivoltaïsme pour



Pérenniser les exploitations et installer de jeunes agriculteurs



Avoir des cultures adaptées et créer de nouveaux débouchés



Mutualiser les ressources



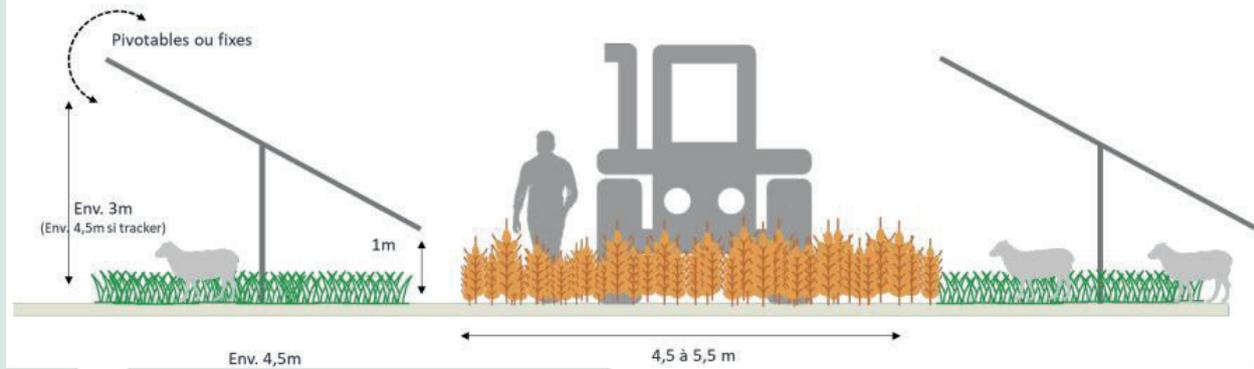
produire de l'électricité propre et renouvelable



Créer des retombées économiques pour le territoire

Contribuer au développement énergétique durable

une coactivité entre production agricole et production énergétique



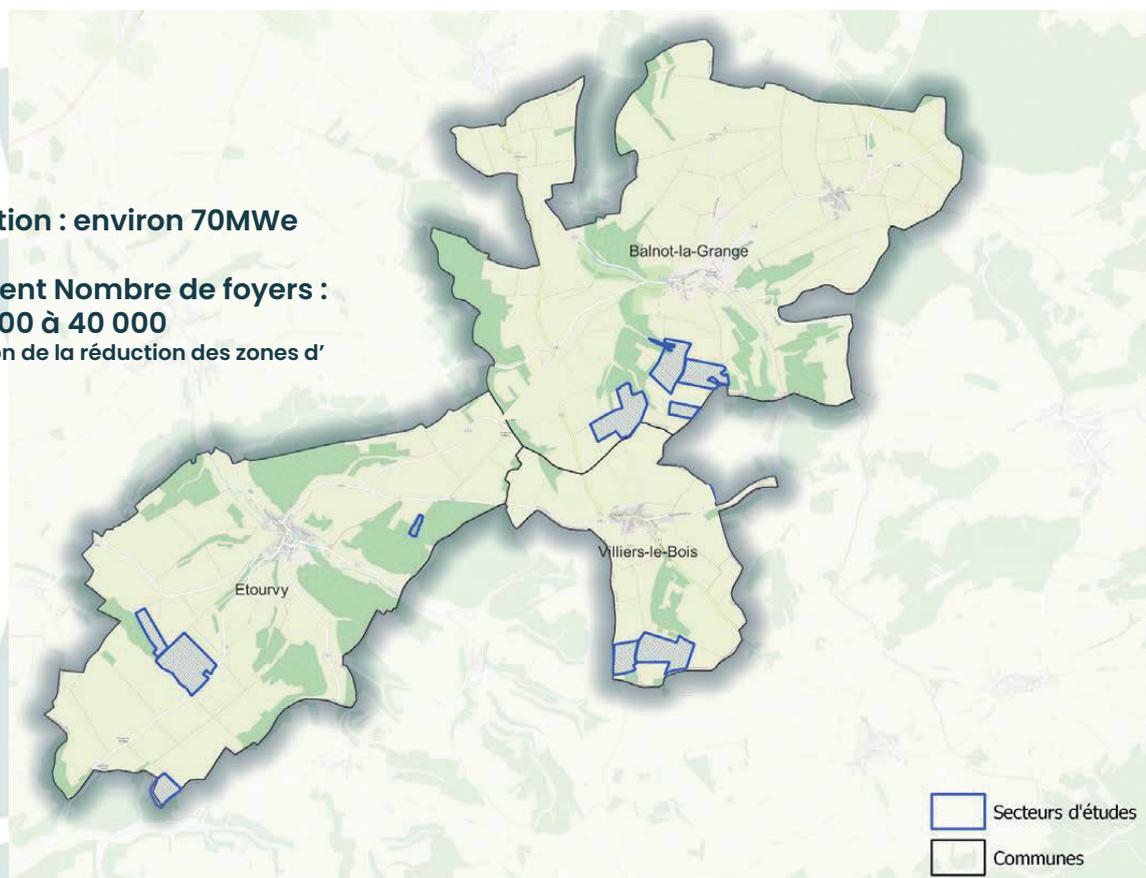
Pieux frappés en acier
Sans béton

Panneaux : durée de vie de 40 ans
Plus de 95% du panneau est recyclé
en France

Principe d'installation sur les parcelles agricoles

Production : environ 70MWe

Equivalent Nombre de foyers :
de 20 000 à 40 000
en fonction de la réduction des zones d'
études



Périmètre d'étude sur les 3 communes : 220 ha

Démarche de développement GLHD

iddest.



GLHD
Cultivateur d'énergie

GLHD, une entreprise dédiée aux énergies renouvelables

GLHD
Cultivateur d'énergie

**Société française
basée en
Nouvelle-Aquitaine**

**David Portalès
Jean-Marc Fabius
Fondateurs**

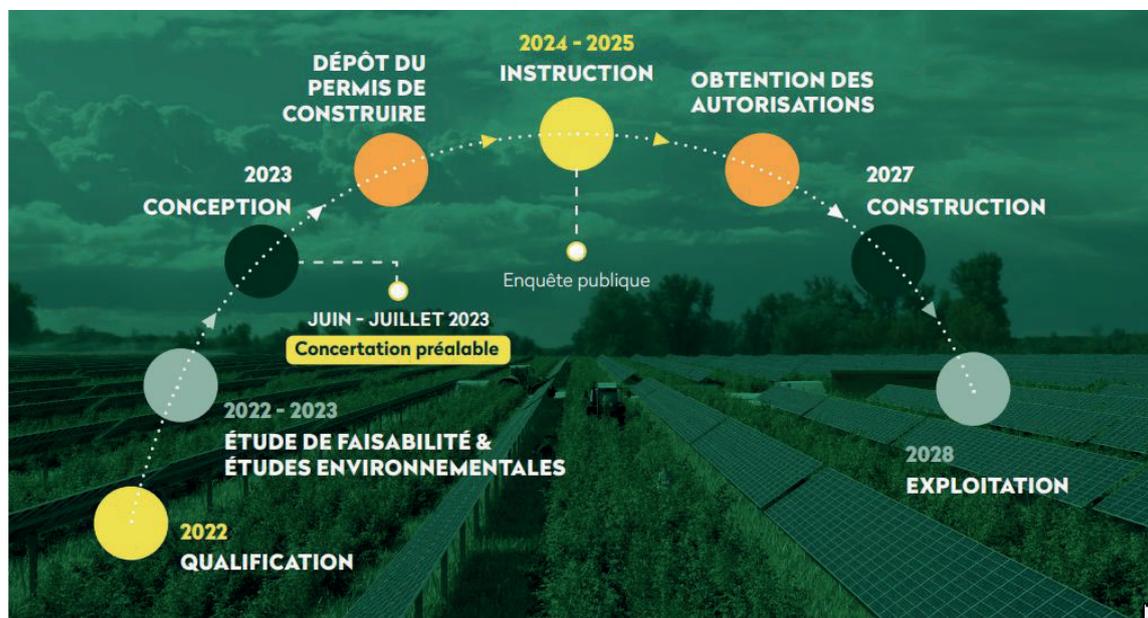
**20 ans d'expérience
dans les EnR en
France et à l'étranger**

 **edf**
renouvelables

 **cero**

**Avec un modèle économique exempt de subvention
pour une énergie vertueuse et rentable**

Le calendrier du projet



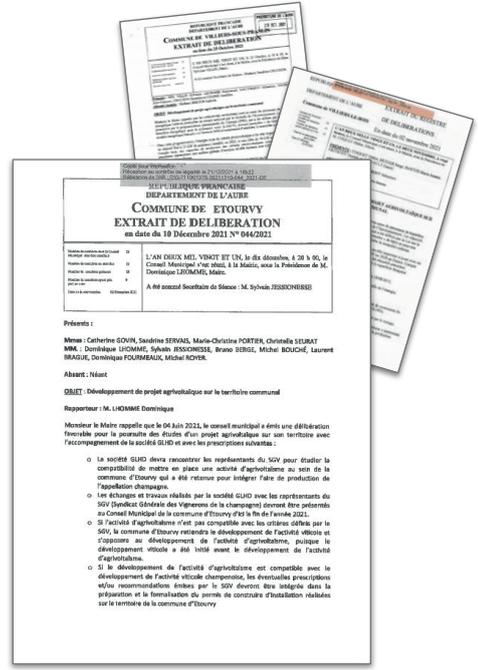
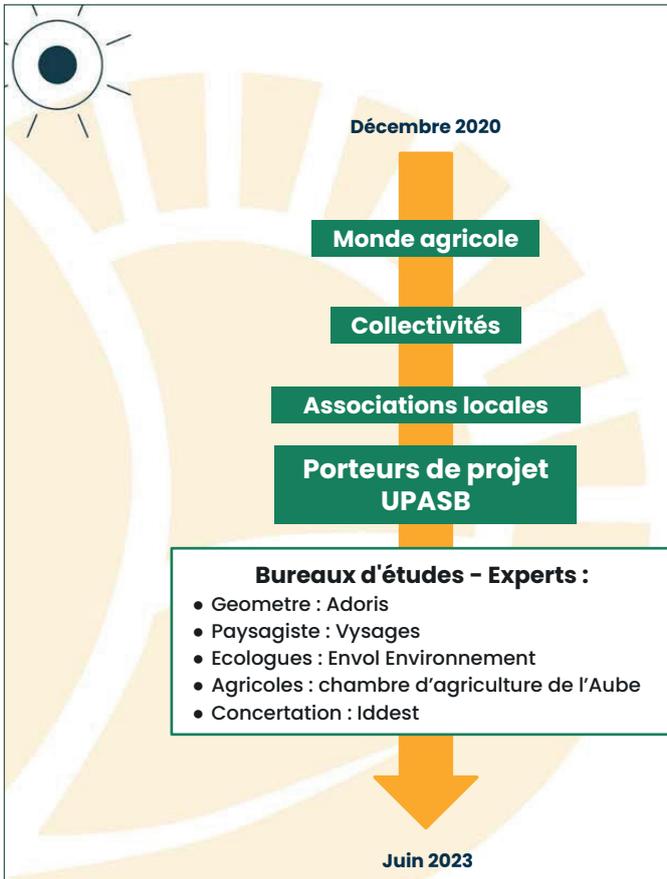
L'avancement du projet

iddest.



GLAD
Collecteur d'énergie

La concertation préalable technique



La concertation préalable technique

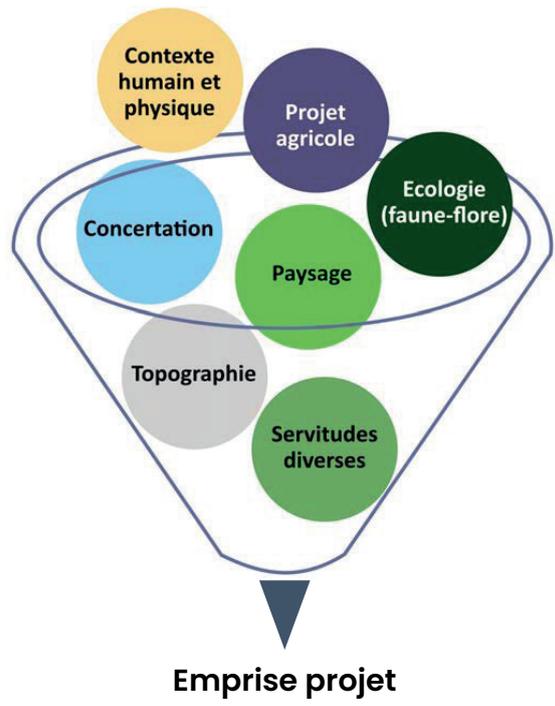
technique

La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC)

- Eviter les atteintes à l'environnement
- Réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées
- Compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

GLHD pratique systématiquement l'évitement
 "Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait."

LA DÉMARCHE ERC : intégrer l'ensemble des enjeux



Le développement d'un projet GLHD

Prise en compte des impacts potentiels sur les coteaux de l'AOC Champagne

2021-2023
Rencontres et échanges avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne



Définition de nouveaux secteurs d'étude

diminués de 70 ha

Relance de diagnostics écologiques sur les parties déjà effectuées (printemps-été) pour couvrir les nouveaux secteurs d'étude

Une attention particulière aux covisibilités

Etudes en cours du milieu naturel



Partie Ornithologique

Phase pré-nuptiale
Phase post-nuptiale
Phase hivernale

Impacts faibles à modérés

Phase de nidification : Impacts modérés à forts

Préconisations :

- Évitement des zones arborées, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux.
- Réalisation des travaux en dehors de la période de nidification

Etudes en cours pour **revaloriser la décharge d'Etourvy** (construction d'une zone de réserve écologique)



Chiroptères

Impacts modérés

Préconisations :

- Conservation des éléments boisés, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux
- Maintien d'un espace important entre et sous les panneaux
- Développement d'une prairie diversifiée sous les panneaux

Etudes en cours

Travaux en sous groupes

iddest.



GLAD
Cultivateur d'énergie

Travail en 2 groupes

2 tables

1 animateur par table
3 thématiques à traiter
sur les cartes



3 périodes de 15 min
Pour traiter
les 3 thématiques :

Les usages actuels

Les points d'attention

Les opportunités

Pour chaque idée :

1. Placez une gommette
 2. Inscrivez un numéro
 3. Créez la légende correspondante
- En parallèle, l'animateur prend des notes

**Retour en plénière
(15')**

1 rapporteur par table
Partage des idées
fortes

Restitution et mise en
commun des groupes



Travaux en sous-groupes



Les thématiques

Quels usages actuels du territoire ?

- Types de chasses,
- Zones de chasse,
- Accès,
- Réglementation,
- Zone de parking,
- Chemins empruntés...

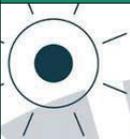
Quels points d'attention ?

- Surfaces chassables aux emplacements des centrales photovoltaïques clôturées,
- Modification des déplacements de la faune,
- Zones à enjeux,
- Couloir de circulation de la faune,
- Prescriptions flore...

Quelles opportunités pour l'activité chasse ?

- Solutions pour minimiser les impacts, rétablir l'activité chasse,
- Créer des réserves/zone de reproduction (ex: taille des mailles de clôture),
- La perméabilité du territoire (accès, clôtures...),
- Le maintien et le renforcement des corridors écologiques,
- Les nouveaux usages envisageables...

Travaux en sous-groupes



**Merci pour
votre
attention !**



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS



Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois



Atelier "activités chasse"

04 juillet 2023

Salle du conseil de la mairie d'Etourvy
Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

Compte rendu





Animateurs

- Iddest : Ahmed Gueroui, Jérôme Lavaux
- Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois : Clément Coquet
- GLHD : Florian Bourreille, Nicolas Khorsi-Darroussat

Participants

- Société de chasse de Villiers-le-Bois : 4 chasseurs
- Société de chasse de Balnot-la-Grange : 1 chasseur
- Société de chasse d'Etourvy : 6 chasseurs
- Société de chasse privée d'Etourvy : 1 chasseur
- 1 habitant d'Etourvy
- 1 habitant de Lagesse

Observateurs : 3 collaborateurs GLHD

Ordre du jour

- Présentation de la concertation préalable volontaire
- Le projet de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB) 45 min
- La démarche GLHD
- L'avancement du projet
- Travaux en groupe sur les activités chasse aux alentours du projet 1h

Communication de l'atelier

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier (voir Présentation)

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution d'un dépliant d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec planning des ateliers de concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information le 18 juin lors d'une randonnée Etourvy avec appel à venir à l'atelier
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- Invitations par mails et par téléphone

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

Travail en groupe

Supports pédagogiques :

- Carte format A0 (120x84cm) des trois communes avec les zones d'études
- Cartes A3 de chaque commune avec les zones d'études
- Pastilles, gommettes, post-it pour localiser les différentes zones

Modalités et règles du jeu du travail en groupe.

2 tables
2 animateurs par table
3 thématiques à traiter sur les cartes



3 périodes de 15 min
Pour traiter les 3 thématiques :

1. Les usages actuels
2. Les points d'attention
3. Les opportunités

Travail sur carte :

Pour chaque idée :

1. Placez une gommette
2. Inscrivez un numéro
3. Créez la légende correspondante

En parallèle, l'animateur prend des notes

Retour en plénière (15')

1 rapporteur par table
Partage des idées fortes
Restitution et mise en commun des groupes



Quels usages actuels du territoire ?

- Types de chasses,
- Zones de chasse,
- Accès,
- Règlementation,
- Zone de parking,
- Chemins empruntés...

Quels points d'attention ?

- Surfaces chassables aux emplacements des centrales photovoltaïques clôturées,
- Modification des déplacements de la faune,
- Zones à enjeux,
- Couloir de circulation de la faune,
- Prescriptions flore...

Quelles opportunités pour l'activité chasse ?

- Solutions pour minimiser les impacts, rétablir l'activité chasse,
- Création de réserve/zone de reproduction (ex: taille des mailles de clôture),
- La perméabilité du territoire (accès, clôtures...),
- Le maintien et le renforcement des corridors écologiques,
- Les nouveaux usages envisageables...



Travaux cartographiques

Commune d'Etourvy

Usages actuels

Le projet a peu d'impact sur l'activité chasse. L'Association Communale de Chasse Agréée a de très bonnes relations avec les propriétaires des parcelles du projet agrivoltaique.

Points d'attention

Au sud des parcelles P1 et P2, l'activité chasse sera restreinte en lisière des bois. Un membre de la société de chasse privée fait remarquer qu'on pourrait être à portée de tir des panneaux photovoltaïques.

La localisation d'une aire de repos en lisière du bois, sur le chemin de Compostelle n'est pas souhaitable. Elle est située dans un point bas avec peu de visibilité pour les promeneurs comme pour les chasseurs. Il est proposé de la remonter d'une centaine de mètres, au niveau de la cabane du cantonnier. Cet emplacement donnera plus de panorama aux randonneurs.

Les clôtures doivent laisser passer le petit gibier.

La parcelle P3 est en limite de la commune de Melisey. Un échange avec les chasseurs de cette commune serait bénéfique au projet.

Au nord-est de la commune, l'installation d'une base logistique à la place de la décharge sauvage est une bonne idée mais les servitudes de passages (chemin de débarras pour le transport des arbres abattus) doivent être maintenues.

Opportunités

Installer une jachère faunistique entre les bois et les clôtures (P1+P2) pour constituer un îlot de biodiversité. Il apporte de la nourriture et un abri en toute saison pour de nombreuses espèces sauvages. Il permet également de limiter les dégâts aux cultures causés par le gibier.

Planter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier. Elles peuvent être situées autour des parcelles et le long de la D213 en amont et en aval des îlots agrivoltaiques. Elles serviront aussi à diminuer les impacts visuels des installations.

C'est l'occasion d'installer des miradors (prix très peu élevé) le long des bois frontaliers et autour des champs.

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

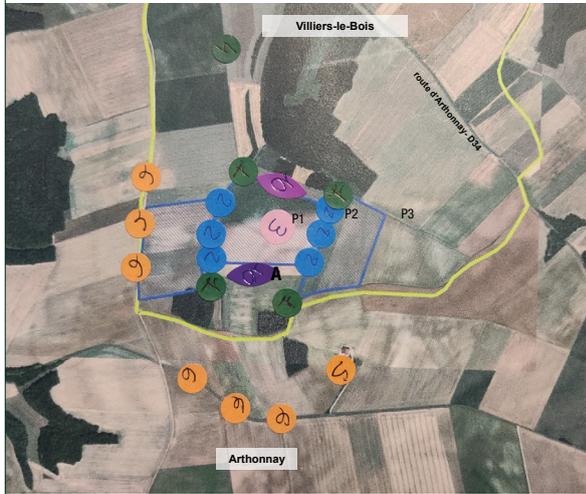


GLAD
Collecteur d'espaces



GLAD
Collecteur d'espaces

Commune de Villiers-le-Bois



16

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomette	Contributions
Villiers-le-Bois	Usages actuels	1 (x4)	Zones de placement pendant l'activité chasse à proximité de la zone d'étude du projet
Villiers-le-Bois	Usages actuels	2	Chemins existants empruntés par les faunes
Villiers-le-Bois	Usages actuels	3	Zone de chasse de lièvres (forte présence naturelle)
Villiers-le-Bois	Opportunités	2	Chemins à maintenir pour créer des passages de faunes après implantation de l'emprise du projet
Villiers-le-Bois	Usages actuels	4	Chemin d'accès à la zone de chasse, emprunté à pied par les chasseurs
Villiers-le-Bois	Points d'attention	5	Présence d'une ferme habitée (empêchant les tirs dans cette direction)
Villiers-le-Bois	Points d'attention	6	Présence de 2 routes qui encerclent la zone de chasse actuelle, par précaution pas de tirs dans cette direction
Villiers-le-Bois	Points d'attention	10	Zones où les tirs seront impossibles en direction du projet
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Demande de compensation pour la société de chasse
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Organiser des lâchers de petits gibiers, en particulier des faisans d'eau tous les mois d'août
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Si compatibilité avec les cultures, suggestion de mettre en place des volières anglaises
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Des volières anglaises pour relancer la chasse d'animaux naturelles et diminuer les animaux d'élevage, dits « de tir »
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Adapter la maille de la clôture pour la mise en place des volières anglaises
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie du projet
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Au niveau des gomettes, implanter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier
Villiers-le-Bois	Opportunités		Une fois ces opportunités formalisées dans la conception du projet et prévoir un point avec la société de chasse pour faire une visite de terrain afin de définir leurs emplacements définitifs

17

En résumé

Le projet va réduire les surfaces de chasse. Il est proposé par les chasseurs de mettre en œuvre des mesures de compensation. Celle-ci peuvent être de différentes nature :

- Lâchers de petits gibiers (faisans d'eau...) en été.
- Créer une volière à ciel ouvert (dite anglaise)
- Implanter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier
- Installer des miradors de chasse en surplomb dans les endroits opportuns

Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

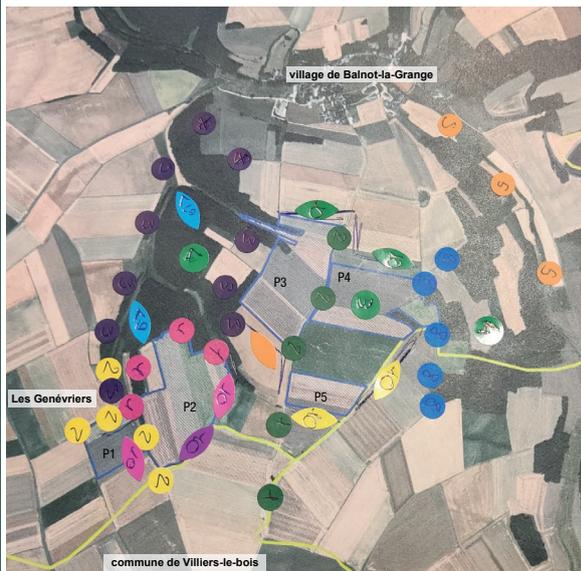


GLAD
Collecteur d'espaces



GLAD
Collecteur d'espaces

Commune de Balnot-la-Grange



18

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomette	Contributions
Balnot-la-Grange	Usages actuels	1	Chemin d'accès pour l'activité chasse
Balnot-la-Grange	Usages actuels	2	Zone de placement pendant la chasse
Balnot-la-Grange	Usages actuels	3	Présence de petit gibier (au milieu des champs) donc chasse de petit gibier
Balnot-la-Grange	Usages actuels	4 (x2)	Présence de gros gibier (dans les espaces forestiers) donc organisation de battues
Balnot-la-Grange	Points d'attention	5	Rivière où le gibier s'abreuve
Balnot-la-Grange	Opportunités		Proposer une indemnité compensatoire à la société de chasse
Balnot-la-Grange	Opportunités	8	Positionnement de nouveaux miradors de chasse en surplomb
Balnot-la-Grange	Opportunités	9	Suggestion de nouveau mode de chasse en repoussant le gibier dans le sens des flèches
Balnot-la-Grange	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie de chaque ilot
Balnot-la-Grange	Opportunités	10	A l'emplacement des gomettes, implanter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier

19

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomette	Contributions
Les Génévriers (Balnot)	Usages actuels		Territoire de la société de chasse de Villiers-le-Bois
Les Génévriers (Balnot)	Usages actuels	1	Zones de placement pendant la chasse
Les Génévriers (Balnot)	Points d'attention	2	Chemins d'accès et d'activité chasse, empruntés à pied et en 4x4
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités	3 (x8)	Miradors à adapter au relief
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités		Organiser des visites de terrain avec la société de chasse pour l'emplacement des miradors
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités		Commander les miradors à l'ESAT (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) Menois
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie de chaque ilot
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités	10	A l'emplacement des gomettes, implanter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier

En résumé

Le projet va réduire les surfaces de chasse. Il est proposé par les chasseurs de mettre en œuvre des mesures de compensation. Celle-ci peuvent être de différentes nature :

- Etudier la faisabilité d'une indemnité compensatoire
- Implanter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier
- Installer des miradors de chasse en surplomb dans les endroits opportuns

Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023



Communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange

Plantation de haies, une attente consensuelle

L'ensemble des 6 participants de cette table s'accorde sur des mesures d'implantation de nouvelles haies, quel que soit le territoire de chasse. Cette végétation doit avoir une fonction dans la cadre de l'activité chasse. Ils proposent ainsi les critères suivants :

- Prévoir la plantation de haies le long des clôtures de chaque îlot de projet ;
- Choisir des essences de haies réellement adapter aux sols caillouteux (pour éviter que les plantations meurent après quelques temps) ;
- Sélectionner des haies à baies et des arbustes à fruits pour attirer le petit gibier ;
- Planter des haies les plus larges possible pour créer des refuges et de repos pour le gibier ;
- Participer au programme de renouvellement des haies (qui ont disparu du territoire les 50 dernières années).

Les enseignements de l'atelier

La participation des sociétés de chasse du territoire et de douze chasseurs, dans une ambiance cordiale et studieuse, a permis d'avoir une séance très fructueuse.

Autour de deux tables, la première consacrée à la commune d'Etourvy et la seconde à celles de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, les chasseurs ont pris le temps de détailler leurs pratiques autour des îlots agrivoltaïques sur des cartes grand format.

Après avoir questionné sur les modalités de clôture des parcelles, les distances de retrait des installations, ils ont partagé leurs usages actuels, relevé les points d'attentions et discuté des opportunités que pouvait leur apporter le projet.

C'est ainsi que plus de vingt contributions et propositions d'aménagement ont été émises pour maintenir, voire développer les activités de chasse autour des installations.

A Etourvy, le projet a peu d'impact sur l'activité chasse, les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors.

Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé de mettre en œuvre des mesures de compensation (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

Un travail d'analyse sera effectué par le maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de ce travail très fourni. Il proposera des mesures pour tenir compte des contributions les plus pertinentes. Parmi celles-ci figureront les éventuels aménagements et dispositions complémentaires (plantations, mobiliers, mesures compensatoires...).

Un bilan de la concertation sera rédigé pour septembre 2023. Il présentera les avis et les propositions formulés du 16 juin au 18 juillet 2023 par les habitants et acteurs du territoire.

10



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Concertation préalable volontaire

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



Les modalités

- Permanence d'information et de participation
- Mairie de Villiers-le-Bois : De 11h00 à 15h00
- Mairie de Balnot-la-Grange : De 11h00 à 19h00
- Animée par :
 - o Ahmed Gueroui /Iddest (le 5 juillet)
 - o Florian BOURREILLE, chef de projet GLHD
 - o Nicolas KHORSI, référent concertation GLHD

Le porter à connaissance

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier (voir Présentation)

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution de la lettre d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec le planning des rendez-vous de la concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information du 18 juin lors d'une randonnée Etourvy
- Ateliers thématiques sur l'insertion paysagère et l'activité chasse avec rappel du calendrier des rencontres
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- des affiches rappelant les permanences, déposée 10 jours plus tôt au niveau des panneaux d'affichage des mairies

Le jour J, une signalétique indiquait sur la voie publique la tenue de la permanence. Ces affiches précisaient la direction à emprunter pour rejoindre la salle de la permanence.

Les principes d'animation

Lors de la permanence, les représentants de la maîtrise d'ouvrage avaient à leur disposition :

- Un support PowerPoint de présentation des caractéristiques du projet, des résultats des premières études et du dispositif de concertation déployé sur le territoire
- Une vingtaine de lettres d'information
- Un kakemono résumant l'histoire du projet, le concept d'agrivoltaïsme et les étapes de développement du projet
- Un kakémono rappelant l'ensemble des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Une feuille d'émargement permet un suivi des participants.





PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



En résumé

La permanence, organisée mercredi 5 juillet 2023 à la mairie de Villiers-le-Bois, fut l'occasion d'échanger avec deux habitants. Un agriculteur de l'UPASB* et Florian Bourreille, chef de projet GLHD, ont apporté des précisions sur les localisations des parcelles agrivoltaïques, en particulier sur la commune de Balnot-la-Grange.

Mercredi 12 juillet, à la Mairie de Balnot-la-Grange, s'est tenue la dernière permanence de la concertation volontaire du projet agrivoltaïque Sud-Barrois.

Un seul visiteur s'est présenté, car l'information avait bien circulé dans la commune, grâce notamment à la distribution d'un dépliant d'information dans toutes les boîtes aux lettres du village. Les rencontres en porte-à-porte du 16 et 17 juin et les deux ateliers thématiques ont aussi permis à des habitants de mieux connaître le projet et de contribuer à son amélioration.

Durant plus d'une heure, cet habitant, issu d'une famille d'agriculteurs, a questionné l'équipe GLHD sur de nombreux sujets.

Ces demandes ont d'abord porté sur le fonctionnement de la société et son histoire, les réflexions des agriculteurs sur leurs futures cultures et l'adaptation de la technologie aux projets agricoles. Il a porté une attention particulière au modèle économique choisi et à la répartition des recettes entre propriétaire et exploitants pour mieux comprendre les bénéfices pour les agriculteurs dans le cadre du projet.

Par la suite, la conversation s'est poursuivie sur les futures technologies photovoltaïques utilisées dans les installations et les capacités de production en électricité. Avant de partir, il a souhaité également être informé des avancées du projet dans l'avenir.





PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



Les interrogations recueillies

La maîtrise d'ouvrage a apporté des réponses à chacune des questions posées. Ces échanges ont souvent été complétés par la recherche d'éléments factuels et chiffrés issus des études menées dans le cadre du développement du projet.

Sept grandes thématiques ressortent :

1. Les caractéristiques du projet
 - Combien y a-t-il d'agriculteurs dans le projet ?
 - Qui sont ces agriculteurs ?
 - Quelles sont les parcelles concernées par le projet ?
 - Qui va exploiter le projet ?
2. Le modèle économique du projet
 - Quelle est la répartition des revenus générés par le projet agrivoltaïque ?
 - Est-ce que la part des agriculteurs est plus importante que celle du propriétaire ?
 - Qu'est-ce qui explique les différences de loyer proposé parmi les développeurs de projet ?
 - Est-ce qu'il s'agit bien d'une rémunération à l'hectare et par an ?
3. La production d'énergie générée par le projet
 - Est-ce que vous connaissez déjà le prix du kW/h produit par le projet ?
 - Quelle est l'équivalence avec notre facture d'électricité ?
 - Combien vaut un 1 MW en kW ?
 - Est-ce que le prix de l'électricité vendue évolue dans le temps ?
 - Quelle est la quantité produite par les panneaux qui seront installés ?
 - Est-ce que les panneaux solaires produisent par tous les temps ?
 - Est-ce que la production électrique est aussi intéressante que dans le sud de la France ?
 - Quelle est la production annuelle permise par le soleil dans l'Aube ?
4. La contractualisation du projet
 - Quelle est la durée du bail emphytéotique ?
 - Est-ce que GLAD est locataire des parcelles agricoles ?
 - A quoi correspond la part de loyer donnée à l'exploitant dans les contrats ?
 - Est-ce que les exploitants ont des tâches d'entretien à mener sur les installations ?
 - Est-il toujours possible de vendre des terres agricoles aménagées d'un projet agrivoltaïque ?
5. L'état actuel des terres agricoles du projet
 - Quels sont les impacts des aléas climatiques sur les productions actuelles des agriculteurs ?
 - Avez-vous étudié la qualité des sols locaux avec la forte présence de cailloux ?
 - Est-ce que le volet agricole du projet tient compte des analyses des sols ?
 - Quelles sont les parties prenantes des études agricoles ?
6. Les services agricoles rendus par l'agrivoltaïsme
 - Quels sont les avantages des panneaux solaires sur les cultures ?
 - Est-ce que la pose des panneaux dégrade la qualité des sols agricoles ?
 - Quelles sont les motivations des agriculteurs dans le développement de ce projet ?
 - Comment les machines agricoles passent-elles sous les panneaux ?
 - Qui décide la mise en place des futures productions agricoles ?
7. Les technologies solaires utilisées
 - Est-ce que les panneaux solaires utilisés sont fixes ou mobiles ?
 - Est-ce que la technologie dépend de l'activité agricole sur les parcelles ?
 - Est-ce qu'il existe d'autres projets similaires à celui du sud-barrois ?





PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023

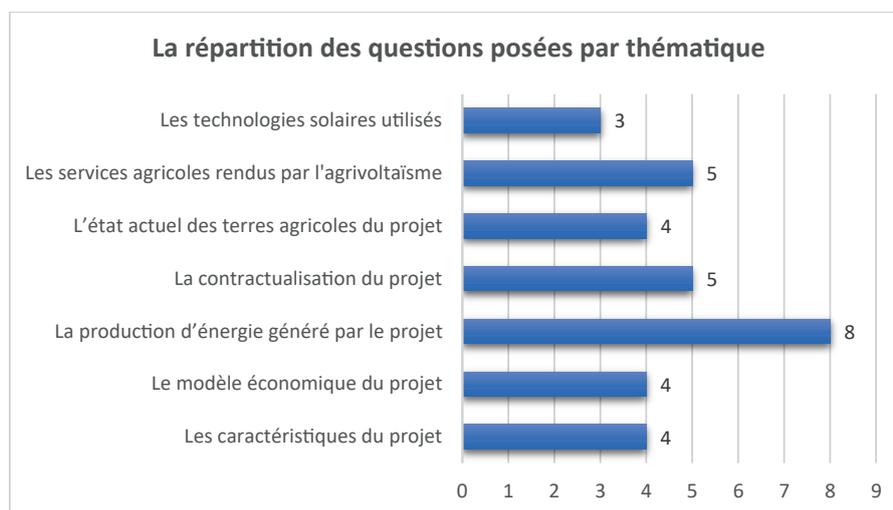


Conclusion

Globalement, les échanges avec les participants ont permis d'approfondir les sujets suivants: le fonctionnement de GLHD et son histoire, les futures technologies photovoltaïques utilisées dans le projet, le modèle économique du projet et la répartition des recettes entre propriétaire et exploitants, les réflexions des agriculteurs menées sur les futures cultures, l'adaptation de la technologie aux projets agricoles, les capacités de production en électricité du projet, l'efficacité de la production d'énergie solaire en comparaison avec le sud de la France et les bénéfices pour les agriculteurs dans le cadre du projet.

L'analyse chiffrée des deux permanences

- 3 participants
- 2h d'échanges
- 7 thématiques abordées
- 33 questions répondues



Ce graphique permet d'identifier les 3 sujets majeurs abordés lors des permanences du projet :

1. La future production d'énergie du projet
2. Les services agricoles rendus par l'agrivoltaïsme
3. La contractualisation du projet

On observe une attention particulière à la réalisation d'un bon projet. Autrement dit les riverains s'interrogent l'opportunité du projet pour leur territoire ainsi que leurs voisins agriculteurs. La valeur ajoutée de GLHD dans la conception de ce projet est aussi légitimement surveillée. Les atouts du projet sont aujourd'hui maîtrisés par le territoire, en particulier par les 3 participants aux permanences. Le projet doit aujourd'hui s'inscrire dans le sens qui lui a été donné par les habitants des communes concernées par le projet.





PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



Les deux grands enseignements issus des permanences

- **Malgré un relai conséquent de l'information sur le territoire, le projet agrivoltaïque ne suscite pas de mobilisation ou contradictions particulières**

Considérant la participation citoyenne, les chiffres de la mobilisation montrent que le projet n'a pas suscité de contribution ou de besoin supplémentaire d'explication. Les informations diffusées sur le territoire n'ont pas entraîné de réaction ni même de mobilisation, confirmant que l'explication de ce projet a été plutôt comprise aux échelles communales.

Au fil de la concertation citoyenne, les porteurs de projet ont eu l'occasion de recueillir des retours et des avis plus informels sur son projet, mais jamais complètement défavorables au projet. Aucune contribution opposée au projet n'a été enregistrée pendant les permanences. Sans remarques à partager, les participants voulaient simplement enrichir leurs connaissances personnelles sur le projet.

En conclusion, la faible mobilisation observée autour du projet est plus le signe d'une neutralité d'usage s'appliquant à un projet privé, à condition que les porteurs fassent un projet porteur de sens.

- **Un continuum d'information de participation at endu par les riverains curieux de voir avancer le développement du projet agrivoltaïque**

Le modèle agrivoltaïque du projet Sud-Barrois pose des questions de curiosité. En complément des thématiques soulevées pendant les permanences du projet, les habitants des trois communes souhaitent un maintien de l'information pour voir et comprendre les évolutions du projet.

Les représentants de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que les porteurs de projet, insistent sur leur détermination de n'exclure personne et de continuellement créer un retour de valeur pour le territoire grâce au développement du projet.

Toutes les contributions reçues seront étudiées par GLHD, qui tiendra également informé le territoire des avancés du projet. Les porteurs de projet restent donc à l'écoute des habitants via les canaux d'échanges suivant :

- Par voie dématérialisée : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr
- Par voie postale :

Green Lighthouse Développement

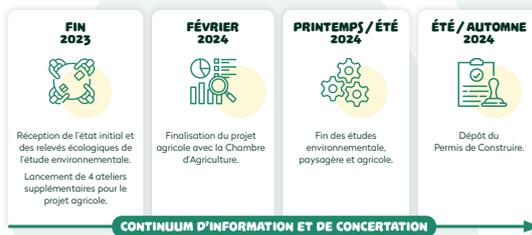
Technopole Bordeaux Montesquieu

1 allée Jean Rostand

33650 Martillac



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2023-2024



LES SUITES DE LA CONCERTATION

L'ensemble des enseignements tirés de votre participation est actuellement étudié par l'équipe GLHD afin d'être intégré à la conception de projet.

Ce travail d'analyse, d'enrichissement des études et des futures préconisations est réalisé avec les bureaux d'études techniques missionnés pour le développement du projet. GLHD reste mobilisé dans votre proximité et de nouvelles rencontres pourront être proposées au public.

Un continuum de concertation permet à toutes les parties prenantes de poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires, jusqu'à l'enquête publique prévue en 2025 :

Par formulaire sur le site web : sud-barrois-agrioltaique.fr/contact/

Par courriel : sud-barrois-agrioltaique@glhd.fr

Par voie postale : Green Lighthouse Développement, Technopole Bordeaux Montesquieu 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac

Retrouver l'ensemble de l'information sur le projet ainsi que le bilan de la concertation sur

sud-barrois-agrioltaique.fr



LETTRE D'INFORMATION DÉCEMBRE 2023 PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

ÉDITO

Notre projet agrivoltaïque du Sud-Barrois a fait l'objet d'une concertation préalable volontaire du 16 juin au 18 juillet 2023. Tout au long de ces cinq semaines, une large palette de moyens d'information et de participation ont été mis à la disposition du plus grand nombre : une action de porte-à-porte, des ateliers thématiques, un stand lors de la randonnée d'Étourvy, des permanences en mairies et même une plateforme en ligne. Ils ont donné au public l'occasion de s'informer sur le projet, débattre de son opportunité, et de répondre aux interrogations et attentes de chacun.

Les habitants des trois communes ont largement exprimé leur soutien au maintien de notre activité agricole doublée de production d'énergie renouvelable. Si certaines questions ont été soulevées (impacts visuels, activités chasse, installations techniques...), le projet de fermes agrivoltaïques a été bien accueilli par le territoire. En effet, la méthodologie de développement GLHD a su rassurer les habitants et les usagers, notamment pour définir l'emprise du projet et son insertion dans le paysage.



Autour des panneaux d'exposition, des randonneurs s'informent lors de la randonnée d'Étourvy le 18 juillet 2023.

Une attention particulière a été portée sur les emplacements des installations agrivoltaïques à distance des centres bourgs des communes.

Nous vous remercions pour votre mobilisation lors de cette phase de concertation citoyenne. Tous les membres de l'association se tiennent encore à votre écoute dans le cadre du continuum d'information et de participation. Faites-nous parvenir vos questions et autres contributions auxquelles nous nous ferons un plaisir de répondre. Le site internet du projet est également tenu à jour des actualités majeures du projet.

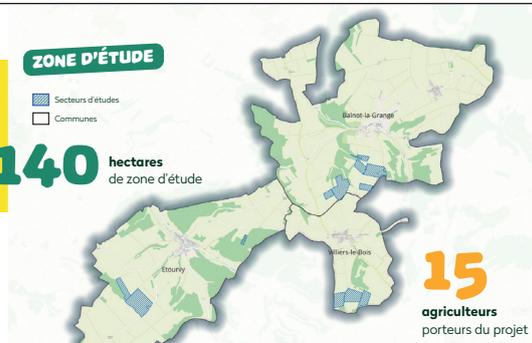
Clément Coquet,
Président de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois

sud-barrois-agrioltaique.fr

ZONE D'ÉTUDE

- Secteurs d'études
- Communes

140 hectares de zone d'étude



15 agriculteurs porteurs du projet

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

3 communes : Balnot-la-Grange, Étourvy, Villiers-le-Bois

Le dispositif de participation a permis de largement informer la population et de recueillir de nombreux avis, remarques et contributions.

- Plus de 80% des personnes rencontrées sont favorables au maintien de l'activité agricole doublée de production d'énergie renouvelable.
- Les enjeux de visibilité des panneaux solaires ont été régulièrement cités. Il a été demandé que certaines vues soient traitées dans un cadre paysager (haies, arbustes, arbres...) pour avoir des perceptions moins directes des installations agrivoltaïques.
- Sur les questions de la préservation de la flore et de la circulation de la faune, les futures plantations pourront favoriser la biodiversité, car elles permettent la cohabitation d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et sont propices au nichement de certaines espèces.

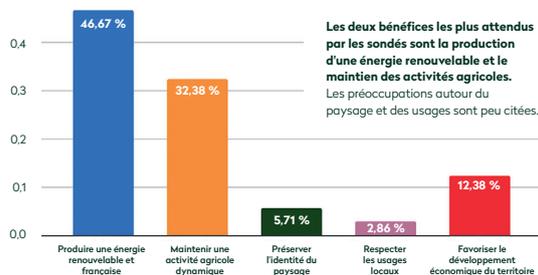
- Les participants aux ateliers ont souhaité conserver et conforter les usages autour du projet. Pour les circuits de randonnées, des améliorations ont été proposées (signalétique, bancs, panneaux d'informations). Quant à l'activité chasse, les propositions portent sur des jachères faunistiques, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier, la mise en place de miradors ou bien des indemnités compensatoires.
- Les habitants, les acteurs et les équipes municipales ont tous déclaré l'importance d'avoir des retombées économiques locales grâce au projet agrivoltaïque. GLHD a régulièrement informé que 50% des recettes de l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) seront versées aux trois communes. Celles-ci pouvant servir à des aménagements ou à des services au profit du territoire.

LES CHIFFRES ET STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION

Format de concertation	Date (2023)	Nombre	Contributions
Plaquette d'information diffusée dans toutes les boîtes aux lettres des 3 communes	9 et 10 juin	280	
Porte-à-porte	16 au 17 juin	205 portes toquées 60 entretiens	70 questions 5 propositions
Stand randonnée	18 juin	40 personnes	28 questions 2 propositions
Atelier insertion paysagère	24 juin	9 participants	19 questions 36 propositions
Atelier activité chasse	4 juillet	14 participants	31 questions 40 propositions
Permanences mairies	5 et 12 juillet	3 personnes	33 questions
Site internet	12 juin au 18 juillet	156 visiteurs	

Extrait du questionnaire en porte à porte (voir bilan pour tous les résultats)

Dans ce projet, quel est l'enjeu, bénéfique, le plus important pour vous ?



Les deux bénéfices les plus attendus par les sondés sont la production d'énergie renouvelable et le maintien des activités agricoles. Les préoccupations autour du paysage et des usages sont peu citées.

Un projet agricole résilient et respectueux de l'environnement

Les agriculteurs du Sud-Barrois sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture depuis le début d'année 2023. L'objectif est d'identifier leurs besoins et motivations pour élaborer des projets cohérents avec les caractéristiques du territoire dans le cadre d'une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement. L'adaptation des pratiques agricoles est cruciale pour pérenniser l'agriculture locale et plus largement la souveraineté alimentaire française. À l'été 2023, les premiers ateliers ont permis d'établir un état de lieux des possibilités et d'identifier les synergies possibles entre les transitions agricole, environnementale et énergétique. Prévu jusqu'en février 2024, les prochains temps de réflexion se concentreront sur l'élaboration précise des projets agricoles en présence du système agrivoltaïque.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Fin 2024

ÉTÉ
2024



Fin des études
environnementales,
paysagère et
agricole.

FN
2024



Dépôt des
permis de
construire.

CONTINUUM D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Les suites de la concertation

Nous vous convions à une permanence à la mairie de Balnot-la-Grange, le 18 septembre 2024 de 15h00 à 19h00.

GLHD sera sur place pour répondre à vos questions, vous fournir les informations nécessaires et vous présenter les détails du projet.

Un continuum de concertation permet à toutes les parties prenantes de poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires, jusqu'à l'enquête publique prévue en 2025 :

Par formulaire sur le site web : sud-barrois-agrivoltaique.fr/contact/

Par courriel : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr

Par voie postale : Green Lighthouse Développement (GLHD), 8 Allée Pierre-Gilles de Gennes, 33650 Martillac

Retrouver l'ensemble de l'information sur le projet ainsi que les dernières actualités présentées dans cette lettre d'information sur :

sud-barrois-agrivoltaique.fr



LETTRE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2024

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

ÉDITO

Notre projet agrivoltaïque du Sud-Barrois a fait l'objet de plusieurs rendez-vous institutionnels importants au premier semestre 2024. Dans un premier temps, nous avons présenté le projet au pôle EnR de l'Aube en mars dernier pour transmettre les évolutions du projet et recueillir les dernières recommandations. Les échanges ont été très positifs, confirmant que les initiatives prises vont dans le sens d'un projet agricole et paysager en adéquation avec les attentes du territoire.

De plus, notre projet a fait l'objet d'un comité de projet le 19 juin dernier, au titre du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

Tous les membres de droit ont été conviés (communes du projet et communes limitrophes) et une dizaine de personnes était présente dont 2 agriculteurs du collectif pour porter la voix du projet.

Ce comité a permis de tenir les élus informés sur l'avancement du projet et d'encourager un dialogue ouvert et constructif.



Comité de projet du 19 juin 2024

Enfin, nous vous proposons de venir à notre rencontre et auprès de GLHD le 18 septembre 2024 en mairie de Balnot-la-Grange de 15h00 à 19h00 pour répondre à vos questions et vous présenter les dernières informations.

Merci à tous pour votre mobilisation et tous les membres de l'association se tiennent à votre écoute.

Clément Coquet,

Président de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois

sud-barrois-agrivoltaique.fr

agence@ciproque.fr - iddest.eu

ZONE D'ÉTUDE

Secteurs d'études

Communes

107 hectares
de surface
clôturée finale

15 agriculteurs
porteurs du projet

3 communes
Balnot-la-Grange,
Étourvy, Villiers-le-Bois

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE FINAL

LES GRANDES DONNÉES

Les dernières discussions avec les bureaux d'études et les instances locales ont permis de finaliser les derniers détails du projet.

- Le projet représente environ 107 hectares de surface clôturée pour 70 MWc de puissance installée sur 13 îlots répartis sur les 3 communes du projet.
- Le maintien de l'activité agricole doublée de production d'énergie renouvelable sera réalisé grâce à 3 projets agricoles : le maintien des grandes cultures sur la majeure partie des parcelles du projet, l'insertion d'un élevage ovin et de plants truffiers permettant de diversifier les sources de revenus et faire face à la volatilité des cours des céréales.

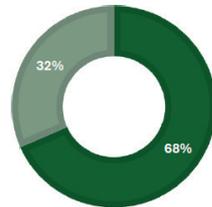
- La reconquête de la biodiversité reposera sur plusieurs mesures, notamment la création d'environ 4 kilomètres de haies réparties sur les 3 communes, composées d'essences locales, en concertation avec la fédération des chasseurs de l'Aube experte du territoire, ainsi que l'établissement de zones tampon entre les boisements et les clôtures du projet, qui seront plantées de prairies avec des essences spécifiques.
- Des aménagements seront réalisés pour les randonneurs de la commune d'Étourvy en partenariat avec le club local. Les projets incluent la création d'une table d'orientation et différents panneaux d'informations sur la commune, des points géocaching, l'installation de tables de pique-nique et bancs. Ces aménagements seront présentés dans l'étude d'impact environnemental comme mesures d'accompagnement.

LES 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS 1^{ER} SEMESTRE 2024

Les principaux avis et recommandations du pôle EnR - 26 mars 2024

- La suppression d'environ 70 hectares du projet en fonction des remarques faites par le Syndicat des Vignerons de la Champagne a été appréciée pour éviter les visibilités depuis les potentiels futurs coteaux de Champagne.
- L'insertion paysagère doit se faire en fonction de la topographie du territoire pour masquer au mieux les clôtures et possibles covisibilités du projet avec les axes de communication. L'accompagnement végétal ne doit pas chercher à dissimuler mais à créer du lien entre l'équipement agrivoltaïque et son environnement.
- Les différentes constructions (locaux techniques, grillages, etc.) devront respecter les prescriptions de la charte photovoltaïque des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne mise en place sur le territoire (colorimétrie, toiture 2 pans, type de clôture maille large, etc.).

Un comité de projet qui a recueilli plus de 40 observations - 19 juin 2024



Données GLHD

Les 3 apports concrets retenus par les porteurs de projets :

- L'insertion paysagère a été la thématique phare de ces échanges avec pas moins de 14 questions posées à ce sujet. Les photomontages visionnés lors du comité ont permis de montrer les zones déjà identifiées par les porteurs de projets à l'issue de la concertation, sur lesquelles des haies seront plantées.
- Le projet agricole et son cadre réglementaire a également beaucoup animé le temps de questions/réponses avec 7 questions (soit 27%) posées à la maîtrise d'ouvrage. GLHD a pu expliquer l'importance de veiller à répondre au cadre réglementaire imposé par le nouveau décret portant sur l'agrivoltaïsme. Cela a permis aux membres d'apprendre correctement la notion de rendement et l'importance du projet agricole dans le projet agrivoltaïque.
- Il a été demandé de maintenir une implication complète des communes concernées en continuant de les tenir informées de chaque évolution du projet tout en les impliquant dans les décisions futures à prendre.

L'ensemble des recommandations a été pris en compte dans l'implantation finale du projet par GLHD pour répondre aux différents enjeux du territoire.

COMPTE-RENDU DE L'ANIMATION DU COMITÉ DE PROJET

Le mercredi 19 juin, à la mairie de Villiers-le-Bois

De 14h00 à 16h00



En résumé

Le 19 juin 2024 s'est tenu le comité de projet du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois à la mairie de Villiers-le-Bois. Ce temps d'échange a réuni 9 participants, dont 7 membres de droit, au titre du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

2 membres du collectif d'agriculteurs « l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois » à l'origine du projet agrivoltaïque « Sud-Barrois » étaient présents, Guy Parthiot et Hervé Riquement. Les deux porteurs de projets étaient accompagnés de Green Lighthouse Développement (GLHD), maitrise d'ouvrage, organisateur et co-animateur de cette rencontre.

Ce comité de projet s'inscrit dans la démarche de concertation préalable que GLHD s'applique à mettre en œuvre pendant toute la durée de développement du projet. Cette phase majeure permet d'informer le territoire sur les étapes du projet, avant de recueillir des contributions qui permettent d'enrichir sa conception.

Tous les membres de droit, au sens de la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, ont été contactés et/ou rencontrés préalablement afin d'être conviés à ce comité de projet.

Ce temps d'échange s'est déroulé dans une atmosphère calme, les participants se sont montrés à l'écoute de la présentation proposée par GLHD, à la suite de laquelle un temps de questions/réponses a pu être observé.

Au total, 40 observations ont été recueillies, dont 25 questions. Toutes les observations et les réponses associées sont rapportées dans le présent compte-rendu.

La maitrise d'ouvrage retient de l'ensemble des observations l'importance de l'insertion paysagère du projet, qui se doit d'être maitrisée. Elle s'engage également à respecter les directives données par le décret notamment sur le projet agricole et le maintien du rendement exigé.

1

Comité de projet « Sud-Barrois Agrivoltaïque » - le 19 juin 2024, à Villiers-le-Bois



LES MODALITÉS DE CONVOCATION

À partir de juin 2024, GLHD a convié tous les membres de droits au comité de projet. Avant l'envoi des convocations officielles par mail (annexe 1), chaque membre a été contacté par téléphone par la maîtrise d'ouvrage afin de les informer des modalités du comité de projet.

Ce temps d'échange préalable a permis aux membres de droit de comprendre la démarche du comité de projet, modèle de réunion nouvellement mis en place par le décret.

Chaque convocation mentionnait les modalités de la rencontre, tout en rappelant son cadre réglementaire, l'ordre du jour, les objectifs et enjeux du comité de projet. Il a été demandé à chaque membre de confirmer sa présence à l'évènement.

Le 14 juin, tous les membres ont été relancés par courriel (annexe 2).

LES PARTICIPANTS AU COMITÉ

Extraites du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023, les modalités du comité de projet précisent sa composition en 3 catégories :

1. Les membres de droit qui doivent être obligatoirement conviés,
2. Les membres qui figurent sur une liste préalable pouvant être conviés par les collectivités,
3. Les membres qui peuvent être invités par certains membres de droit.

Le jour du comité, 7 collectivités locales ont été représentées :

- Commune de Villiers-le-Bois
- Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance
- Commune de Lagesse
- Commune d'Etourvy
- Commune de Chesley
- Commune de Balnot-la-Grange
- Commune de Mélisey

2 représentants du collectif d'agriculteurs "Union des producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois" étaient également présents : Guy PARTHIOT et Hervé RIQUEMENT.

4 représentants de la maîtrise d'ouvrage ont coanimé le comité de projet : Marine METAIS, Benjamin COURDIER, Ludivine DURAN et Paul PESCHEUX.

Liste des membres excusés :

- Représentant de la commune de Pargues
- Représentant de la commune de Chaserey
- Représentant de la commune de Quincerot
- Représentant de la commune de Bagneux-la-Fosse
- Représentant de la commune de Trichey
- Représentant de la commune de Bragelogne-Beauvoir
- Représentant de la commune de Maisons-lès-Chaource
- Représentant de la commune d'Arthonnay



LE DÉROULÉ DU COMITÉ

Le comité de projet s'est déroulé autour de 7 temps d'échanges, permettant d'aborder toutes les caractéristiques du projet. Une présentation diffusée en direct est venue illustrer les propos tenus tout au long de la réunion.

Temps 1 : Objectif du comité de projet

- Marine MÉTAIS, cheffe de projet GLHD

Temps 2 : le collectif d'agriculteur et les raisons d'être du projet

- Guy PARTHIOT, agriculteur, membre du collectif

Temps 3 : le projet agricole

- Marine MÉTAIS, cheffe de projet GLHD

Temps 4 : Le développement du projet agrivoltaïque

- Benjamin COURDIER, chef de projet GLHD
- Marine MÉTAIS, cheffe de projet GLHD

Temps 5 : le raccordement

- Benjamin COURDIER, chef de projet GLHD

Temps 6 : la concertation préalable

- Marine MÉTAIS, cheffe de projet GLHD

Temps 7 : le recueil des observations

- Ludivine DURAN, chargée de communication GLHD

La présentation diffusée lors de la réunion est annexée au présent compte-rendu (annexe 3).

Les observations méritant des réponses ont également été reproduites avec les réponses détaillées dans ce mémoire en réponse.

LES PRINCIPES D'ANIMATION

À l'arrivée de chaque participant, les représentants de GLHD ont pu se présenter aux membres présents.

Tout au long du comité de projet, les participants ont été invités à réagir librement à la présentation diffusée en direct et aux éléments communiqués (annexe 3). Il leur a été précisé que les observations faites durant le temps de présentation seraient prises en compte et retranscrites dans le présent compte-rendu.

La maîtrise d'ouvrage a précisé qu'elle assurait une prise de note rigoureuse des observations formulées durant la réunion, afin d'en assurer la reproduction exhaustive.



Les participants ont formulé le souhait d'assister, sans interruption, à la présentation des porteurs de projet et de la maîtrise d'ouvrage avant de poser leurs questions et émettre leurs remarques.

Comme le demande le décret N°2023-1245 relatif au comité de projet, ce présent document conclusif est envoyé à tous les membres de droit. Les membres invités sont également destinataires du compte-rendu. Il pourra également être envoyé par voie électronique si une demande spécifique est formulée.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 établit le cadre réglementaire d'animation d'un comité de projet pour le développement d'une installation de production d'énergie renouvelable.

Cette rencontre, au caractère officiel, a pour objectifs légaux : d'assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire, ainsi que d'ouvrir un espace de dialogue entre les porteurs de projet et les différentes parties prenantes concernées.

Étant donné la démarche de concertation préalable volontaire déjà menée sur le territoire du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois depuis 2021, ce comité de projet offre l'opportunité de clôturer le processus d'enrichissement continu en intégrant les derniers apports des représentants locaux.

Pour les porteurs de projet et la maîtrise d'ouvrage, ce comité de projet est une nouvelle occasion de :

- Présenter les objectifs, enjeux et caractéristiques du projet dans différents domaines tels que les aspects humain, agricole, environnemental, technique et économique.
- Expliquer les dernières avancées et actualités du projet avant le dépôt des demandes de permis de construire.
- Rappeler la méthode de développement appliquée, soulignant sa démarche progressive, itérative et concertée.
- Démontrer les adaptations du projet découlant des enseignements tirés de la concertation préalable citoyenne.

Recueillir de nouvelles observations des représentants du territoire afin de leur apporter des réponses suivies et écrites, et éventuellement faire évoluer le projet/la démarche pour prendre en compte leurs observations.

Cette démarche est retranscrite dans un compte-rendu, au format mémoire en réponse, aussi exhaustif qu'engageant auprès des membres de droit. Ce document peut aussi être partagé au public sur simple demande.

Enfin, ce comité de projet, en bonne et due forme, s'inscrit dans les valeurs d'exemplarité que s'applique la maîtrise d'ouvrage puisque les zones d'accélération des énergies renouvelables des communes concernées couvrent l'intégralité des sites d'implantation du projet. La maîtrise d'ouvrage et les porteurs de projet ont fait le choix d'organiser ce comité pour embarquer et fédérer le territoire du projet agrivoltaïque qu'elle accompagne dans son développement.



LES OBSERVATIONS DES MEMBRES DE DROITS

Les 40 observations reproduites ici sont issues des réactions (questions, avis, remarques) faites le jour J. Considérant la typologie des observations recueillies, les porteurs de projet ont donc choisi d'en rendre compte sous la forme d'une foire aux questions.

Les 25 questions recueillies

Ces contributions ont été classées par thématiques pour faciliter la compréhension des lecteurs.

L'insertion paysagère (13 questions) :

- **Concernant les haies, est-ce qu'il y a des règles à respecter ?**

Il n'y a pas de contraintes particulières, on a pris des recommandations durant toute la concertation. Nous sommes surtout passé en pôle ENR auprès de la DDT le 26 mars 2024, qui stipule sur le département de l'Aube, d'une charte paysage pour les porteurs de projets d'énergies renouvelables élaborée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, pour les territoires situés dans le périmètre UNESCO de l'Appellation Champagne. Nous avons donc des grandes lignes sur leurs souhaits d'évolution de leur paysage ainsi que sur la manière dont ils souhaitent qu'on installe les haies. Les communes d'Etourvy et de Balnot-la-Grange font partie de l'UNESCO, la DDT a une certaine vision qu'on a prise en compte dans l'installation des haies.

- **Quelle est la route que nous voyons sur le photomontage ?**

Proche de Villiers, c'est la route à l'ouest des ilots.

- **Est-ce qu'on voit les panneaux depuis la route à l'ouest ?**

Non ils ne sont pas visibles grâce à la topographie.

- **Les implantations de haies sur le photomontage sont-elles réelles ?**

Non elles ne sont pas réelles aujourd'hui car ce sont des photomontages, mais nous avons projeté ici les haies que nous souhaitons mettre en place. Le choix des emplacements de ces haies ressort des différents temps de concertations menés avec le territoire.

- **Est-ce que l'exploitant a quelque chose à dire pour les haies ?**

Nous discutons avec toutes les parties prenantes, donc les exploitants, pour l'emplacement et la mise en place des haies. Nous formaliserons un accord en ce sens.

- **Les haies sont-elles forcément implantées sur la parcelle concernée par les panneaux ?**

Normalement, oui. Ici c'est un cas particulier, car il y a une autre parcelle ailleurs sur laquelle on a déjà prévu une plantation de haie. Il s'agit d'une demande de la commune, d'ajouter cette haie à cet endroit-là, mais il n'y a pas de panneaux effectivement.

- **La parcelle à gauche sur Villiers-le-bois, on ne met pas de haie à cet endroit ?**

Non, car on ne les voit pas, la topographie est en forme de cuvette, donc ne verra pas les panneaux.



- **Les haies c'est uniquement les points qui apparaissent sur la carte ?**

Effectivement elles sont représentées par des points, c'est sur toutes les longueurs que vous voyez. On a fait en fonction du besoin. Le pôle ENR nous a alerté sur leur volonté de ne pas voir que des linéaires de haie, trop rectilignes, qui viendraient dénaturer le paysage. Les membres qui siègent en CDPENAF nous ont mis en garde sur le paysage, et leur souhait d'une bonne insertion paysagère.

- **Sur le projet des Hauts-Plateaux j'ai l'impression qu'il y a davantage de haies ?**

Effectivement, il y en a plus, il pouvait y avoir un peu plus de visibilité, les enjeux n'étaient pas les mêmes il y également la proximité avec le Château de Maulnes. Il y avait donc des intégrations à faire dans ce sens-là et une topographie qui est un peu différente. Cela émane aussi des remontées de la concertation. On fait du sur-mesure chez GLHD donc on adapte en fonction du besoin qui est évoqué sur chaque projet.

- **Il n'y a pas de haie de prévu sur Etourvy le long de la ferme ?**

Si tout à fait, ça a été oublié sur le plan, mais c'est bien prévu.

- **Sur le chemin de Compostelle, il était prévu de mettre un panneau signalétique pour expliquer, est-ce toujours d'actualité ?**

Tout à fait, il est toujours prévu de faire un aménagement autour de la cabane qui se trouve sur le chemin, nous étudions les possibilités de mettre en valeur cette cabane.

- **Le projet des Hauts-Plateaux avancement de la même manière ?**

Oui tout à fait. Étant donné que les permis de construire de Sud-Barrois vont être déposés après celui des Hauts-Plateaux, dans l'insertion paysagère, ils sont obligés de prendre en compte le projet des Hauts-Plateaux comme s'il était construit.

- **Qui se charge de l'entretien des haies ?**

Réponse donnée le jour du comité : Tout n'est pas encore bien déterminé, mais pour les plantations ce sera à la Fédération de chasse de s'en occuper. Et pour l'entretien, c'est du conventionnement : soit un agriculteur, soit un prestataire externe.

Complément de réponse au 18/07 : le prestataire choisi pour l'entretien des haies sera Aube Environnement.

[Le projet agricole et le cadre réglementaire \(7 questions\)](#)

- **Pouvez-vous préciser les conditions demandées dans le cahier des charges, concernant les 90% de rendement ?**

Il est demandé qu'il n'y ait pas de perte de rendement de plus de 10%, c'est-à-dire que le rendement des terres est d'au moins 90% par rapport au rendement initial de la terre, sans les panneaux. Il est donc nécessaire de mettre en place une zone témoin qui représente 5 % de la surface du projet agricole, dans la limite d'un hectare. Ces zones témoins vont être placées à proximité des cultures concernées. On y travaille en ce moment avec les agriculteurs. En sachant que le décret exclut la mise en place de zone témoin pour



l'élevage. Ces zones seront mises en place uniquement pour la truffe et les grandes cultures.

Complément de réponse au 18/07 : Nous gardons la possibilité de mettre en place une zone témoin pour l'élevage.

- **Pour les 40% c'est facile avec le permis de construire de le contrôler, mais pour les 90% comment vous faites pour mesurer/contrôler ?**

Normalement, ce sera au même titre que les mesures environnementales qui sont mises en place sur les projets. Nous sommes obligés, en tant que porteur de projet d'avoir des écologues qui viennent faire des suivis pendant toute la durée d'exploitation du projet. Ce sont des écologues que nous finançons, qui viennent vérifier que les mesures qu'on devait mettre en place ont été exécutées et qu'elles sont efficaces. Donc au niveau agricole, ce sera la même logique, c'est d'avoir un suivi avec un bureau d'études agricole indépendant qui viendrait pouvoir faire cette comparaison -là.

- **Si le rendement est à 85%, il est nécessaire d'enlever les panneaux ?**

Effectivement c'est à nous d'adapter le projet énergétique par rapport aux conditions données par le décret, donc si nous avons plus de 10% de pertes de rendement, à nous de nous adapter pour ne pas dépasser ces 10%. On a tout dimensionné pour que cela corresponde à 90%. Et sur certaines parcelles, on a même pris plus large, parce qu'on avait des besoins qu'on a identifiés ensemble avec les agriculteurs.

- **Cela signifie qu'il y a au moins 20 % de la surface de la parcelle qui ne peut pas être implantée ?**

C'est particulier, on parle de la surface projetée des panneaux. Il ne s'agit pas uniquement du dimensionnement des panneaux, il s'agit du différentiel entre la surface projetée au sol et la surface totale, qui doit être au maximum à 40%. Il y a deux éléments qui sont demandés : la question des rendements et celle du taux d'occupation du sol. Et nous ne savons que depuis la sortie du décret, comment nous devons calculer les surfaces.

- **Sur un hectare de terre qui est recouverte à 40 % de panneaux que doit-on produire par rapport à la zone témoin ?**

Une production qui est à minima égale à 90%.

- **Comment allez-vous contrôler les 90% de rendement ?**

On attend des précisions du décret concernant leur méthode de contrôle.

- **La conjoncture pour les ovins n'est pas favorable, si la conjoncture ne va plus dans 5-10-20 ans et que ce n'est plus possible de faire de l'ovin, qu'est-ce qui se passe ?**

Pour imaginer un peu, on fait une photographie aujourd'hui, et le projet, il va durer sur 40 ans. Donc on se doute bien que sur 40 ans, il suffit que les enfants reprennent, qu'ils aient d'autres envies, etc... pour que le projet évolue. Demain si l'agriculteur veut refaire de la grande culture, il peut, sachant que sur les parcelles d'ovins ce sont des panneaux fixes, il



pourra largement refaire de la grande culture. Si par contre il arrête demain, il doit justifier d'une activité agricole sinon nous avons une obligation de démantèlement.

Le territoire (3 questions) :

- **Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les communes concernées ?**

Les trois communes concernées sont Villiers-le-bois, Balnot-la-Grange et Etourvy.

- **Etourvy et Balnot-la-Grange sont des communes en appellation Champagne, la mission doit donner un avis ?**

Tout à fait, on a travaillé directement avec la mission à qui nous avons envoyé les parcelles que nous estimions viables pour accueillir les projets et ils ont fait une analyse qui a exclu 70ha du projet, donc nous avons réduit les parcelles de 70ha et ces réductions nous ont amené aux parcelles délimitées comme aujourd'hui.

- **Vous avez le détail sur chaque commune de combien d'hectares représente chaque parcelle ?**

Site complet	SB1	SB2	SB3	SB4	SB5	SB6	SB7	SB8	SB9	SB10	SB11	SB12	SB13
1 083 147m ²	77 952m ²	168 496m ²	75 310m ²	39 382m ²	154 256m ²	61 798m ²	28 697m ²	82 772m ²	13 802m ²	51 831m ²	102 962m ²	142 433m ²	80 852m ²

Balnot-la-Grange : îlots SB4 à SB10 > 432538 m²

Villiers-le-Bois : îlots SB11 à SB13 > 326 247m²

Etourvy : îlots SB1 à SB3 > 321 758m²

Le raccordement (2 questions) :

- **Ce qu'on appelle la prise pour le raccordement, c'est réservé ?**

Oui avec RTE, on est rentré en file d'attente c'est ce qu'on appelle PEFA (Proposition d'entrée en file d'attente), cela a été discuté et sécurisé avec RTE depuis 2022.

Ensuite la deuxième étape ce sont les PTF (Propositions techniques et financières) qui signifient qu'RTE a validé notre file d'attente, et de leur côté ils rentrent dans une phase d'études pour nous indiquer le coût du raccordement et les délais de raccordement. A l'issue de ces études, ils font leur phase de concertation pour savoir exactement où est ce qu'ils vont passer et comment arriver au projet raccordé. Le raccordement est estimé possible entre 2027 et 2028. Tout l'intérêt de travailler avec RTE est de pouvoir sécuriser et d'avoir cette visibilité avant d'avoir les autorisations des projets de production.

- **Si le raccordement est fait avec ENEDIS on ne sait pas s'il y a d'autres demandes au même endroit ?**

On le sait quand on demande, et on ne peut faire la demande qu'à partir du moment où on a les autorisations du préfet.



Les 15 autres observations recueillies (contributions, avis ou remarques) :

- On va redécouvrir le projet agrivoltaïque du Sud-Barrois
- Les exploitants seront d'accord pour les haies, mais le mieux c'est d'avoir les accords écrits
- Les haies sont implantées sur les parcelles où il y a les panneaux
- Sur Villiers-le-Bois je vois que vous avez implanté des haies en bas de la parcelle, là où il y a un talus
- Il n'y a pas tant de haies que ça
- J'ai l'impression que sur le projet des Hauts-Plateaux il y en a plus que ça
- Le projet des Hauts-Plateaux est plus grand
- Dans l'Aube ils en rajoutent de toute façon des haies, c'est l'objectif de la campagne champenoise
- Certaines plantations de haies sont des demandes qui émanent de la part de la société de chasse qui prend part aux concertations que GLHD a menées et les différentes associations d'utilisateurs des espaces naturels.
- Je trouve que votre projet comme il est présenté est cohérent, ce n'est pas le cas de tous les projets.
- Dans le cadre du département de l'Aube, concernant les énergies renouvelables, on va être très vigilant pour ne pas faire n'importe quoi. J'espère que vous allez être à la hauteur par rapport à vos agriculteurs.
- Je veux que les choses soient claires et bien faites.
- Merci pour la présentation, n'hésitez pas à m'envoyer les éléments.
- D'ici à ce que les parcs entrent en production, les décrets et les arrêtés ont le temps d'évoluer.
- A Etourvy une haie a été demandée pour la biodiversité pour le petit gibier pour les chasseurs. Il manque l'autorisation de la propriétaire, mais elle est présente (à côté).

LES CONSÉQUENCES TIRÉES DES OBSERVATIONS

Les enseignements quantitatifs

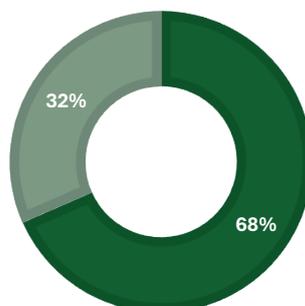
Ce comité de projet a réuni 7 membres de droit (6 sur 14 conviés). Quasiment la moitié des membres de droit ont donc participé à ce temps d'échange.

Les communes concernées par le projet ont bien été représentées lors du comité. Les communes plus éloignées ont des enjeux différents vis-à-vis du projet et peuvent considérer leur présence comme moins légitime. Cela pourrait expliquer la faible présence de leur part.

Le cadre réglementaire du comité de projet étant nouveau, ce type de réunion l'est tout autant et encore peu connu des membres de droits.

LA RÉPARTITION DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

■ Questions posées ■ Avis et recommandations



À l'issue de la présentation, les participants ont fait preuve de curiosité et d'intérêt pour le projet agrivoltaïque de Sud-Barrois en posant pas moins de 26 questions aux porteurs de projet. Ils ont également émis plus d'une dizaine de contributions.

L'insertion paysagère a été la thématique phare de ces échanges avec pas moins de 14 questions posées à ce sujet. L'assemblée s'est beaucoup intéressée aux solutions proposées par la maîtrise d'ouvrage pour masquer les installations agrivoltaïques. C'est donc un sujet de très grande importance pour les représentants du territoire, un sujet qui a été au cœur de l'animation de la concertation avec les acteurs locaux et pour lequel la maîtrise d'ouvrage s'est penchée pour répondre aux attentes. Les photomontages présentés ont pu permettre aux participants de bien visualiser les zones de masques déjà prévues.

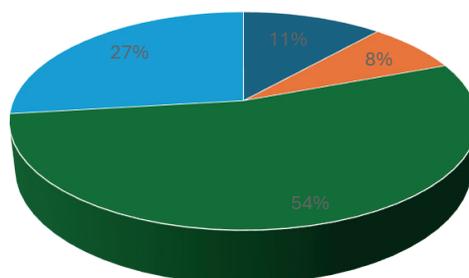
Le projet agricole et son cadre réglementaire a également beaucoup animé le temps de questions/réponses avec 7 questions (soit 27%) posées à la maîtrise d'ouvrage. L'enjeu du rendement minimum imposé par le décret était au cœur de ces questionnements et a nécessité d'y répondre avec plusieurs exemples. Cela a permis aux membres d'appréhender correctement la notion de rendement et l'importance du projet agricole dans le projet agrivoltaïque.

Le raccordement et le territoire ont également été abordé, représentant une minorité de questions.

La maîtrise d'ouvrage a pu prendre le temps d'apporter les réponses à chacune des observations, de manière à ce que l'assemblée bénéficie des informations nécessaires à leur bonne compréhension du projet avant le dépôt des demandes de permis de construire.



LA REPARTITION DES QUESTIONS PAR THEMATIQUES



■ Le territoire ■ Le raccordement ■ L'insertion paysagère ■ Le projet agricole et son cadre réglementaire

Les enseignements qualitatifs

Le comité de projet s'est déroulé dans une ambiance calme et attentive, permettant à chacun des participants d'acquérir de nouvelles connaissances et de rebondir sur les sujets jugés nécessaires à l'issue de la présentation. Le temps de recueil des observations a été bénéfique puisqu'il a permis à tous de s'exprimer librement et de récolter les réponses aux questionnements soulevés par la présentation.

L'insertion paysagère a été longuement abordée, les participants se sont donc assurés que tous les sujets de covisibilité avaient bien été traités durant la concertation. Ils ont également mis en avant la topographie des parcelles qui facilite la faible visibilité du projet suivant les angles de vue.

Le projet agricole et le cadre réglementaire de celui-ci, imposé par le décret, ont également suscité l'intérêt des participants, qui se sont appliqués à avoir une parfaite compréhension des enjeux du projet.

En ce sens, le sujet du taux d'occupation du sol ainsi que l'exigence de rendement imposé par le décret ont été détaillés et explicités.

Les moyens de contrôle et de vérification de la mise en place de ces éléments sont en revanche des éléments sur lesquels les porteurs de projet n'ont pas encore réponse puisque non clarifié pour le moment par les décrets.

La proximité du projet agrivoltaïque de Sud-Barrois avec le projet agrivoltaïque des Hauts-Plateaux a pu faire émerger quelques questionnements et confusions, que les porteurs de projet se sont appliqués à éclaircir.

Enfin le raccordement et les territoires concernés par le projet ont pu être abordés de manière plus générale, amenant des précisions nécessaires.

De manière générale, l'assemblée a porté un vif et favorable intérêt pour le projet Sud-Barrois. Le Président de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, M. Jean Michel HUPFER félicite la méthode de développement de GLHD « Je trouve que votre projet comme il est présenté est cohérent, ce n'est pas le cas de tous les projets ».



Les 3 apports concrets retenus par les porteurs de projets :

1. Assurer une insertion paysagère : les photomontages visionnés lors du comité ont permis de montrer les zones déjà identifiées par les porteurs de projets à l'issue de la concertation, sur lesquelles des haies seront plantées
2. Veiller à répondre au cadre réglementaire imposé par le décret
3. Maintenir une implication complète des communes concernées en continuant de les tenir informées de chaque évolution du projet tout en les impliquant dans les décisions futures à prendre.

LES ANNEXES

Les convocations

Annexe 1 : un exemple de courriel envoyé le 06/06/2024

De : Marine MÉTAIS
Envoyé : jeudi 6 juin 2024 11:18
À : mairie.lagesse@wanadoo.fr
Objet : GLHD - Convocation comité de projet - Agrivoltaïque Sud-Barrois

Bonjour,

Suite à notre échange téléphonique ce jour, je vous transmets par mail ma demande concernant le projet agrivoltaïque du Sud-Barrois actuellement en développement sur les communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

Depuis décembre 2023, le gouvernement français a publié un décret (n°2023-1245 du 22 décembre 2023) relatif à **la mise en place de comités de projet pour les projets d'installations de production d'énergies renouvelables**.

Ce décret vise à **assurer une concertation préalable des parties prenantes** sur la faisabilité et les conditions d'intégration de ces projets dans les territoires. Il s'applique aux projets d'installations solaires photovoltaïques d'une puissance supérieure ou égale à 2.5 MWc **situés en dehors des zones d'accélération définies par la loi APER du 10 mars 2023**.

Le projet agrivoltaïque du Sud-Barrois a bien été intégré aux zones d'accélération par les communes mais nous souhaitons tout de même réaliser ce comité de projet que nous jugeons intéressant **pour transmettre les dernières informations du projet et renforcer notre continuum de concertation auprès des acteurs locaux**.

Les membres de droit qui sont invités à ce comité sont les porteurs de projet, un représentant de chaque commune d'implantation, un représentant de chaque EPCI et un représentant de chaque commune limitrophe, ou un représentant, le gestionnaire du réseau public de transport d'énergie (RTE) ou du réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) par exemple.

C'est pourquoi aujourd'hui, je vous invite à participer à ce comité de projet dans le cadre du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois **le 19 juin 2024 de 14h00 à 16h00** (lieu restant à définir, je reviendrai vers vous pour vous transmettre l'information).

La présence de Monsieur le Maire serait idéale mais s'il a un empêchement, un élu peut le remplacer.

Monsieur le Maire m'a indiqué par téléphone qu'un élu pourra être présent.

Dans l'attente de votre retour,
Bien cordialement,

Marine MÉTAIS

Cheffe de projet

Mob : +33 (0)6 30 01 92 39

Tel : +33 (0)5 56 85 24 21

Mail : m.metais@glhd.fr

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 Allée Jean Rostand 33650 Martillac

WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM





**UNION DES PRODUCTEURS
AGRIVOLTAÏQUES DU SUD-BARROIS**

Annexe 2 : un exemple de courriel de relance envoyé le 14/06/2024

De : Marine MÉTAIS
Envoyé : vendredi 14 juin 2024 13:58
À : mairie.bragelogne.beauvoir@wanadoo.fr
Objet : GLHD - Rappel Comité de projet agrivoltaïque Sud-Barrois

Bonjour,

Conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et en application du décret N°2023-1245 du 22 décembre 2023, nous avons le plaisir de vous rappeler que vous êtes convié au comité de projet du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois.

Ce comité a pour but d'enrichir et maintenir le dialogue initié avec les acteurs locaux, avant le dépôt de la première demande d'autorisation administrative.

En tant que membre de droit, les agriculteurs du collectif de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois et la maîtrise d'ouvrage vous donnent rendez-vous :

**Le 19 juin
De 14h00 à 16h00
A la mairie de Villiers-le-Bois**

L'ordre du jour de cette réunion prévoit :

- Présentation du projet agrivoltaïque, ses caractéristiques, ses objectifs, ses équipements et dessertes, ses options de localisation et de raccordement ;
- Recueil des observations des membres de droit.

Un compte-rendu du comité de projet sera partagé aux membres de droit et intégrera les réponses apportées aux observations émises lors de cette rencontre.

Cette initiative s'inscrit dans les valeurs d'exemplarité que GLHD applique dans le cadre de ses concertations préalables volontaires.

Votre expertise territoriale et vos observations sont précieuses pour le développement et la réussite de ce projet. Nous comptons sur votre présence à cette réunion.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et vous prions de bien vouloir confirmer votre présence par retour de ce courrier électronique à m.métais@glhd.fr et b.courdier@glhd.fr

Bien cordialement,



Marine MÉTAIS
Cheffe de projet

Mob : +33 (0)6 30 01 92 39
Tel : +33 (0)5 56 85 24 21
Mail : m.métais@glhd.fr
Technopole Bordeaux Montesquieu
1 Allée Jean Rostand 33650 Martillac

WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM





Annexe 3 : Le support de présentation de la réunion





Comité de projet pour les projets d'énergies renouvelables

Origine

- Décret relatif à la mise en place de comités de projets d'installations de production d'énergies renouvelables

Projets concernés

- Installations solaires photovoltaïques d'une puissance supérieure ou égale à 2,5 Mwc situés en dehors des « zones d'accélération » définies par la loi APER du 10 mars 2023

Objectifs

- Concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration de ces projets dans les territoires
 - Réalisation d'un mémoire en réponses aux observations
 - Enrichissement du projet
 - Intégration dans le processus de concertation



Les raisons d'être du projet



Contexte agricole local

Localement les agriculteurs constatent :

- Un appauvrissement structurel des sols induit par l'abandon progressif de la polyculture-élevage au profit d'une spécialisation en grandes cultures
- Des problématiques croissantes sur la tête de rotation qu'est le colza
- Une augmentation croissante des charges
- De plus en plus de volatilités sur le prix des marchés
- Une baisse de la PAC
- Des aléas climatiques récurrents
- Des évolutions réglementaires contraignantes

➤ Le sentiment d'avoir un modèle économique et une organisation de travail poussée à son extrême donc fragile



➔ **Communes rurales avec des équipes municipales en quête de développement territorial et proches de l'agriculture**

En France	Région Grand Est	Département de l'Aube
<ul style="list-style-type: none"> • 100 000 agriculteurs de perdus en 10 ans ; • 1 agriculteurs sur 4 à plus de 60 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} région française en SAU en 2021 ; • Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations est en baisse de 17%. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations en baisse de 7% entre 2010 et 2020 ; • Le nombre d'exploitations à spécialisation végétale a baissé de 4%.

UNION DES PRODUCTEURS AGRIVOLTAÏQUES DU SUD-BARROIS

Création de l'association des producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois

- Porter le projet agrivoltaïque auprès des institutions et populations locales
- Être une structure fédératrice et mobilisatrice pour les agriculteurs
- Défendre une vision de l'agrivoltaïsme, en l'occurrence une démarche collective pour la mise en œuvre d'une coactivité pérenne entre production agricole et production énergétique, et qui ne fait pas appel à du subventionnement public
- A moyen terme, porter d'éventuels financements ou mutualisation de moyens pendant l'exploitation des fermes agrivoltaïques

Pérenniser les exploitations

- Avoir des cultures plus résilientes aux aléas climatiques et créer de nouveaux débouchés
- Créer des retombées économiques pour les agriculteurs et pour le territoire

Choix de l'accompagnement

- Accompagnement technique
- Accompagnement économique
- Co-construction du projet agricole et énergétique
- Concertation avec toutes les parties prenantes

Le projet agricole



Choix des projets agricoles

- Grandes cultures**
 - OBJECTIFS
 - Pérenniser les cultures en place et diversifier
 - Projet agrivoltaïque adapté aux contraintes des parcelles
- Elevage ovin**
 - OBJECTIFS
 - Adaptier le projet agrivoltaïque aux cultures (tracé/terrière)
 - Faciliter le travail et l'accès au matériel dans les bois
- Plants truffiers**
 - OBJECTIFS
 - Respecter les préconisations paysagères et environnementales
 - Prise en considération des enseignements de la concertation

Comité de projet « Sud-Barrois Agrivoltaïque » - le 19 juin 2024, à Villiers-le-Bois

Choix des projets agricoles : continuer à faire des grandes cultures

88 ha de grandes cultures concernées

Préserver et maintenir les grandes cultures

Rotation 1 Luzerne, luzerne, blé, orge de printemps, orge d'hiver, colza associé à des légumineuses gélives, blé, Tournesol ou Pois ou Lentille
Rotation 2 Pois de printemps, blé, orge de printemps, orge d'hiver, colza associé à des légumineuses gélives, blé, tournesol ou lentille/blé/orge de printemps
Rotation 3 Colza associé au trèfle, blé associé au trèfle, orge de printemps, blé associé au trèfle, orge d'hiver, sarrasin, tournesol, blé, orge d'hiver, colza
Rotation 4 Pois d'hiver, colza associé, blé, orge de printemps, orge d'hiver ou lentilles, blé

1 Structure fixe
3,2m / 1,20m / 11m

2 Et structure trackers
5m / 1,10m / 13m

Choix des projets agricoles : étendre les surfaces de pâturage d'un troupeau ovin

3 ha d'espace de pâturage

1 Structure fixe
3,2m / 1,20m / 11m

**Choix des projets agricoles : diversifier les revenus
Plantations de plants truffiers**

15 ha réservés aux plants truffiers

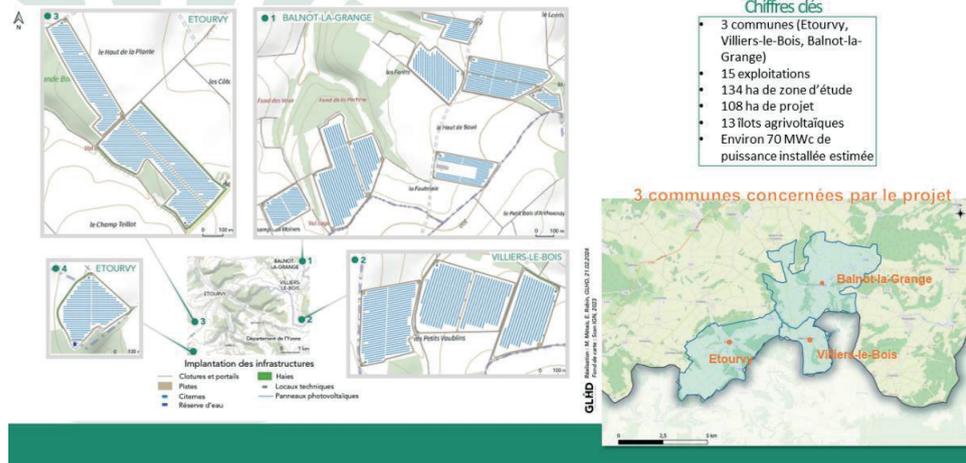
Plants truffiers
Ecart O/E de 6 m entre plants
Ecart de 9 m entre panneaux
Ecart N/S de 13 m entre plants

1 Structure fixe
3,2m / 1,20m / 13m

Figure 6 : zoom sur l'implantation des arbres truffiers entre les panneaux photovoltaïques.



Choix final du site d'implantation



Développement du projet agrivoltaïque



Présentation de GLHD Qui sommes-nous ?



Acteur **pionnier** et **reconnu** en tant que développeur de projets agrivoltaïques

Notre expertise

- 2,5 GWc de projets (5% des objectifs de la PPE en 2028)
- 31 projets en développement
- 200 exploitants accompagnés

Un modèle économique indépendant, rentable et vertueux

Nos projets s'affranchissent de tout soutien financier public dans le but :

- D'être autonome sur nos projets
- De produire une énergie vertueuse et accessible à tous



Présentation de GLHD Qui sommes-nous?

Green Lighthouse
Développement **créée en 2018** à Martillac près de Bordeaux par 2 spécialistes des énergies renouvelables : David Portales et Jean-Marc Fabius.

2 co-actionnaires stratégiques aux côtés des 2 fondateurs : EDF Renouvelables et Cero Generation

+30 projets collectifs pensés par et pour les agriculteurs

+200 exploitants impliqués dans la conception de leurs projets agricoles en système agrivoltaïque.

Une équipe au service de la transition agricole, écologique et énergétique, organisée comme un biotope avec une vision élargie sur l'écosystème local.

GLHD
Cultivateur d'énergie

Des fermes agrivoltaïques conçues pour optimiser les productions

En définissant des productions agricoles ayant localement des synergies pertinentes avec les structures agrivoltaïques

En sélectionnant un panel de technologies simples et robustes qui s'adaptent aux impératifs des productions agricoles.

Elevage, cultures...
Quel que soit le projet agricole, les structures sont garanties 100% réversibles.

GLHD
Cultivateur d'énergie

Imaginer collectivement les solutions d'insertion

Aires d'accueil, points de vue pédagogique, chemins...
+ 300 km de haies replantées...

Pour dessiner les améliorations de nos projets, nous n'hésitons pas à nous faire accompagner par des experts paysagistes et à confier le crayon aux associations, habitants et riverains proches.

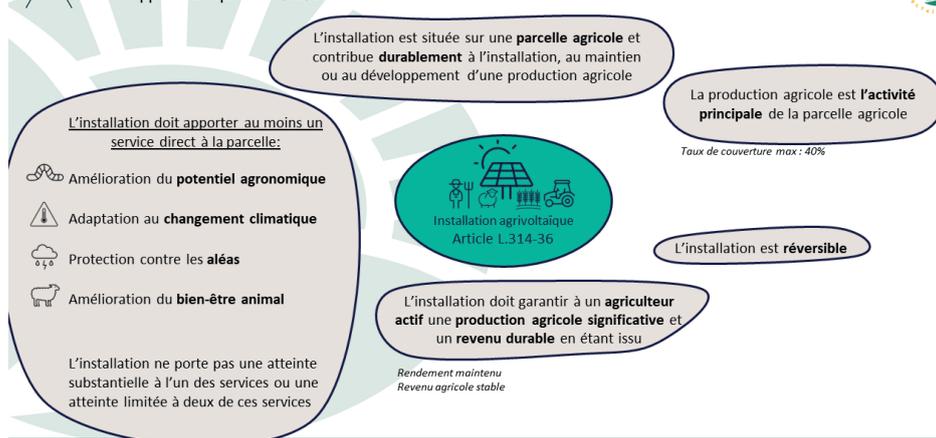
GLHD
Cultivateur d'énergie

Ce qui guide le choix d'implantation



Focus : Les éléments du décret sur l'agrivoltaïsme

Applicable depuis le 09/05/2024



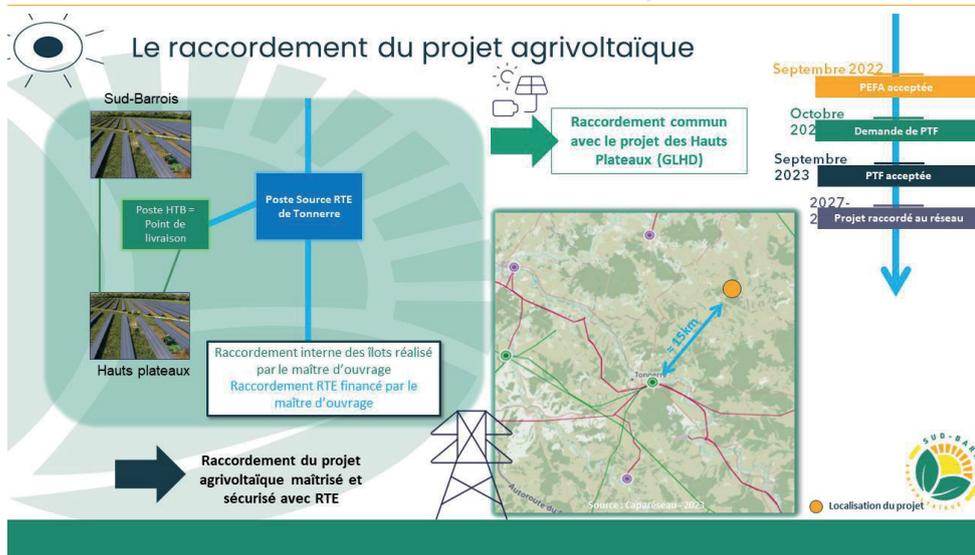
Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

- Arrêté 29 décembre 2023 : précise les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestier :

Caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque	Valeurs ou seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Hauteur des panneaux photovoltaïques	1,10 mètre minimum au point bas
Densité et taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques	Espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes au moins égal à deux mètres. Les deux mètres sont mesurés du bord des panneaux d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieux d'ancrage à l'autre.
Type d'ancrages au sol	Pieux en bois ou en métal, sans exclusion la possibilité de scellements « béton » < 1 m ² sur des espaces très localisés et justifiée par les caractéristiques géotechniques du sol ou des conditions climatiques extrêmes. Pour les installations de type trackers, la surface du socle béton ne doit pas dépasser 0,3 m ² kWc.
Type de clôtures autour de l'installation	Grillages non occultant ou clôtures à claire-voie, sans base linéaire maçonnée
Voies d'accès aux panneaux internes à l'installation et aux autres plateformes techniques	Absence de revêtement ou mise en place d'un revêtement drainant ou perméable

Concerne les projets déposés après le 1^{er} janvier 2024

Raccordement du projet agrivoltaïque



Concertation préalable volontaire Et planning du projet

La concertation préalable volontaire

Tiers garant neutre de la concertation **iddest**

- Faire vivre le collectif et s'engager en mode projet
- Agir en porte-parole de proximité et vivre la concertation
- Endosser les transitions agricoles et énergétiques
- Diffuser le rôle moteur du projet agricole
- Relayer la méthodologie de développement GLHD

- Concevoir des projets sur mesure à la demande d'exploitants
- Apporter des réponses pertinentes aux contraintes agricoles
- Coconstruire les conditions d'un projet agrivoltaïque sincère, transparent et cohérent
- Engager des synergies de services économique et agronomique

Les moyens de concertation depuis 2021

Documents d'information
Lettres d'informations, flyers, ...

Réunions
Permanences en mairie, informations élus, institutionnels, comité de projet, ...

Connexion avec le terrain
Balade projet, ateliers, ...

- 2020: 1. Recherche d'une solution collective
- 2020: 2. Rencontre avec la CA10 et la Communauté de communes
- 2021: 3. Présentation d'un projet par GLHD
- 2021: 4. Délibérations favorables des 3 communes (Villiers-le-Bois, Etourvy et Balnot-la-Grange)
- 2021: 5. Les agriculteurs font le choix de travailler avec GLHD
- 2022: 6. Lancement des études environnementale et paysagère
- 2022: 7. Demande de PTF à RTE
- 2022: 8. Présentation du projet à différentes instances
- 2023: 9. Début de la construction du projet agricole (CA10)
- 2023: 10. Concertation publique volontaire

Enjeux confortés par une concertation publique volontaire

Réalisée par **iddest** et **GLHD**

2 mois de concertation publique volontaire (16 juin au 18 juillet 2023) pour recueillir les avis

- 2 ateliers thématiques de co-construction mis en place (paysage et chasse)
- Présence lors de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy
- Porte à porte auprès des riverains
- 2 permanences en mairie

Source: GLHD - Ateliers à Etourvy du 15 juin 2023

Source: GLHD

Continuum de concertation toujours en cours pour recueillir les avis et continuer d'informer les riverains

Atelier paysan (BUIO - 14 juin 2023)

Des propositions d'aménagement

- Aire de repos
- Panneaux d'information
- Miradors de chasse

Enjeux écologiques Et paysagers



Synthèse des enjeux écologiques

Etude d'impact Milieu naturel et biodiversité, enjeux compilés (avifaune, chiroptère, entomofaune, mammifères, amphibiens, reptiles)

Synthèse de l'état initial

- Evitement des espaces à fort enjeu
- Absence d'espèces protégées (hors base de vie actuellement une décharge sauvage)
- Evitement des boisements
- Absence de zones humides

Préconisations

- Création de masques végétaux et choix des essences d'arbustes/arbres à réaliser pour le renforcement de la biodiversité
- Eloignement des boisements
- Créer des lisières au niveau des boisements avec des zones enherbées

Synthèse des enjeux paysagers

Synthèse de l'état initial

- Proximité avec les coteaux potentiellement éligibles à l'appellation champagne
- Covisibilités avec des hangars agricoles, quelques fermes et le réseau viarie
- Proximité avec le chemin de Compostelle
- Projet éloigné des habitations et des centres-bourgs
- Projet éloigné des monuments historiques et des sites touristiques

Comité de projet « Sud-Barrois Agrivoltaïque » - le 19 juin 2024, à Villiers-le-Bois

Synthèse des enjeux paysagers

Préconisations

- Renforcer la végétation (masques végétaux et haies bocagères)
- Conforter les usages (chemins de randonnées, pratique de la chasse)
- Apporter de nouvelles dynamiques territoriales

Co-construction paysagère : proposition de différents types de haie

Propositions faites aux riverains et aux agriculteurs

Les haies proposées dans le projet

Implantation des infrastructures

- Closures et portails
- Croisées
- Réserve d'eau
- Pistes
- Locaux techniques
- Panneaux photovoltaïques
- Haie discontinue
- Haie épaisse
- Haie truffière

**Co-construction paysagère :
Les photomontages**



Photomontage - Balnot-la-Grange



Photomontage - Villiers-le-Bois

**Co-construction paysagère :
Les photomontages**



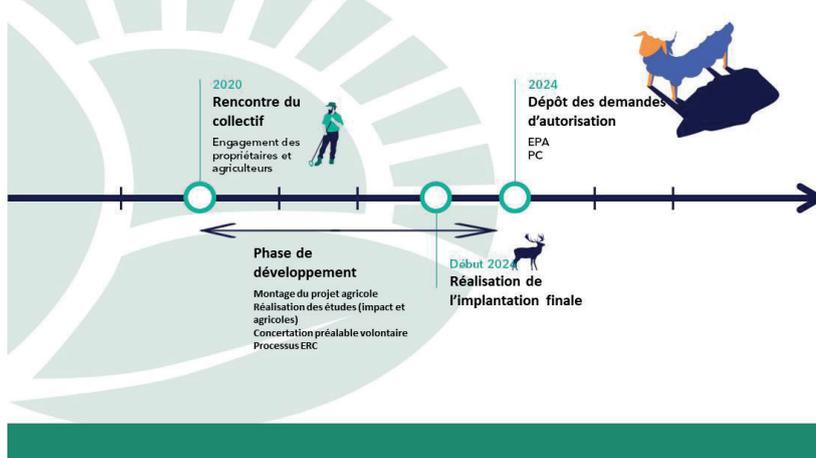
Photomontages - Villiers-le-Bois



Photomontages - Etourvy

Peu de visibilité :
Paysage vallonné
Routes très peu empruntées
Lots éloignés des habitations

Les étapes du projet





Recueil des observations



Photographie GLHD - Etourvy
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS



sud-barrois-agrivoltaique.fr